

9

Rint
Réseau
international
de néologie
et de terminologie

Harmonisation des méthodes en terminologie

Actes du séminaire

Talence, juin 1989 – Hull, décembre 1989

Afrique
Canada
Communauté
française de
Belgique
France
Haïti
Maroc
Québec
Suisse



3

Revue semestrielle
coéditée par l'Agence de
coopération culturelle et
technique et la
Communauté française de
Belgique.

N° spécial - Juin 1990.

Terminologies nouvelles

Actes du séminaire sur l'harmonisation des méthodes du travail terminologiques

Talence, juin 1989 - Hull, décembre 1989

Introduction

par *Louis-Jean Rousseau*.
Page 3

Exposés

1. Afrique

Questions de méthode en terminologie
des langues africaines,
par *Nazam Halaoui*.
Page 5

Côte d'Ivoire:
Embûches et méthode de la
terminologie abouré.
Les termes de la santé,
par *Simone Ehivet-Gbagbo*.
Page 25

République centrafricaine:
Contexte sociolinguistique centrafricain
des travaux terminologiques,
par *Marcel Diki-Kidiri*.
Page 35

Zaïre:
Méthodes de travail en terminologie
au Zaïre,
par *Mbula Paluku*.
Page 37

2. Canada

La recherche terminologique au sein du
module canadien,
par *Pierre Goulet*.
Page 42

3. Communauté française de Belgique

La terminologie traductionnelle,
par *Daniel Blampain*.
Page 47

Besoins et ressources belges en
terminologie,
par *Caroline de Schaetzen*.
Page 55

4. France

Démarche en matière de recherche
terminologique.
Point de vue français,
par *Pierre Lerat*.
Page 58

5. Haïti

Problématique de la recherche
terminologique en Haïti,
par *Pierre Vernet*.
Page 61

6. Québec

La pratique québécoise de la terminologie,
par *Louis-Jean Rousseau*.
Page 68

Pour une meilleure compréhension de la
méthode de recherche terminologique de
l'Office de la langue française,
par *Micheline Cayer*.
Page 72

7. Suisse

Les activités terminologiques de
l'administration fédérale suisse,
par *Rolf Moos*.
Page 86

Tableau comparatif des méthodes et textes explicatifs

Introduction au tableau comparatif des
méthodes.
Page 90

Tableau comparatif des méthodes.
Page 90

Explications sur les rubriques du tableau
comparatif des méthodes.
Page 96

Définition de certaines données
terminologiques figurants aux points 5.1
et 5.2 du tableau comparatif des
méthodes.
Page 100

Principes directeurs du travail terminologique

Texte final commun.
Page 102

En bref

Publications
Page 104

Congrès, colloques, séminaires
Page 105

Sommaire

Né en 1986 dans la foulée du premier sommet des pays francophones, le Réseau international de néologie et de terminologie (Rint) s'est donné pour mission principale la modernisation et la diffusion des terminologies en langue française. De plus, le Rint doit contribuer au développement de la terminologie en tant que discipline et promouvoir la formation des terminologues dans l'ensemble des pays ayant en commun l'usage du français.

Dès le départ, la différence des situations linguistiques des États membres du Rint, de même que la diversité des besoins terminologiques à combler, a paru évidente. Cependant, la volonté d'échanger les travaux terminologiques menés de part et d'autre et d'en publier les résultats sous la bannière du Rint a mis en évidence la nécessité d'une description et d'une harmonisation des méthodes de travail en terminologie. De ce besoin est née l'idée de la tenue d'un premier séminaire portant sur ce sujet qui a rassemblé des experts des pays suivants: France, Belgique, Suisse, Canada, Québec, Haïti, Côte-d'Ivoire, Bénin, République centrafricaine, Zaïre, Maroc.

L'objectif ultime du séminaire était la définition de principes directeurs du travail terminologique susceptibles d'être mis en œuvre dans les modules du Rint.

L'atteinte de cet objectif nécessitait une première démarche, soit la description des différentes pratiques de la terminologie, de même que l'exposé des environnements qui les sous-tendent: situation linguistique, contexte socio-politique, structures et moyens adoptés, orientations choisies.

Ces descriptions ont constitué l'essentiel du premier volet du séminaire qui s'est tenu à L'École internationale de Bordeaux en juin 1989.

L'ensemble des exposés et des documents complémentaires remis aux participants ont abondamment illustré la variété des pratiques, mais surtout les points communs des diverses démarches terminologiques, ce qui a permis l'émergence d'une forme de consensus méthodologique.

Introduction

Le second volet de ce séminaire, qui s'est tenu en décembre 1989 au Secrétariat d'État à Hull, a été consacré à l'examen d'un tableau **synoptique des méthodes de travail des modules** que l'on retrouvera dans la seconde partie du présent document. L'étude comparative des données rassemblées dans ce tableau a permis aux participants de dégager un certain nombre de principes directeurs qui ont fait l'unanimité et qui seront donc mis en œuvre dans les travaux du Rint. Ces principes de travail, qui pourront sembler modestes aux yeux de certains, n'en constituent pas moins un premier acquis important si l'on considère la différence dans les orientations (terminologie traductionnelle, interventionniste, descriptive, aménagiste) et si l'on tient compte du fait que pour certains modules, c'est la langue française qui est en cause alors que pour d'autres modules, il s'agit soit de langues africaines, soit de l'arabe.

Enfin, les discussions tenues au cours de ce séminaire ont mis en évidence un certain nombre de sujets qui pourront donner lieu à d'autres séminaires de façon à contribuer à l'avancement de la terminologie dans ses aspects théoriques comme dans ses aspects pratiques et, surtout, de façon à élargir le consensus.

*Le Secrétaire général,
Louis-Jean Rousseau.*

Questions de méthode en terminologie des langues africaines

Une méthode est en perpétuelle élaboration tant que la discipline à laquelle elle est rattachée est en activité. Elle fourmille de détails dès lors qu'elle se donne pour objectif la résolution des problèmes locaux. Enfin, elle est une démarche adoptée en fonction de finalités spécifiques à chaque pratique. Décrire une méthode relève donc de l'impossible si l'on se donne l'exhaustivité comme perspective. Pour ces raisons, bien qu'elles en constituent les principales, les questions de méthode qui sont ici exposées ne couvrent pas la totalité des pratiques actuellement attestées en terminologie des langues africaines.

Si la méthode, en tant qu'objet du présent document, y domine largement, la théorie n'en est cependant pas absente. Elle apparaît en tant qu'explication ou implication du contexte dans lequel est élaborée celle-ci.

Dans les pages suivantes, sera donc présenté d'abord la problématique de l'activité terminologique dans le domaine africain. A celle-ci succéderont les questions classiques en la matière que sont l'enquête, la nomenclature et la définition. Apparaîtront ensuite, en raison de la situation linguistique des pays concernés, les questions du bilinguisme et du trilinguisme. L'exposé connaîtra son terme avec la

question de l'usage de l'informatique en tant que matière auxiliaire de la terminologie.

Le texte ici consigné appelle quelques remarques. En premier lieu, si celui-ci peut être validé pour l'ensemble des pays de l'Afrique noire, il ne concerne que les pays francophones. En second lieu, si les conceptions qu'il véhicule sont partagées par les membres de toutes les équipes de ces pays, les pratiques qu'il implique demeurent, pour la plupart, inappliquées dans les travaux qui étaient en cours quand ces nouvelles conceptions ont été proposées. Enfin, si ce texte ne constitue qu'un aperçu sur la méthode en usage, il est cependant une forme développée de la communication de l'auteur au Séminaire sur les méthodes du travail terminologique (1).

(1) Séminaire organisé par le Réseau international de néologie et de terminologie et tenu à l'École internationale de Bordeaux les 19, 20 et 21 juin 1989.

L'auteur remercie vivement l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) pour avoir pris l'initiative de reproduire le présent texte dans le but de le mettre à la disposition des membres des équipes nationales du projet *Lexiques spécialisés* (*Lexis*).

Les questions de méthode qui sont ici exposées ont une histoire qu'il n'est pas inutile de relater. Elles sont, en grande partie, extraites d'une méthode dont l'élaboration par l'auteur a commencé sitôt après le lancement du projet *Lexis* à la réunion technique organisée par l'ACCT, tenue à Niamey en 1984, et à laquelle il participait. La méthode en question a connu sa première formulation dans un cours de DEA dispensé par lui durant l'année 1984/1985 au Département de linguistique de l'Université d'Abidjan. Elle a ensuite été présentée en 1985, à travers une problématique du bilinguisme, à l'Institut de linguistique appliquée de la même université, à un auditoire principalement constitué des membres de l'équipe *Lexis* de Côte d'Ivoire dont l'auteur a été responsable jusqu'en 1986. Cette problématique a abouti à la rédaction d'un article publié seulement deux ans plus tard dans le *Bulletin de l'Observatoire du français contemporain en Afrique noire*. Les grandes lignes de cette méthode ont aussi été présentées par Nelly Coulibaly en présence de l'auteur, au séminaire *Dimo-Lexis* organisé par l'ACCT et tenu à Ouagadougou en 1986. Enfin, certains des points ici traités ont fait l'objet d'un exposé au Séminaire de lexicographie et terminologie informatisées des langues africaines animé par l'auteur, organisé par l'ACCT et tenu à l'École internationale de Bordeaux en 1988. Au cours de celui-ci, la méthode a bénéficié de l'apport de l'informatique. L'auteur tient à remercier, pour leurs interventions qui ont toujours été reçues par lui comme des stimulations en vue de l'amélioration de la méthode, tous ceux qui, étudiants, enseignants ou chercheurs, ont écouté les différents exposés de celle-ci.

Afrique

1. La problématique

La problématique de l'activité terminologique, en matière de langues africaines, s'organise essentiellement en fonction des fondements sur lesquels elle prend appui, des objectifs qui lui sont fixés et des principes que le terminologue a adoptés.

1.1. Les fondements de l'activité terminologique

Quand l'activité terminologique répond à un besoin de promotion de la langue, il y a fondement culturel de celle-ci. Si on considère le nombre des langues aujourd'hui parlées en Afrique noire et si on observe le nombre des langues connues au regard d'ouvrages comme une grammaire ou un dictionnaire, ou de celles qui sont utilisées, car adoptées comme objet ou comme véhicule d'un savoir, on est forcé de constater que les langues connues sont largement minoritaires par rapport aux langues attestées. Compte tenu de l'expansion naturelle des langues véhiculaires, souvent au détriment des langues avec lesquelles elles sont en contact, et des moyens mis en œuvre pour étendre l'usage de certaines langues de communication internationale, une langue qui n'est que parlée est une langue qui risque de disparaître, le risque en question étant bien sûr inversement proportionnel au nombre des locuteurs actifs de celle-ci. La promotion de la langue constitue un garde-fou contre ce risque. Elle implique d'abord et avant tout la fixation de la langue par l'écrit, l'oral n'étant pas suffisant pour maintenir un état de langue. Cette fixation de la langue va à son tour contribuer à préserver la culture à laquelle la langue appartient, à travers la conservation de l'une des composantes les plus importantes de celle-ci, sinon la plus importante. En fixant le lexique d'une spécialité

donnée, l'activité terminologique prend d'abord appui sur un fondement culturel qui répond à un besoin de promotion de la langue.

Quand, par contre, l'activité terminologique répond à un besoin de communication de l'information, il y a fondement économique de celle-ci. La formation en milieu rural, celle qui sert le développement à travers des actions sur l'éducation, la santé ou l'alimentation, celle dont la finalité est la croissance économique ainsi que le progrès économique et social, se fait de plus en plus en langue africaine, dans le but d'assurer une meilleure compréhension des messages. Cette formation prend en principe appui sur des brochures rédigées dans cette langue. Celles-ci font usage d'un ensemble de termes qu'il devient nécessaire de consigner dans un ouvrage qui, parallèlement à la brochure, constituera un soutien de la formation. Ainsi apparaît la nécessité d'un lexique spécialisé. Celui-ci sera utilisé à plusieurs niveaux. Il le sera d'abord par le spécialiste qui a été formé dans telle langue, le français par exemple, et qui doit s'adresser à un auditoire dans une autre langue, la langue africaine, langue dans laquelle le lexique est rédigé, ce qui lui permettra de connaître, dans cette langue, les termes relevant de la spécialité enseignée. Le lexique spécialisé sera aussi utilisé, dans les mêmes conditions, par l'encadreur de terrain qui agit en permanence auprès des populations concernées. Enfin, l'ouvrage en question sera bien sûr utilisé par les apprenants qui, ne l'oublions pas, sont aussi les acteurs de la pratique sur le terrain de la spécialité considérée, dans le but de connaître ou de vérifier la signification des termes en usage dans l'enseignement qu'ils reçoivent. C'est dans ce sens que l'activité terminologique prend appui sur un fondement économique qui répond à un besoin de communication de l'information.

1.2. Les objectifs de l'activité terminologique

La promotion de la langue implique nécessairement la connaissance de celle-ci. Il s'agit du stade le plus élémentaire de toute action de promotion. Connaître une langue, dans le cas le plus simple, c'est pouvoir l'écrire et l'expliquer, c'est donc en connaître, d'une part, l'alphabet conforme à sa phonologie et, d'autre part, la grammaire et le lexique. En matière de terminologie, la connaissance est limitée à une spécialité, et, plus précisément, au lexique de celle-ci. Il s'ensuit que l'activité terminologique aura pour objectif, d'une part, le recensement exhaustif de tous les termes relevant de cette spécialité et, d'autre part, la présentation de toute information concernant l'usage tant linguistique que sociologique de ceux-ci au sein de la communauté des locuteurs. Les langues africaines étant, dans leur grande majorité, encore inconnues, là se trouve le premier objectif, et le plus important, de l'activité terminologique.

Le second objectif est l'enrichissement de la langue africaine. Il répond à un constat double. Les termes en usage dans la langue africaine n'épuisent pas les réalités de la spécialité concernée par l'activité terminologique, il est des langues étrangères qui offrent des terminologies complètes de la spécialité considérée. Si le lexique spécialisé en langue africaine est conçu dans le but de soutenir une formation spécialisée dans celle-ci, doivent y apparaître tous les termes relevant de celle-ci. La langue africaine montrant des déficiences, elle doit donc avoir recours à la langue étrangère estimée plus riche qu'elle dans le but de combler ses lacunes, d'où l'objectif d'enrichissement de l'une par l'autre.

Un autre objectif est l'utilisation effective de la langue africaine. Il n'est jamais aisé pour le spécialiste, formé

dans telle langue, de véhiculer le savoir acquis dans telle autre langue, quelle que soit celle-ci.

À l'heure actuelle, aucune formation spécialisée n'est dispensée dans une langue africaine. Or, le savoir qui doit être transmis aux paysans, acteurs du développement, doit l'être, pour une meilleure compréhension des messages, dans la langue de ceux-ci, la langue africaine. Afin que le spécialiste, mais aussi toute autre personne concernée par la spécialité, puisse effectivement utiliser la langue africaine dans les discours sur celle-ci, la connaissance précise du lexique de la spécialité considérée s'impose. Détenir un tel ouvrage devient ainsi non seulement un soutien du transfert des connaissances, mais aussi un stimulant pour l'usage de la langue africaine.

Enfin, le dernier objectif de l'activité terminologique ici retenu est la coopération internationale. S'il est reconnu qu'il existe des nations technologiquement avancées et d'autres en voie de l'être, et que les langues africaines sont celles de ces dernières, il n'en demeure pas moins que les pays africains détiennent des connaissances traditionnelles que les nations avancées gagneraient à acquérir dans le but de consolider, en les étendant, les domaines d'application de leur propre savoir. Le lexique spécialisé devient ainsi un ouvrage de coopération en ce sens qu'il peut renfermer la terminologie relative à une spécialité telle qu'elle est pratiquée et vécue dans deux cultures différentes. Il devient un lieu d'échange des connaissances.

1.3. Les principes de l'activité terminologique

L'un des premiers principes de l'activité terminologique est la soumission de celle-ci aux normes de la langue. Si la langue doit bénéficier d'une promotion, si l'objectif est de

la connaître et de l'enrichir, l'activité terminologique ne saurait avoir lieu sans la condition du respect total des structures de celle-ci. La terminologie sera donc astreinte, dans sa pratique, à rendre la langue telle qu'elle est, à exploiter, autant que faire se peut, son fonds originel et à faire ressortir, avec le maximum de précision, son système et son lexique. Ainsi, seront nécessairement retenus, d'une part, tous les termes, quels qu'ils soient, relevant de la spécialité choisie et, d'autre part, tous les types de formation attestés au sein de ceux-ci. Sur cette base, et principalement sur celle-ci, opérera l'activité d'enrichissement de la langue.

Un autre principe de l'activité terminologique est la conformité de celle-ci à l'usage de la langue. En effet, quelle que soit la soumission du terminologue aux structures de la langue, si la terminologie en élaboration ne montre pas une aptitude certaine à être utilisée par le locuteur, si elle ne s'insère pas dans la parole du quotidien, elle aura pour seul mérite d'exister et de meubler les fonds de tiroir, elle ne pourra jamais prétendre servir le développement de la langue. La terminologie doit donc être élaborée dans et pour la parole; la terminologie doit avoir pour perspective l'utilisation effective de celle-ci au sein de celle-là. Quelle que soit la puissance des tests d'acceptabilité du terme forgé par le terminologue, ceux-ci ne seront d'aucune utilité si, au préalable, il n'a pas situé son activité dans une perspective de la parole.

L'ouvrage terminologique devant prendre place dans un processus de développement, celui-ci imposera le dernier principe de l'activité terminologique ici retenu, à savoir l'adéquation de la terminologie aux besoins de la langue. En matière de terminologie des langues africaines, le lexicographe n'élabore pas une terminologie pour le seul besoin de la lexicographie, mais en tant que solution proposée pour un problème

de communication qui se pose. La terminologie élaborée devra en effet prendre place, au sein de la communication, entre deux pôles où le véhicule de l'information est la langue dans laquelle elle est rédigée. La terminologie constituera un relais entre les lieux parmi lesquels circule l'information. L'activité terminologique devra donc avoir pour perspective de servir la communication, dans un domaine où celle-ci n'est pas évidente.

2. L'enquête

Phase de l'élaboration du lexique qui permet de rassembler les mots qui constitueront les entrées, l'enquête terminologique est effectuée en fonction des objectifs assignés au lexique. Ceux-ci imposent la réalisation d'une double enquête, l'une, ethnographique, qui sera effectuée dans la langue africaine, l'autre, savante, qui le sera dans la langue étrangère estimée plus riche.

2.1. L'enquête ethnographique

En milieu africain et en matière de terminologie, le lexicographe ne peut pas se contenter d'être linguiste, ou spécialiste, dans sa quête des termes constitutifs du vocabulaire d'une spécialité. Il doit faire œuvre d'ethnographe au sens propre du terme; il doit s'adresser, certes à la langue, mais aussi et surtout à la société.

Le terminologue entreprendra d'abord une observation systématique de la société dans le but de comprendre son fonctionnement, de reconnaître les groupes qui la constituent et de se familiariser avec leurs pratiques. Il parviendra ainsi à délimiter les contours de la spécialité qui fait l'objet de son travail, ce qui lui permettra d'observer attentivement les pratiques spécifiques à celle-ci et de poser les

questions dont les réponses lui donneront progressivement mais sûrement les termes qu'il recherche.

Au cours de son enquête ethnographique, le lexicographe se mettra aussi à l'écoute de la parole et des textes. La parole dont il s'agit est quelquefois spontanée, mais elle est surtout provoquée. La parole spontanée est celle qu'échangent les praticiens de la spécialité durant l'activité spécifique à celle-ci. La parole provoquée est celle qui est stimulée par le lexicographe et qui apparaît dans les entretiens non-directifs, semi-directifs ou directifs que celui-ci aura avec les connaisseurs du domaine spécialisé. Les textes dont il est question ici sont des textes oraux mais il ne s'agit pas de la littérature orale traditionnelle, mais de cette littérature détenue par les praticiens confirmés de la spécialité, praticiens qui sont en charge de transmettre leur savoir dans un objectif de formation à certains membres de la génération qui succède à la leur.

Le terminologue procèdera de plus à une interrogation de la mémoire des hommes, celle-ci pouvant renfermer des données convoitées par l'enquêteur à l'insu de l'enquêté. En prenant soin de multiplier autant que faire se peut les informateurs, le chercheur devra d'abord entretenir ceux-ci des tenants et des aboutissants de son entreprise et ensuite les interroger sur l'équivalent ou le correspondant de tel mot qu'il aura retenu dans l'information amassée avant l'enquête et en préalable à celle-ci, équivalent ou correspondant, en langue africaine bien sûr, qui contribueront à la formation de la terminologie dans cette langue.

Enfin, en faisant usage de ses connaissances linguistiques, et surtout de ses compétences en matière d'analyse morphologique, le lexicographe pratiquera l'invention de la combinaison lexicale. La connaissance de la langue révélant

quelquefois au chercheur des éléments — morphèmes ou lexèmes — propres à la terminologie de la spécialité retenue, éléments entrant dans des combinaisons montrant une certaine régularité au sein de la langue, le chercheur les utilisera dans de nouvelles combinaisons — en prenant soin de respecter, avec le principe de soumission aux normes, avec une grande rigueur, la combinatoire de la langue — qu'il aura créées et qu'il proposera à l'appréciation des locuteurs, qui pourront alors rejeter ou accepter les nouveaux mots créés. Les mots acceptés seront alors retenus et feront partie de la terminologie en constitution.

2.2. L'enquête savante

En lexicographie spécialisée, l'enquête savante est celle qui rassemblera les mots relevant d'une spécialité en exploitant des sources savantes, des sources spécialisées. Dans les pays scientifiquement et technologiquement avancés, le vocabulaire spécialisé est en principe consigné et disponible dans les écrits scientifiques, manuels, lexiques et ouvrages de vulgarisation. Ces écrits donnent le plus souvent une image fidèle de la réalité du domaine retenu à travers les convergences et les divergences existant entre les chercheurs, le contenu des manuels utilisés par les enseignants et les étudiants, et enfin, à travers la substance de la spécialité proposée au grand public. Au stade où se situe actuellement la terminologie des langues africaines, elle propose ses travaux au grand public, — mais, cependant, sans jamais rejeter l'éventualité d'une telle perspective —, il est inutile aujourd'hui que le terminologue entreprenne une observation de la société, écoute la parole et les textes, interroge la mémoire des hommes ou invente des combinaisons lexicales, au cours de l'enquête savante, ainsi que

le préconise l'enquête ethnographique. La consultation des travaux écrits paraît aujourd'hui largement suffisante pour la constitution de la terminologie.

L'enquête savante est effectuée, rappelons-le, dans la langue dont la terminologie est estimée plus riche, dans la spécialité retenue, que celle de la langue africaine qui a fait l'objet de l'enquête ethnographique. Les choses sont simples quand existe, dans le domaine retenu, un lexique spécialisé de parution récente. Celui-ci constitue alors l'apport terminologique de la langue étrangère — le français pour ce qui relève des pays concernés ici — qui permettra d'enrichir la terminologie en langue africaine. Quand un lexique de ce type n'existe pas, le lexicographe doit effectuer une analyse de contenu des documents écrits disponibles. Celle-ci comportera une lecture attentive des documents et une sélection — à partir de l'ensemble des mots utilisés — des termes appartenant à la spécialité considérée. Ces termes peuvent relever de manière spécifique de celle-ci, mais ils peuvent à la fois appartenir à elle et à une autre spécialité; ils peuvent être des verbes ou des adjectifs et pas seulement des noms comme c'est malheureusement le cas dans de nombreux lexiques, des expressions figées mais aussi des morphèmes dont la fréquence d'apparition dans le discours considéré est élevée. L'extraction de tous ces termes permettra la constitution de la terminologie en langue française dans la spécialité retenue.

Selon la spécialité retenue et la formation du terminologue, l'analyse de contenu présentée ci-dessus peut imposer, pour sa bonne réalisation, le recours à un spécialiste. En effet, celui-ci sera nécessaire si le domaine est très spécialisé — diététique, psychopathologie, agronomie, etc. — et si la formation du lexicographe n'est que linguistique. Par contre, si le domaine relève de la pratique du

quotidien — maçonnerie, cordonnerie, menuiserie, etc. — et si le terminologue fait montre d'une bonne culture générale, l'analyse du contenu pourra se passer du spécialiste. Il appartient ainsi au terminologue de prendre ses responsabilités face au travail scientifique dont il a la charge.

3. La nomenclature

La nomenclature étant l'ensemble des termes consignés, définis et illustrés dans le lexique, elle pose, en terminologie des langues africaines, des problèmes de méthode tant dans sa constitution que dans son organisation.

3.1. La constitution de la nomenclature

À ce stade de l'élaboration de son lexique, le chercheur est en possession de deux terminologies, l'une en langue africaine issue de l'enquête ethnographique, l'autre en français résultant de l'enquête savante, toutes deux relatives à la même spécialité. L'objectif de connaissance de la langue et le principe de soumission aux normes de celle-ci imposent de retenir immédiatement, et dans sa totalité, la terminologie en langue africaine. Celle-ci sera telle qu'elle est constitutive de la nomenclature du lexique en élaboration. Par contre, l'objectif d'enrichissement de la langue, à partir de la langue étrangère qui est estimée plus riche que la langue africaine dans la spécialité retenue, et les principes de conformité à l'usage de la langue et d'adéquation aux besoins de la communication imposent d'exploiter la terminologie en langue étrangère au profit de celle en langue africaine.

Dans cette perspective, la première opération à réaliser est la

comparaison des deux terminologies en présence. Schématiquement, comparer deux objets, c'est s'efforcer d'observer simultanément ceux-ci dans le but de faire ressortir les analogies qui les unissent et les différences qui les distinguent. Les deux terminologies seront donc observées simultanément. Cette observation permettra au lexicographe de constater les sens qui sont exprimés par l'une et l'autre et ceux qui le sont par l'une, et non par l'autre. Il résultera de cette comparaison trois sous-ensembles de termes. Le premier sous-ensemble est l'ensemble des termes en langues africaine et française exprimant, deux à deux dans le cas général, le même sens. Le second est l'ensemble des termes en langue africaine exprimant chacun un sens non exprimé dans la terminologie en langue française. Enfin, le troisième sous-ensemble est l'ensemble des termes en langue française exprimant chacun un sens non exprimé dans la terminologie en langue africaine. Cette première opération aboutira à l'établissement d'une nomenclature, en fait, d'une pré-nomenclature, constituée de termes aussi bien en langue africaine qu'en langue française.

À ce point apparaît la deuxième opération à réaliser, à savoir l'extraction d'une nomenclature à partir de cet ensemble de termes et de sous-ensembles résultant de la comparaison des terminologies en présence. Ainsi qu'on l'a écrit, la terminologie en langue africaine est retenue telle qu'elle se présente. Il reste donc à traiter des deux sous-ensembles constitutifs de la terminologie en langue française, le sous-ensemble des termes exprimant chacun un sens véhiculé dans la terminologie en langue africaine et celui des termes exprimant chacun un sens non véhiculé dans la terminologie en langue africaine. La nomenclature devant être établie en règle générale, en langue africaine, le premier sous-ensemble de termes sera

provisoirement écarté. En effet, celui-ci n'intéresse pas le chercheur pour l'établissement d'une telle nomenclature, mais il pourra s'en servir dans le cas où le lexique spécialisé à réaliser doit être bilingue. Le second sous-ensemble, lui, peut impliquer deux cas de figure. Dans le premier cas, les termes dont il est constitué ne renvoient à aucune réalité du milieu social où la langue africaine est en usage. Dans le second cas, ces mêmes termes révèlent en eux l'existence de deux autres sous-ensembles : celui des termes ne renvoyant à aucune réalité du milieu social où la langue africaine est en usage, et celui des termes désignant effectivement des faits relevant du même milieu social. Les termes qui ne renvoient à aucune réalité de ce milieu, seront provisoirement écartés de la constitution de la nomenclature, celle-ci ne pouvant qu'être inutilement alourdie par la prise en compte de termes dont ne se sert pas le locuteur, mais ils seront gardés en réserve, car il faut prévoir une éventuelle modification du milieu social qui impliquerait l'apparition des réalités désignées par ces termes, ce qui imposerait alors leur présence dans la nomenclature. Les termes qui désignent effectivement des réalités du milieu social considéré seront, quant à eux, immédiatement retenus.

À ce stade de la constitution de la nomenclature, fort de l'enquête ethnographique qu'il a réalisée, et, surtout, muni de la connaissance acquise lors de l'observation systématique de la société, le terminologue peut se trouver face à des réalités relevant de la spécialité étudiée qui ne sont prises en compte ni par la terminologie en langue africaine, ni par celle en langue française. Les faits ainsi relevés doivent être désignés par des termes dont le chercheur devra tenir compte dans l'établissement de la nomenclature de son lexique. Cependant, si le chercheur peut être assuré que la langue française ne

prend effectivement pas en compte ces faits, en raison de la quantité des documents qu'elle peut offrir dans certains cas, il doit montrer une grande prudence avant d'émettre une telle affirmation en ce qui concerne la langue africaine. En effet, ne l'oublions pas, cette langue est, au moins dans la spécialité retenue, **inconnue au moment où il commence** ses recherches, et la terminologie dont il est en possession ne provient en fait que de ses propres travaux. Il apparaît donc raisonnable et souhaitable que le chercheur revoie son enquête afin de bien s'assurer que les faits considérés ne sont pas pris en compte dans la langue africaine, puisque le terminologue serait en contradiction avec le principe de soumission de son activité à la langue s'il proposait de nouveaux termes pour désigner les faits alors que la langue dispose déjà de termes utilisés par le locuteur dans le même but.

Le lexicographe est, maintenant, en possession d'une terminologie en langue africaine et d'un ensemble de termes en langue française, et en présence d'un ensemble de faits à désigner. La nomenclature devant, en principe, être établie en langue africaine, la terminologie dans cette langue étant déjà retenue, il conviendra de trouver dans la même langue, d'une part, des termes pour exprimer les sens rendus par les termes en langue française et, d'autre part, des termes pour désigner les faits en question. Ces nouveaux termes devant être ajoutés à ceux de la terminologie en langue africaine pour établir la nomenclature du lexique, là se situe la dernière opération en vue de sa constitution, à savoir l'enrichissement de la langue africaine. Deux solutions s'offrent au problème qui se pose: la création lexicale et l'emprunt lexical. Si celles-ci sont toutes deux acceptables, elles ne se situent cependant pas sur le même plan. En effet, les objectifs que s'est fixés le terminologue et les principes qu'il a adoptés, lui imposent

d'épuiser les possibilités de la création lexicale en l'exploitant autant que faire se peut, avant de recourir à l'emprunt. En effet, si la langue doit être enrichie, il est préférable qu'elle le soit de manière endogène, afin qu'elle reste ce qu'elle est, tant au niveau de ses normes, qu'à celui de la parole qu'elle permet et de la communication qu'elle implique.

La création lexicale sera utilisée de deux manières différentes, s'agissant de proposer des termes pour désigner des réalités qui, dans un cas, ne sont prises en compte par aucune des deux langues en présence et dont la connaissance n'est donc pas institutionnalisée, et dans l'autre, sont retenues dans la terminologie en langue française et dont la connaissance est acquise. Dans le premier cas, il sera nécessaire d'acquérir une bonne connaissance de l'objet, une bonne connaissance de ce qui deviendra le référent d'un signe proposé, dans le but d'en extraire un sens, un signifié, à travers sa structure, sa fonction, sa matière, sa classe, etc., au sein de la spécialité retenue. Dans les deux cas, la morphologie lexicale de la langue africaine doit être bien connue afin de pouvoir utiliser ses procédés de formation lexicale pour la création d'un terme qui renverra de la manière la plus adéquate possible à la réalité à désigner. La connaissance de l'objet et le sens de sa présence au sein de l'univers de la spécialité constituent les fondements sur lesquels prendra appui la création. Il s'agira donc, soit de créer de toutes pièces un signifiant qui exprimera un signifié extrait et renverra à un référent perçu, soit de trouver un équivalent en langue africaine au signifiant connu en langue française.

Dernier recours, l'emprunt lexical doit être effectué en fonction des voies selon lesquelles la langue emprunte. Celles-ci peuvent aisément être décelées dans l'observation des emprunts intégrés. Car si le terminologue transportait tout

simplement un terme de la langue française à la langue africaine, il serait en contradiction avec le principe de soumission aux normes de la langue africaine, et il prendrait le risque de voir refuser son terme par le locuteur. Le terme français retenu doit être africanisé — il doit être «bawléisé», «soninkisé», ou «pulaarisé» — pour passer comme terme de la langue africaine même si le locuteur est pleinement conscient de sa nature empruntée. Ici, c'est le niveau phonique — phonétique, phonologique — qui sera exploité. Le terme français devra subir les changements phoniques qu'impose son intégration à l'autre langue. Il devra être réalisé, puis transcrit, comme s'il s'agissait d'un terme de langue africaine.

3.2. L'organisation de la nomenclature

Les nomenclatures des lexiques spécialisés proposés aujourd'hui sont, dans leur écrasante majorité, pour ne pas dire dans leur totalité, organisées selon l'ordre alphabétique. Si cette organisation présente certains avantages, principalement celui de permettre le repérage immédiat d'un terme sur lequel on recherche une information, il présente aussi des inconvénients majeurs en ce sens qu'il n'est le reflet d'aucune réalité. En effet, si le lexique doit s'insérer dans la communication, lors d'un transfert de l'information d'un pôle à un autre, il doit montrer une certaine adéquation avec le contexte au sein duquel circule cette information dans le but de faciliter la réalisation de l'objectif de connaissance du contexte considéré. Pour remédier à cette lacune, on propose ici différentes organisations possibles de la nomenclature à travers les deux grands types que sont l'organisation micro-lexicale et l'organisation macro-lexicale des entrées.

L'organisation micro-lexicale traite principalement de l'article. Elle a trait, au sein de celui-ci, au nombre et à l'arrangement des termes à définir. Un article pouvant donner une information sur un ou sur plusieurs termes, l'organisation micro-lexicale se préoccupe des modalités de l'association des termes sous une seule entrée, au sein d'un et unique article, ou de leur dissociation de ceux-ci en autant d'articles et d'entrées qu'il y a de termes. On se limitera ici aux deux organisations micro-lexicales traditionnellement reconnues.

La première, qu'on appellera organisation dissociante, le mot *terme* étant ici sous-entendu, est caractérisée, ainsi que le qualifiant en usage l'implique, par la reconnaissance d'une identité spécifique à chaque terme. Sans refuser les relations de forme ou de sens qu'un terme peut entretenir avec un autre ou plusieurs autres termes de la nomenclature, l'organisation en question conçoit chaque terme comme une entité, plutôt que comme une unité, et attribue à celui-ci un article entier. Ainsi, tout terme devient une entrée et implique l'existence d'un article qui lui est consacré. Si, dans une telle organisation, la nomenclature est lourde, car extensive, par contre l'article est simple, ne donnant d'informations que dans les limites de la connaissance d'un seul et unique terme. Ce type d'organisation semble être celui que doivent adopter les lexiques destinés aux débutants, auxquels on ne peut demander, dès les premiers pas dans la spécialité, de faire preuve d'un esprit de synthèse.

La seconde organisation, qui, par opposition à la précédente, sera dénommée organisation associante, est caractérisée par la prise en compte des relations de forme et de sens que les termes entretiennent entre eux. Le terme est considéré ici comme une unité, un élément faisant partie d'un ensemble. L'article est consacré à l'ensemble et donne des informations

sur plusieurs termes. L'entrée est toujours unique, mais elle implique des sous-entrées au sein du même article, entrée et sous-entrée constituant un ensemble dont elles sont, chacune, un élément. Ainsi, seront réunies dans le même article toutes les bases composées et dérivées qui, dans les mêmes conditions de forme et de sens, révèlent l'usage du même lexème, celui-ci constituant l'entrée, celles-là, les sous-entrées. Si, dans une telle organisation, la nomenclature est simple car largement réduite, par contre, l'article est lourd et peut impliquer des difficultés de consultation. Propre à révéler la formation d'un champ, tant au sein de la langue qu'au sein de la réalité, dans les différents articles qu'il régit, ce type d'organisation de la nomenclature devrait plutôt convenir aux apprenants avancés et aux enseignants, ceux-ci étant suffisamment armés pour affronter la synthèse qu'il implique.

Il va de soi que, si l'organisation dissociante peut être retenue pour toute nomenclature de tout lexique, il n'en va pas de même en ce qui concerne l'organisation associante, car la conception du terme comme unité et élément d'une ensemble qui la sous-tend n'est pas systématiquement applicable à toute terminologie, celle-ci pouvant comporter des termes qui n'entretiennent aucune relation, ni de forme, ni de sens, avec d'autres termes. En fait, ce dernier type d'organisation n'est choisi par le terminologue qu'en fonction de l'organisation lexicologique de la nomenclature qu'il souhaite organiser. C'est donc celle-ci qui permettra ou exclura l'organisation associante, en raison des champs compositionnels et dérivationnels qu'elle révèle et des ensembles de termes que ceux-ci impliquent. En définitive, en matière d'organisation micro-lexicale, l'expérience montre, tant en terminologie générale qu'en terminologie des langues africaines, que si une organisation est retenue,

elle n'entraîne en aucun cas l'exclusion de l'autre, bien au contraire, elle implique son association à celle-ci.

L'organisation macro-lexicale, quant à elle, a trait à l'arrangement des entrées et, donc, des articles au sein du lexique. Elle a pour but de réunir un ensemble d'entrées présentant un ou plusieurs traits communs dans leur rapport avec le contexte extra-linguistique, le milieu environnant.

L'une des ces organisations est l'organisation pragmatique. Celle-ci est caractérisée, d'abord, par une soumission totale au terrain, à travers la reconstruction ethnographique qu'elle implique, ensuite, par une logique de la focalisation en ce sens qu'elle retient principalement, sans jamais rejeter les autres, les faits saillants, enfin par une communication de l'information pratique, à travers le reflet de la réalité qu'elle veut être.

L'organisation pragmatique de la nomenclature peut être adoptée dans le lexique du vêtement. L'activité associant en l'occurrence la matière première, coton ou laine, le tissage, la teinture, la confection, la commercialisation, le port, etc., ces différents domaines pourront constituer les différentes parties de la nomenclature. Au sein de chaque domaine seront réunies les entrées le concernant. Le lexique sera ainsi un reflet fidèle des faits de la réalité et permettra une communication de l'information en adéquation totale avec les différents domaines de l'activité vestimentaire.

Une autre organisation de la nomenclature est l'organisation contextuelle. Celle-ci, comme l'adjectif l'indique, est principalement reliée à la notion de contexte, en ce sens qu'elle prendra en compte toutes les entrées dont les référents sont constitutifs d'un même contexte. On observera donc une organisation de la nomenclature par entités constitutives de la spécialité retenue, à travers la

création de micro-univers lexicaux. Ce type d'organisation macro-lexicale peut être adopté dans l'arrangement des entrées d'un lexique de la santé. Ici, les contextes retenus seront les principales maladies constatées dans la population à laquelle est destiné l'ouvrage. Telle maladie étant retenue, le contexte qu'elle implique est constitué des symptômes, des lieux anatomiques de l'affection, des mesures à prendre quand on en est atteint, des premiers médicaments à utiliser, de la conduite à suivre pour la prévenir, etc. La maladie constituera alors un chapitre du lexique, celui-ci sera divisé en fonction des domaines étudiés; enfin, chacun de ces domaines montrera l'ensemble des entrées qui le concernent. Une telle présentation implique la transmission d'une éducation en ce sens que l'utilisateur du lexique, quel que soit l'état, normal ou pathologique, dans lequel il se trouve, pourra adapter ses comportements en conséquence.

L'organisation pédagogique peut aussi être une organisation de la nomenclature d'un lexique spécialisé. Cette organisation est entièrement régie par une logique de l'enseignement, une logique de l'évolution de la connaissance qui va de l'inconnu au connu, de l'unité à l'entité, enfin, du simple au complexe. La nomenclature devra donc faire ressortir la progression de l'enseignement qui poursuit une reconstruction de l'objet ayant pour finalité la connaissance de celui-ci. Les lexiques spécialisés des sciences à structuration certaine, telles que la mathématique, la physique, la chimie ou la biologie, peuvent adopter une organisation pédagogique de leur nomenclature. La présentation de ces sciences au sein d'un enseignement peut procéder par reconstruction allant du plus simple au plus complexe, les éléments premiers étant d'abord présentés, leur organisation en entités l'étant ensuite, les éléments qui s'associent à celles-ci apparaissent

alors, les entités ainsi constituées apparaissant à leur tour, et, ainsi de suite, jusqu'à épuisement de la connaissance à dispenser. Un lexique spécialisé peut suivre, en y étant adéquat, un tel enseignement. Ses différents chapitres seraient alors institués en fonction de la complexité croissante de celui-ci, les entrées étant réunies en fonction des coupes de l'enseignement. L'utilisateur d'un tel lexique peut ainsi suivre, d'une part, la progression de l'enseignement et, d'autre part, la reconstruction de son objet. C'est dans ce sens que l'organisation de la nomenclature est pédagogique.

Quelle que soit l'organisation choisie, à moins que celle-ci soit la classique organisation alphabétique, l'organisation macro-lexicale est toujours une organisation polyvalente. Elle est toujours une organisation qui, en son sein, révèle une association d'organisations différentes des entrées. En effet, quelle que soit la finesse des divisions de la nomenclature, celles-ci étant adoptées en fonction de considérations propres à la communication optimale de l'information, la dernière subdivision d'un chapitre donné du lexique sera toujours organisée selon l'ordre alphabétique. Il s'ensuit qu'une nomenclature organisée selon la perspective présentée ici révélera toujours au moins deux organisations différentes, l'une que la matière concernée aura imposée, et l'autre, l'alphabétique, que la nécessité d'une consultation rapide du lexique aura impliquée. Ceci étant dit, on peut imaginer une nomenclature révélant plus de deux organisations. En effet, dans sa polyvalence, si l'organisation de la nomenclature est toujours bivalente, elle peut être, et rien ne l'empêche, trivalente ou, même quadrivalente. Pour ne donner qu'un exemple afin de ne pas alourdir notre propos, si la nomenclature d'un lexique du vêtement connaît une organisation pragmatique, peut aussi

apparaître, au sein de celle-ci, une organisation contextuelle, les entrées relatives à tel domaine, la matière première par exemple, pouvant connaître une organisation contextuelle, le coton ayant son contexte, et la laine le sien, l'organisation alphabétique étant bien sûr associée à ces deux organisations.

L'organisation de la nomenclature d'un lexique spécialisé peut impliquer une difficulté, sinon une impossibilité, de repérage d'un terme par l'utilisateur. Il s'agit des cas où, quelle que soit l'organisation de sa nomenclature, le lexique se veut bilingue, et de ceux où cette même nomenclature est régie selon l'une ou l'autre des organisations macro-lexicales proposées ici. Quand un lexique est bilingue, il vise deux publics locuteurs, chacun, de l'une des langues dans lesquelles il est rédigé. Il s'ensuit qu'il doit pouvoir être utilisé par l'un et l'autre de ces publics. Si tel est le cas, et si les entrées sont données dans l'une des langues, quel que soit le lieu de l'article où apparaîtra l'équivalent de l'entrée dans l'autre langue, le locuteur de cette dernière langue qui utilise le lexique, aura des difficultés à retrouver un terme qu'il connaît dans sa langue, ce terme appartenant à un ensemble d'équivalents qui ne connaît aucun ordre lui permettant de le retrouver. Quand, maintenant, un lexique connaît, pour l'organisation de sa nomenclature, l'une ou l'autre des organisations macro-lexicales proposées, la recherche d'un terme par l'utilisateur n'est possible que si celui-ci sait dans quel chapitre et, peut-être, sous-chapitre, le terme est consigné. Or, cette connaissance ne relève pas de la connaissance du commun des utilisateurs potentiels d'un tel lexique dans le domaine africain, mais de la connaissance du seul spécialiste et on sait qu'il s'agit là de la population la moins importante en nombre à laquelle s'adresse le lexique. Afin de faciliter la consultation d'un tel ouvrage, on doit

donc prévoir la rédaction d'un index. Toujours organisé selon l'ordre alphabétique, celui-ci sera monolingue et présentera tous les termes consignés, suivis des indications qui permettent de le retrouver dans l'ouvrage; soit bilingue et offrira les équivalents des termes consignés, suivis de ceux-ci et des indications qui permettent de les retrouver; soit enfin, il sera un double index mettant en parallèle deux index bilingues. Dans tous les cas, la consultation du lexique doit pouvoir être possible pour tout public locuteur de l'une ou l'autre des langues en usage.

4. La définition

Au sein d'un lexique spécialisé, la définition d'un terme est l'énoncé — ou l'ensemble d'énoncés — qui explique celui-ci en permettant, à travers le renvoi à un objet du monde perceptible, d'abord la représentation mentale de celui-ci dans l'esprit du lecteur, ensuite sa localisation réelle, enfin sa relation de rôle avec l'environnement. En terminologie des langues africaines, en raison du rapport que celle-ci entretient avec les terminologies des langues estimées plus riches, dans certains cas, la définition est disponible, dans d'autres, elle ne l'est pas et le lexicographe doit l'élaborer. Cependant, au préalable, on doit signaler que la définition est soumise à certains objectifs, et qu'elle peut poser certains problèmes qu'il convient de prévenir.

4.1. Les objectifs de la définition

Si, selon l'ouvrage considéré, les objectifs de la définition peuvent être différents, en terminologie des langues africaines, en raison de la problématique dont les grandes lignes ont été exposées ici, il semble que

certaines objectifs doivent toujours présider à la rédaction d'une définition.

La définition devant nécessairement renvoyer à l'objet, l'un des objectifs de celle-ci est d'être pragmatique. Puisqu'on se situe dans un contexte de spécialité et que le lexique spécialisé doit soutenir la formation, la réalité doit être prédominante. L'énoncé de la définition doit nécessairement renvoyer à un monde perceptible. La définition doit permettre à l'utilisateur du lexique de se représenter le référent du terme défini et de le localiser dans l'univers environnant. Une définition qui ne reconnaîtrait pas cet objectif ne serait d'aucune utilité pour l'apprenant, surtout pour le débutant qui n'a pas encore la capacité de synthétiser et de théoriser et qui gagne toujours, pour sa formation et l'assimilation de celle-ci, à rester dans le concret. Un enseignement bien assimilé impliquant une bonne compréhension préalable des termes spécialisés en usage, un lexique dont les définitions sont toutes soumises à l'objectif pragmatique est un ouvrage qui étale dans la réalité l'ensemble des objets constitutifs de la spécialité étudiée, ce qui permet à l'apprenant d'avoir une vue claire de la spécialité au terme de la formation.

Un autre objectif de la définition est d'instruire sur l'objet. S'agissant d'une spécialité en enseignement, l'objectif doit aussi être pédagogique. La définition doit aider l'apprenant à apprendre. Acquérir la connaissance de l'objet certes, mais aussi et surtout acquérir la connaissance du domaine de la spécialité concernée par l'objet. La définition doit ainsi servir l'objectif du lexique qui est d'assurer un soutien de l'enseignement. Elle doit, dans la micro-système de l'article, constituer un lieu de cet enseignement, un lieu d'acquisition de la spécialité pour l'apprenant. Pour atteindre cet objectif, une fois que l'objectif pragmatique est atteint,

la définition doit informer sur l'objet dans le rapport qu'il entretient avec le monde environnant. S'il s'agit d'un instrument, elle devra dire à quoi celui-ci sert, comment il est utilisé par le spécialiste, à quelle action spécialisée succède son usage, quelle autre action implique cet usage, etc. S'il s'agit d'un être vivant, la définition devra informer sur sa vie, son milieu, son mode de nourriture et de reproduction, l'espèce à laquelle il appartient, etc. S'il s'agit enfin d'une opération, la définition devra éclairer les modalités de sa réalisation, sa raison d'être, sa situation dans la chaîne des opérations, etc.

Le dernier objectif de la définition dont on traitera ici est l'objectif encyclopédique. Ce qualificatif étant pris dans le sens que lui accorde la lexicographie actuelle, il implique ici, d'une part, d'épuiser la connaissance de l'objet, et d'autre part, de se limiter au cadre de la spécialité. Ici aussi, la définition va servir l'enseignement de la spécialité, tout en s'efforçant de ne pas gêner l'assimilation de celui-ci. Elle donnera donc toute information sur l'objet s'insérant dans le strict cadre de la spécialité. Elle évitera de sortir de celui-ci en donnant une information, certes sur l'objet, mais extérieure à ce cadre. Elle s'efforcera, dans la présentation de l'objet, d'être à la fois exhaustive et relative. Ainsi, dans son objectif pragmatique, elle devra donner toute information permettant à l'apprenant de situer l'objet au sein de la réalité perceptible, et dans son objectif pédagogique, elle devra éclairer de manière exhaustive sur les relations que l'objet entretient avec son monde environnant. Il s'agit là, à notre avis, de la condition requise pour une connaissance complète de l'objet, à travers un processus d'assimilation confiné dans la spécialité. L'objet sera connu tel qu'il existe dans la spécialité, et non tel qu'il existe au sein du monde perceptible. Si, dans certains cas, les deux connaissances peuvent être

identiques, dans le cas général, avec l'expérience acquise dans le domaine, on peut affirmer que la connaissance spécialisée de l'objet est incluse dans sa connaissance générale.

4.2. Les problèmes de la définition

On retiendra ici quelques problèmes que peut poser la définition dans toute lexicographie, générale ou spécialisée, mais qui revêtent une grande importance dès lors qu'ils apparaissent en terminologie des langues africaines, en raison de la problématique dans laquelle se situe celle-ci.

La circularité de la définition implique que la compréhension de telle définition passe nécessairement par celle d'une autre définition du même ouvrage, la compréhension de cette dernière définition imposant celle d'une troisième définition, enfin, la compréhension de la dernière définition appréhendée impliquant un retour à la première et la compréhension de celle-ci. La suite des définitions à comprendre constitue donc un cercle, celle de départ et celle d'arrivée n'étant qu'une seule et même définition, ce qui empêche l'utilisateur de l'ouvrage de comprendre l'une ou l'autre des définitions du cercle. Si ce type de définition, qu'on trouve dans de nombreux ouvrages généraux, ne peut être évité en raison de l'étendue du vocabulaire général et de l'obligation qui se présente quelquefois de définir un terme par un ensemble de termes du même niveau, il peut l'être quand on a affaire à un vocabulaire spécialisé, grâce à l'inclusion de celui-ci dans un stock lexical comprenant le vocabulaire général et à la possibilité de définir un terme technique par un ensemble de termes d'un niveau différent, niveau du vocabulaire général.

On est quelquefois tenté d'utiliser la synonymie comme

procédé de définition. Ceci implique qu'au terme à définir, on associe un synonyme, terme estimé par le lexicographe comme plus accessible que le terme à définir et permettant de saisir le sens de celui-ci. En matière de vocabulaire technique, pour plusieurs raisons, ce procédé ne nous semble pas convenir pour la définition. En premier lieu, la synonymie est un fait partiel, tous les termes d'une nomenclature donnée ne pouvant connaître chacun un synonyme, ce qui implique que le procédé ne peut être généralisé; il est, quand il existe, seulement localisé. En second lieu, il s'agit là d'un fait provisoire dans l'évolution d'une terminologie. Dans le but de se comprendre, les tenants de la même science utilisent les mêmes termes. Quand deux termes véhiculent le même sens, ils proviennent, dans le cas général, de conceptions différentes. Ils sont alors en compétition et, soit l'un des termes disparaît au profit de l'autre, soit l'un des termes voit son sens précisé et distingué du sens de l'autre. Les deux termes ne peuvent indéfiniment coexister au sein de la même science en véhiculant le même sens. Ceci implique que le procédé qui utilise la synonymie ne peut être validé que de manière conjoncturelle. De plus, la synonymie utilisée comme procédé de définition implique nécessairement la circularité de la définition. En effet, si à un terme on associe, pour le définir, un synonyme, ce dernier, étant synonyme d'un terme technique, devient lui aussi un terme technique. Les deux termes se retrouveront donc dans la même nomenclature et devront chacun être définis. Si l'un est défini par l'autre, et si le procédé de définition est retenu, le dernier le sera par le premier, ce qui fera apparaître une circularité de la définition. Enfin, ce procédé révèle toujours une grande insuffisance, car, quand bien même l'utilisateur du lexique connaîtrait le sens du synonyme, tel que l'estime le

lexicographe, de manière arbitraire il faut le noter, ce sens ne saurait satisfaire les différents objectifs de la définition dans un lexique spécialisé. Le procédé se limite au sens du mot, il donne en fait une définition de mot et non une définition qui, tout en se limitant à une spécialité, épuise celle-ci. Le procédé se situe dans la langue et non dans l'univers extralinguistique de la spécialité.

Un objet pouvant montrer plusieurs faces, selon l'angle sous lequel l'observateur l'appréhende, le terme à définir renvoyant à un objet, la définition peut être conçue en fonction de nombreux critères très différents les uns des autres. Il y a ici, pour le terminologue qui ne tient pas compte de la nature des critères, un risque de s'égarer dans des considérations qui, dans le cas général, servent la connaissance du terme à définir, mais qui, dans le cas particulier d'un lexique spécialisé, ne sont pas d'une grande utilité pour l'utilisateur-apprenant. Ceci ne peut qu'alourdir un ouvrage et lui faire perdre de sa force pédagogique. La pertinence des critères qui présideront à la rédaction de la définition est donc à considérer avec la plus grande attention. Il n'y a pas, à notre avis, de règle commune à toute la science terminologique, mais plutôt des choix qui sont opérés en fonction de la spécialité dans laquelle on se situe. Chaque spécialité impose par elle-même les critères qui impliquent que la définition se limite à son domaine et épuise celui-ci. Définir un instrument selon la matière qui le compose peut servir le menuisier, s'il s'agit de bois, le forgeron, s'il s'agit de fer, mais pas nécessairement l'individu qui doit s'en servir, celui-ci demandant le mode d'utilisation et le rôle de l'instrument considéré, dans le but de pouvoir l'utiliser là où il se doit. Ceci ne signifie nullement que le critère qui préside à l'élaboration de la définition est unique, bien au contraire, l'expérience montre que dans le cas général, il est multiple,

c'est en fait une association de critères qui guide le lexicographe dans son œuvre de définition, ceux-ci étant bien sûr choisis en raison de leur pertinence dans le cadre de la spécialité retenue.

4.3. La définition disponible

La définition d'un terme spécialisé français est, dans la majorité des cas, disponible. Elle existe soit dans les lexiques qui offrent le vocabulaire de la spécialité considérée, soit dans les manuels destinés à l'enseignement de celle-ci, soit enfin dans les travaux de recherche s'y rapportant. Cette définition est ainsi à la disposition du lexicographe. Étant rédigée en français, elle ne pourra bien sûr, telle qu'elle se présente, que satisfaire à un lexique dont les définitions sont dans cette langue. Cependant, pour pouvoir être utilisée, une telle définition doit satisfaire à deux conditions au moins.

En premier lieu, il faut qu'elle soit effectivement une définition savante. Le fait qu'elle soit la définition d'un terme spécialisé n'implique pas nécessairement qu'elle soit une définition admise par les tenants de la science considérée. Un dictionnaire général, quelquefois un dictionnaire de langue, peut proposer une définition pour un terme spécialisé retenu dans sa nomenclature. Sans être fausse, mais étant très générale, en raison de la cible de l'ouvrage et du public auquel il s'adresse, cette définition ne conviendra pas à un lexique spécialisé. L'ouvrage qui la propose n'est pas le lieu où le terminologue doit chercher la définition des termes retenus. Il n'est pas l'ouvrage en usage chez les spécialistes. De tels ouvrages existent, ils constituent le lieu le plus convenable pour une telle recherche, les définitions qu'ils proposent étant celles en usage dans le microcosme

des spécialistes de la science considérée.

En second lieu, la définition doit coïncider avec la réalité africaine. Elle doit en fait correspondre, puisque bilingue, à la fois, aux deux équivalents que sont le terme en langue française et son correspondant en langue africaine. Il est clair que quand cette définition est extraite de travaux en langue française, elle correspond pleinement au terme en langue française de l'article, ayant été élaborée à partir de critères linguistiques relevant du français, de critères scientifiques induits du système dans lequel s'insère la spécialité considérée, enfin de critères socio-culturels appartenant au milieu occidental et à sa pensée. Une définition de ce type, si savante soit-elle, peut néanmoins présenter l'inconvénient de ne pas satisfaire à l'explication du mot en langue africaine. Face à ce problème, le lexicographe peut réagir de différentes manières. Il peut, en toute légitimité scientifique, adopter la définition de source savante si celle-ci lui paraît valable pour les deux langues figurant dans le lexique, il est seul juge au moment de la rédaction de l'article. Le lexicographe peut aussi retenir la définition disponible mais seulement dans le but de l'adapter à son lexique en l'enrichissant ou même en l'appauvrissant afin qu'elle puisse remplir la condition de validité pour les deux langues. Dans le cas où cette définition ne pourrait apporter aucune information aux futurs utilisateurs de l'ouvrage puisqu'ils ne pourraient assimiler les critères présidant à sa rédaction, le rédacteur du lexique se trouvera dans l'obligation de la rejeter et d'en élaborer une autre plus conforme aux critères d'appréciation du public visé et satisfaisant les deux langues. Enfin, il est un cas extrême dont il faut prévoir l'éventualité, celui où le lexicographe se trouve dans la nécessité, d'une part, de retenir et d'adopter la définition de source

française et, d'autre part, d'en composer une nouvelle, valable pour le mot en langue africaine, un compromis entre les deux textes ne lui semblant pas possible, c'est-à-dire ne pouvant pas satisfaire au critère de validité requis par le bilinguisme.

4.4. L'élaboration de la définition

Avant de traiter des étapes constitutives de la procédure d'élaboration de la définition, il convient de présenter les différents domaines dans lesquels celle-ci peut se situer. Un objet du monde perceptible peut se manifester par ce qu'il est. Il apparaîtra alors à travers sa matière, substance dont il est constitué, ou à travers sa structure, ensemble de l'organisation de ses composants; à travers aussi les formes qu'il révèle, les odeurs qu'il dégage, les sensations qu'il provoque, etc. Le même objet peut aussi exister en fonction de ses relations avec le monde environnant. Il pourra appartenir à une classe d'objets révélant des points communs, il pourra, lui-même, constituer une classe, car comprenant en lui d'autres objets ayant eux aussi des points communs. Il pourra se distinguer, par des différences ou des oppositions, d'autres objets avec lesquels il coexiste. L'objet considéré pourra aussi jouer un certain rôle dans son milieu. Ce rôle peut être une fonction, c'est-à-dire une raison d'être dans un lieu précis. Il pourra aussi être une simple action, l'existence même de l'objet impliquant des conséquences sur d'autres objets. Un objet peut aussi connaître sa spécificité à travers son mode de vie. Celui-ci révélera son milieu écologique, son milieu social, son mode de nutrition, les conditions de sa reproduction, sa longévité dans le temps, etc. Il y a là différents domaines concernant lesquels on peut être en quête d'une information. Il

s'ensuit que la définition d'un objet peut donner une connaissance de celui-ci dans l'un ou l'autre de ses domaines. Ceux-ci deviennent ainsi des domaines possibles de la définition, lieux au sein desquels elle opère afin d'informer sur l'objet. La prise en compte des domaines de la définition, une fois résolu le problème de la sélection des critères selon lesquels elle sera rédigée, devient primordiale pour le terminologue qui manifeste le souci de donner à la définition la concision et la précision qui doivent être les siennes en matière de lexicographie spécialisée.

Le premier contact que le terminologue a avec un terme à définir, a lieu au sein d'un texte, en situation d'oralité ou de scripturalité. Il s'ensuit qu'il se situe là en langue. Ceci implique que la première opération à réaliser en vue de la définition est l'extraction de la signification du terme. La signification est considérée ici comme l'ensemble des sens véhiculés par le terme dans ses différents usages, le sens étant la valeur précise qu'exprime le terme dans un usage, dans un contexte donné. Dans le cas général, un terme spécialisé ne montre qu'un seul usage, il ne véhicule donc qu'un seul sens, ce qui implique que, pour ce qui le concerne, les concepts de signification et de sens renvoient à une seule et même réalité. Cependant, une telle affirmation est toujours induite de l'observation de termes dont il est reconnu qu'ils sont spécialisés. Elle n'est donc vraie que quand il s'agit de tels termes déjà définis. Elle ne l'est pas nécessairement quand il s'agit de termes à définir. Il s'ensuit que pour connaître avec précision le sens d'un terme spécialisé, il est préférable de l'appréhender comme s'il s'agissait d'un terme général. Il convient donc de rechercher un grand nombre de contextes linguistiques d'apparition, de connaître le sens exprimé dans chacun de ceux-ci et, enfin, de

comparer les différents sens. La comparaison peut révéler soit uniquement des analogies entre les sens exprimés dans les différents contextes, soit des analogies mais aussi des différences. Dans le premier cas, l'extraction du sens est terminée, le sens du terme est connu. Dans le second, on doit rechercher le noyau de sens commun à l'ensemble des sens exprimés, et les différentes valeurs qui viennent s'ajouter à celui-ci quand on se situe dans tel ou tel autre contexte d'apparition du terme. Ceci étant fait, on est forcé de reconnaître qu'on se trouve face à une situation de polysémie. Ainsi qu'on l'a écrit plus haut, il s'agit là d'une situation particulière, qui peut exister dans un état de langue donné, mais qui ne peut demeurer indéfiniment, et qui pourra évoluer vers une situation d'homonymie, les signifiants des termes restant les mêmes, les signifiés de ceux-ci se différenciant pour ne plus montrer d'analogies. Quoi qu'il en soit, les deux situations doivent être prises en compte par le lexicographe.

Puisqu'il ne se situe pas seulement en langue, mais dans l'univers d'une spécialité, une fois la signification du terme à définir acquise, le terminologue ira vers le monde observable et procédera à l'identification du référent du signe considéré. N'oublions pas qu'au cours de l'enquête ethnographique, il s'était déjà penché sur la société par l'observation systématique qu'il en avait effectuée. Il s'agit donc ici d'un retour à celle-ci. Le référent d'un terme, si spécialisé soit ce dernier, peut bien sûr être unique, mais il peut tout aussi bien être multiple, comme cela est souvent attesté en ce qui concerne les référents des mots du vocabulaire général. Quoi qu'il en soit, le chercheur doit observer un nombre assez important de référents du terme à définir dans le but de connaître avec le plus de précision, à travers l'observation des différentes formes que peut prendre un référent,

la forme la plus courante, celle qui apparaît comme le modèle de référent reconnu de tous.

À ce stade de son investigation, le lexicographe est maintenant face à l'objet. Il est dans l'univers extra-linguistique de la spécialité dont il se propose de rédiger la terminologie. Dans l'observation de la spécialité en action, son objectif sera de décaler la raison d'être de l'objet au sein de cet univers. Il devra, en gros, trouver la réponse à la question suivante: en quoi l'objet considéré se distingue-t-il des autres objets de son environnement spécialisé? C'est ici que pourront lui servir les domaines de la définition, puisque là se trouve son objectif. Il se préoccupera donc de la matière dont est constitué l'objet, de sa structure, du rôle de l'objet, et de son appartenance à telle ou telle autre classe, de son mode de vie, etc. Le chercheur observera donc en fait l'existence de l'objet au sein de la réalité de la spécialité.

Bien que fort de la connaissance du terme en langue et de celle de l'objet en contexte extra-linguistique auquel renvoie le terme, le terminologue doit aussi, dans le but de consolider ses connaissances, avoir recours au milieu des tenants de la spécialité retenue. Il devra procéder à une interrogation des spécialistes. Celle-ci semble devoir s'effectuer à travers un ensemble de questions visant un triple but. Le premier est un but de vérification. Il s'agira ici de constater la véricité de la connaissance acquise. Le second but est un but de confirmation. Ici, il s'agira de constater la reconnaissance de cette information par de nombreux spécialistes, de voir si celle-ci est vraiment admise par de nombreux spécialistes, et non par un individu ou un groupe d'individus. Enfin, le dernier but est un but de quantification, par lequel le chercheur devra s'enquérir du caractère complet ou incomplet de la connaissance. La quantité de connaissance induite de la recherche est-elle complète ou

demande-t-elle à être complétée? Cette étape du travail du terminologue, effectué en vue de proposer une définition à un terme donné, est importante en ce sens qu'il s'agit de la dernière opération réalisée en contexte ethnique avant qu'il ne revienne à la langue et à l'activité terminologique, le retour à la langue demandant qu'il soit muni de toute information propre à servir pour la rédaction de la définition, cette information étant principalement issue du contexte ethnique.

La connaissance étant consolidée, le lexicographe devra alors la traduire en langue à travers un ou plusieurs énoncés. On est donc ici au stade de la formulation de la définition. Dans un ouvrage dont les entrées et les définitions sont en langue africaine, trois types de termes sont à définir. Il s'agit, d'une part, des termes qui ont des équivalents en langue française, d'autre part, des termes qui n'ont pas d'équivalent dans cette langue, enfin, des termes qui ont créés et qui sont donc des néologismes. Les premiers, grâce à leurs équivalents en langue française, connaissent, on le sait, une définition dans cette langue. Le terminologue peut bien sûr ignorer l'existence de celle-ci. Cependant, il apparaît plus raisonnable de l'utiliser. S'agissant d'une définition en langue française, elle devra être rendue en langue africaine. D'emblée, disons que la traduction ne nous paraît pas être le procédé le plus adéquat pour aboutir à une définition en langue africaine. En effet, ce procédé présente l'inconvénient d'imposer à la langue africaine, et les définisseurs, et la syntaxe de la définition, en usage dans la langue française. Le lexicographe qui voudra utiliser une telle définition, devra, à notre sens, en saisir la substance, vérifier celle-ci à l'aide des connaissances qu'il a lui-même acquises, enfin formuler cette substance en fonction des modèles culturels de la définition en usage dans la langue africaine. Quant aux termes à définir qui n'ont pas

d'équivalent en français et aux néologismes, le terminologue dispose ici de tous les éléments de sens les concernant, les premiers en raison des étapes de l'élaboration de la définition qu'il a parcourues, les autres en raison de la connaissance précise qu'il a de la réalité à laquelle ils sont censés renvoyer, ce qui lui permet d'aborder la formulation de la définition en se servant des modèles culturels en usage. Les modèles en question sont de deux types, les uns formels, les autres informels. On appelle modèle formel, le modèle qui est institutionnalisé par la société en vue d'atteindre l'objectif de définition. On le trouve dans les textes institutionnalisés de tradition orale. On en donnera un seul exemple, celui de la devinette qui est attestée en Afrique, d'ouest en est, et, au sein de laquelle, schématiquement, un mot est prononcé par un diseur de textes, la signification de celui-ci est demandée aux membres de l'auditoire, face au mutisme de ceux-ci, le diseur énonce cette signification. Le modèle informel est celui qui est attesté dans la conversation de tous les jours. Ils consiste tout simplement en la demande de la signification d'un terme. L'individu le plus apte à utiliser un tel modèle pour définir un terme spécialisé est bien sûr le spécialiste de la science retenue. Le terminologue s'adressera à lui et lui demandera tout simplement de définir le terme considéré. Quel que soit le modèle utilisé, il est clair que le terminologue reste le seul juge car rédacteur de la définition. Il ne faut pas perdre de vue qu'il est lui-même locuteur de la langue, qu'il en est aussi un spécialiste en tant que linguiste, et qu'il a pour ces raisons des responsabilités à assumer.

5. Le bilinguisme

Dans le cas général, le lexique spécialisé est un ouvrage monolingue.

Il est rédigé dans telle langue et proposé à un public de locuteurs de celle-ci. Jusqu'à une période récente, la pratique monolingue est celle qui a prévalu chez les lexicographes spécialisés. Il peut donc paraître paradoxal, traitant de terminologie des langues africaines, de soulever la question du bilinguisme. Il n'en est rien, car d'une part, le contexte socio-culturel dans lequel évoluent les locuteurs de langues africaines et les utilisateurs potentiels des lexiques spécialisés justifient largement d'en traiter et, d'autre part, depuis quelques années, a effectivement vu le jour en Afrique noire, un type de lexique essentiellement fondé sur le principe du bilinguisme, celui qui associe le français et une langue africaine dans un même ouvrage. L'adoption de ce principe par le linguiste ou par le spécialiste est loin d'être arbitraire, le bilinguisme se justifie quand on s'efforce d'observer son essence, sa réalité et sa finalité.

5.1. L'essence du bilinguisme

Les pays d'Afrique noire concernés montrent des contextes caractérisés par l'existence de deux langues au moins: le français, langue officielle, et une langue africaine au moins, qui est une langue nationale. Un lexique spécialisé offrant la terminologie en usage dans une spécialité, les termes spécialisés apparaissent, dans le cas général, quand la connaissance relative à cette spécialité circule au sein de la communication. Cette circulation de l'information est observable, en ce qui nous concerne, dans des contextes d'enseignement ou de recherche. On retiendra ici, comme contextes en tant qu'essence du bilinguisme, le contexte de formation en langue française, celui d'intégration d'une langue nationale, enfin le contexte de coopération scientifique.

Un contexte de formation met en présence des apprenants, des enseignants et un enseignement. En

milieu rural et dans le cas qui nous occupe, l'apprenant est locuteur d'une langue africaine au moins. De plus, il est, soit alphabétisé en français, ayant reçu un enseignement de cette langue, il en est donc locuteur dans le cadre de sa formation et tel que le permet une alphabétisation, soit locuteur «sur le tas» de cette langue, ayant appris à la parler au seul contact de ceux qui la parlent, ces derniers locuteurs pouvant être soit des Français, soit des Africains par scolarisation, alphabétisés ou locuteurs «sur le tas». L'enseignant, quant à lui, est toujours locuteur du français et le maître, l'ayant étudié et/ou ayant reçu une formation dans celui-ci. S'il est africain, il est aussi locuteur d'une langue africaine, s'il ne l'est pas, il n'est, dans le cas général, locuteur d'aucune langue africaine. Une telle réunion d'apprenants et d'enseignants impose, bien sûr, un enseignement en langue française, cette langue étant commune aux individus en présence et devenant, par la force des choses, la langue de communication au sein de la communauté ainsi formée.

Si le contexte d'intégration d'une langue nationale montre des similitudes avec le contexte de formation en milieu rural, car étant lui aussi un contexte de formation, il se distingue cependant de celui-ci par un certain nombre de points qui justifient un type différent de bilinguisme. Ici, l'apprenant est seulement locuteur d'une langue africaine, il est, dans le cas général, alphabétisé dans cette langue. Il la parle couramment, mais il la lit et l'écrit tel que le permet son alphabétisation. L'enseignant apparaît tel que dans le contexte de formation en langue française, avec la différence qu'il est toujours locuteur d'une langue africaine, précisément de celle dont est locuteur l'apprenant. Enfin, l'intégration de la langue nationale, mais aussi la langue qui est commune aux individus en présence et qui est cette même langue nationale,

imposent que l'enseignement soit dispensé dans cette seule langue. Ici, le français ne concerne en fait que la formation des enseignants, il n'apparaît jamais au sein de la communication instituée entre ceux-ci et les apprenants.

Le contexte de coopération scientifique est, par l'origine des individus qui en sont les acteurs, un contexte de communication internationale de l'information. Dans le cas général, il met en contact des chercheurs. Il est un lieu d'échange de l'information scientifique. Ici, les chercheurs non africains sont, dans le cas courant, locuteurs de la seule langue française. Par contre, les chercheurs africains sont locuteurs de cette langue et d'une langue africaine au moins. L'échange de l'information scientifique implique que la connaissance concernant le milieu social de la langue africaine soit transmise aux chercheurs non africains et que celle concernant le milieu social de la langue française le soit aux chercheurs africains. Si l'échange de l'information peut se faire d'individu à individu, il se fait beaucoup plus souvent, en dehors de ce type de communication, dans des situations mettant en présence un chercheur locuteur de telle langue et un ouvrage rédigé dans une autre langue et consignait la connaissance relative au milieu social de celle-ci. À l'heure actuelle, de telles situations ne posent aucun problème aux chercheurs africains, ceux-ci étant locuteurs des deux langues en question; par contre, elles en posent aux chercheurs non africains qui ne sont locuteurs que de la seule langue française. Ici apparaît une autre justification du bilinguisme qui implique un autre type de lexique bilingue.

5.2. La réalité du bilinguisme

Dans le cas général, un lexique est dit *bilingue* dès lors que deux

langues coexistent en son sein. Si tous les lexiques bilingues montrent ce caractère, ils se distinguent les uns des autres, d'une part, par les lieux d'apparition de l'une ou l'autre langue, et d'autre part, par l'importance accordée par le lexicographe à celle-ci ou celle-là. Si on retient comme lieux, l'entrée, la définition, la sortie (2) et l'index, on peut, selon l'attribution à l'un ou l'autre de ces lieux de l'une ou l'autre langues concernée, obtenir différents ouvrages bilingues. Un lexique peut offrir l'entrée dans telle langue et la définition et la sortie dans telle autre. Un autre pourra donner l'entrée et la définition dans telle langue et la sortie dans telle autre. Un autre encore pourra offrir tout l'article — entrée et définition — dans telle langue et proposer un index bilingue. Un ouvrage pourra contenir deux lexiques monolingues, s'agissant en fait d'un double lexique, avec ou sans index bilingue, etc. À chaque contexte sera destiné l'un des lexiques bilingues, contexte dans lequel il trouve son utilité en contribuant plus efficacement à la communication de l'information.

Dans le cas d'un contexte de formation en langue française, compte tenu du fait que les apprenants, bien qu'ils soient locuteurs de cette langue, ne la maîtrisent pas, et que l'enseignement est dispensé dans cette même langue, un lexique offrant l'entrée en français et la définition et la sortie en langue africaine permettra aux apprenants, d'une part, de retrouver un terme entendu pendant l'enseignement ou lu dans la brochure résumant celui-ci, d'autre part, de prendre connaissance avec plus de facilité et plus de précision de toute information concernant ce terme, enfin de fixer dans leur mémoire sa définition grâce

(2) Par opposition à l'entrée, qui renvoie au terme qui ouvre l'article, la sortie, dans un lexique bilingue, renvoie ici au terme qui ferme l'article et qui est l'équivalent, dans la seconde langue, de l'entrée.

à l'équivalent africain que constitue la sortie. Ici, le lexique est principalement destiné à l'apprenant. Il remplit pleinement son rôle en ce sens que, progressivement, sa consultation lui permet de passer de l'inconnu flottant au connu fixé. L'entrée en français permet à l'utilisateur de repérer le signifiant perçu dans l'enseignement, mais, puisque celui-ci ne maîtrise pas cette langue, la langue africaine de la définition lui facilite largement la compréhension du sens, et, pour que ce sens ne demeure pas un énoncé dans son esprit, la sortie en langue africaine permettra de le synthétiser mais aussi de renvoyer à un objet perceptible de son monde. Le message véhiculé par l'entrée en français devient ainsi une réalité du milieu africain dans l'esprit de l'apprenant.

Dans le cas, maintenant, d'un contexte d'intégration d'une langue nationale, compte tenu du fait que les enseignants sont formés en français, mais qu'ils doivent dispenser un enseignement en langue nationale, mais que, s'ils maîtrisent le vocabulaire général de celle-ci, ils ne connaissent pas nécessairement tous les vocabulaires spécialisés, un lexique offrant une entrée et une définition en français et une sortie en langue nationale permettra à l'enseignant, d'une part, de s'assurer du terme qu'il veut véhiculer et du sens exact de celui-ci et, d'autre part, de connaître le terme africain correspondant qu'il devra nécessairement utiliser dans son enseignement. Un tel lexique est destiné à l'enseignant. L'entrée et la définition répondent à la connaissance personnelle de celui-ci, la sortie répond, quant à elle, à la langue de communication et aux besoins langagiers de l'homme qui dispense la connaissance. Ce lexique facilite le passage du français à la langue africaine, c'est-à-dire l'intégration de celle-ci. Il a pour rôle d'établir des équivalences entre les deux langues. Il va de soi qu'un tel ouvrage peut aussi être utilisé par

l'apprenant quand il possède une pratique du français le lui permettant, ce qui, bien sûr, nous renvoie au contexte de formation en langue française, où les apprenants sont censés connaître cette langue.

Dans le cas, enfin, d'un contexte de coopération scientifique, compte tenu du fait que les chercheurs connaissent leur langue et le milieu social auquel celle-ci renvoie, mais qu'ils sont désireux de pénétrer dans un milieu social étranger dont ils ne connaissent pas la langue, un double lexique leur permet, à partir du domaine scientifique qu'ils maîtrisent et à travers la terminologie relative à celui-ci, d'abord de connaître les analogies et les différences entre ce domaine et le domaine correspondant du milieu social étranger, ensuite de s'assurer, dans leur introduction progressive dans ce milieu, de la validité de l'information qu'ils acquièrent sous l'angle de la précision du sens des termes qui lui sont relatifs, enfin d'avoir en leur possession, certes sous le seul angle d'une terminologie, une image de la langue qu'ils doivent nécessairement pénétrer et qu'ils devront obligatoirement posséder dans le but de maîtriser le domaine scientifique correspondant au leur. Il ne faut pas perdre de vue, qu'au-delà de l'offre qu'il fait de la signification d'un terme pour quiconque est en quête d'information, un lexique spécialisé est une image, réduite à un domaine spécialisé, de la langue, de la science et de la société. Ici aussi, un double lexique a pour rôle de donner des équivalents. Cependant, contrairement au lexique qui, plus haut, était destiné à l'enseignant, et donnait des équivalences micro-lexicales, celui-ci donne des équivalences macro-lexicales.

C'est tout un domaine socio-scientifique qui, à travers la langue, est donné en équivalence à un autre domaine de la même nature.

5.3. La finalité du bilinguisme

L'évolution des faits qui constituent l'essence du bilinguisme, la raison d'être de celui-ci, dans la rédaction du lexique spécialisé, autorise à écrire qu'avec l'alphabétisation réussie des populations et l'acquisition de la langue française, avec l'intégration des langues nationales dans les systèmes d'enseignement, enfin avec l'autonomie scientifique acquise des pays concernés, le bilinguisme apparaît comme un fait provisoire, un fait qui pourra disparaître avec les raisons qui ont constitué son essence et engendré son apparition.

L'alphabétisation des populations en français a, à notre connaissance, toujours précédé l'intégration des langues nationales. Elle est surtout dirigée vers les populations adultes des campagnes. Conjugée à la scolarisation croissante des enfants, elle implique au sein de la population générale un taux de plus en plus important d'individus aptes à utiliser le français comme véhicule d'un enseignement. Un phénomène d'osmose permet à l'adulte alphabétisé de profiter des connaissances de l'enfant scolarisé. À cela, il faut ajouter l'acquisition du français, sur le tas, par les adultes qui travaillent dans les villes. Il s'ensuit que dans de nombreux pays, on peut estimer que la connaissance du français va grandissante. Pour les pays qui ont choisi la formation en langue française, pour les apprenants qui, dans le contexte de cette formation, gagnaient à être en possession d'un lexique bilingue offrant l'entrée en français et la définition et la sortie en langue africaine, l'évolution du degré d'acquisition, de connaissance et de maîtrise de la langue française implique qu'ils n'auront plus besoin de la langue africaine pour s'assurer du sens de telle ou telle autre notion exprimée en français, leur connaissance de cette langue leur permettant de maîtriser ce sens. Cette

évolution des choses engendrera la disparition du bilinguisme dans le lexique spécialisé, les apprenants pouvant recevoir toute formation dans la seule langue française.

L'effort enregistré dans les pays africains afin d'intégrer les langues nationales dans les systèmes d'enseignement est considérable dans certains d'entre eux et en passe de l'être dans les autres. La création d'instituts de recherche et de départements d'enseignement en linguistique dans la majorité des pays de l'Afrique noire francophone, a engendré une situation où les langues africaines deviennent les cibles privilégiées des chercheurs et des enseignants. De plus, la multiplication des centres d'alphabetisation en langue nationale dans de nombreux pays prépare non seulement l'enfant, mais aussi l'adulte, à l'usage de sa langue à travers l'écriture et la lecture de celle-ci. On peut affirmer qu'il y a là de la part des hommes, un besoin de retrouver une authenticité culturelle à travers la réhabilitation et la revalorisation des langues africaines. Cette situation, loin d'être provisoire, semble s'inscrire dans le cours de l'histoire de ces pays et est encouragée, sinon stimulée, par de nombreux gouvernements africains, mais aussi et surtout par les organisations internationales qui jouent dans ce domaine un rôle de premier plan. Il est clair qu'à partir du moment où les langues nationales sont intégrées, tout enseignant sera en mesure de donner un enseignement directement dans l'une de celles-ci, sans avoir besoin, comme c'est le cas dans un contexte d'intégration d'une langue nationale, de passer par le français, sans avoir recours à cette langue, quelle que soit par ailleurs la langue dans laquelle il a reçu sa propre formation.

Le progrès scientifique des pays africains francophones, qu'il convient de distinguer du progrès économique,

les deux faits n'étant pas régis selon les mêmes modalités, est réel et constatable. L'Afrique a parcouru un certain chemin dans ce domaine depuis l'acquisition des indépendances. Ce progrès scientifique qui, bien sûr, varie d'un pays à l'autre, devrait tôt ou tard permettre aux différents États de subvenir à leurs besoins en matière de connaissance scientifique. S'il est clair que l'Afrique actuelle s'efforce de combler le retard enregistré par rapport aux nations développées, il est tout aussi évident que subvenir à ses propres besoins ne signifie nullement être l'équivalent des nations les plus avancées. La réalisation des prévisions les plus pessimistes des centres de prospective économique à vocation internationale — prévisions selon lesquelles certains pays d'Afrique noire seraient à la fin du XX^e siècle beaucoup plus pauvres qu'ils ne l'étaient au moment de leur accession à la souveraineté nationale si leur méthode de gestion du patrimoine n'était par revue — ne saurait infirmer cette constatation, tout simplement car un pays pauvre n'est pas tributaire de la même connaissance scientifique qu'un pays riche, tout pays pouvant vivre en fonction des moyens dont il dispose. Il s'ensuit que même s'il existe toujours un écart important entre le degré de connaissance scientifique des pays de l'Afrique noire francophone et celui des pays à la pointe du développement, les États concernés ici pourront un jour se passer, s'ils le souhaitent, de la langue étrangère qui leur est imposée par la connaissance scientifique jugée supérieure d'un autre pays. En fait, seule la coopération scientifique pourra encore justifier l'usage d'une langue étrangère dans un lexique spécialisé à côté d'une langue africaine. Il s'agira alors de ce qu'on pourrait appeler un bilinguisme de coopération.

6. La perspective régionaliste

Adopter, dans la rédaction d'un lexique spécialisé, une perspective régionaliste, c'est œuvrer afin que l'ouvrage puisse servir dans les différents pays constitutifs d'une région donnée. Une telle entreprise prend appui sur des situations linguistiques dont la caractéristique est l'inter-compréhension entre individus d'origines ethniques différentes, elle aboutit à un lexique régional prenant en compte soit les différentes langues d'un même groupe, soit les différents parlars d'une même langue, soit l'importance des langues véhiculaires dans les processus de communication, enfin elle révèle des implications dans des domaines aussi divers que la coopération scientifique, la connaissance linguistique et, aussi, l'économie des moyens (3).

6.1. Les situations linguistiques

En Afrique il est des situations où un groupe linguistique est constitué de langues ayant peu de différences entre elles, tant sur le plan lexical que sur le plan grammatical. Au sein des langues mandé, le sous-groupe des langues mandingues est dans le cas. Ces langues sont parlées au Mali, en Guinée, en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso, etc. Elles associent ainsi le territoire de plusieurs États. S'il est évident qu'il est des locuteurs de certaines langues mandingues qui ne comprennent pas d'autres langues du même sous-groupe, il est tout aussi clair que les structures de ces langues ne sont qu'en partie étrangères au

(3) Si le bien-fondé d'une telle perspective est reconnu par les chercheurs — Séminaires ACCT *Dimo-Lexis*, Ouagadougou 1986 —, sa pratique n'est pas encore effective dans les travaux, elle n'est à l'heure actuelle qu'une proposition de l'auteur.

locuteurs considérés. Ceci implique qu'à partir des compétences linguistiques dont ils font preuve, ceux-ci peuvent se familiariser, au sein d'un vocabulaire spécialisé, avec ces langues. Cette familiarisation est loin de demander des efforts surhumains, elle est à la portée du locuteur moyen.

Dans la même Afrique, d'autres situations sont caractérisées par les nombreux parlars d'une même langue. On peut ici prendre pour exemple le peul. Cette langue est parlée en Mauritanie, au Sénégal, en Guinée, au Mali, au Burkina Faso, au Niger, etc. Si d'ouest en est, on constate des différences entre les différents parlars peul, et s'il est reconnu que les parlars de l'est sont moins complexes que ceux de l'ouest, il n'en demeure pas moins qu'il existe toujours une grande intercompréhension entre les locuteurs de ces différents parlars. Ici aussi, en raison du domaine spécialisé qui nous intéresse, une intercompréhension totale dans une spécialité est à la portée de chacun.

Enfin, de nombreuses langues véhiculaires sont attestées en Afrique noire. Celles-ci sont caractérisées par un certain nombre de traits qui intéressent au plus haut niveau le terminologue régionaliste. Elles sont parlées par un nombre d'individus dépassant largement le nombre de ceux qui l'ont pour langue maternelle. Le sango de la République centrafricaine est la langue maternelle de 5% de la population du pays et il est parlé à 90% par celle-ci. Ces langues débordent largement l'espace géographique des ethnies dont elles sont chacune la langue. Si l'ethnie bambara est localisée dans le «sud» du Mali, le bambara véhiculaire est, quant à lui, parlé non seulement au Mali, mais aussi en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso où il se confond avec le dioula véhiculaire de ces deux pays, et dans les grandes villes d'Afrique de l'Ouest telles Bamako bien sûr, Abidjan, Ouagadougou, Conakry,

Dakar, etc. Les langues véhiculaires montrent une facilité à être acquises comme seconde langue et, de ce fait, une aptitude incontestable à se «répandre» sur les territoires naturels des autres langues. Le wolof, qui est la langue de l'ethnie du même nom localisée sur les deux rives du fleuve Sénégal à proximité de son embouchure, est parlé par la grande majorité des Sénégalais, par une bonne partie de la population négro-africaine de Mauritanie et par une bonne majorité des Gambiens, au sein de communautés aussi différentes que celles des Peul, des Soninké, des Serer, des Diolas, etc.

6.2. Le lexique régional

Un lexique régional est un lexique multilingue. Sa rédaction implique le choix préalable des langues qui apparaîtront en son sein. Les langues retenues couvrant nécessairement une région géographique dans laquelle le lexique pourra être utilisé, celui-ci devient ainsi un lexique régional. Ce lexique pourra être un lexique des langues d'un même sous-groupe, des parlars d'une même langue, des langues d'un même espace géographique, etc. Un tel lexique n'est donc pas utilisable seulement par les locuteurs des langues qui y sont consignées, mais aussi, en raison des synthèses que peut toujours effectuer un locuteur multilingue, par des locuteurs de langues qui n'y apparaissent pas.

Un lexique régional est réalisé conjointement par plusieurs équipes de terminologues travaillant chacune sur une langue. L'enquête savante est, bien sûr, réalisée une seule fois, l'enquête ethnographique l'est autant de fois qu'il y a de langues. Ces enquêtes aboutissent à plusieurs terminologies montrant un nombre assez élevé d'analogies entre termes. Ainsi, dans un lexique consignait entre autres langues le bambara, on trouverait une terminologie en

bambara, une autre en dioula, une troisième en malinké, etc. Dans chaque terminologie, on trouverait les équivalents des termes retenus dans les autres terminologies. Les différentes terminologies seraient donc parallèles.

La nomenclature d'un tel lexique, destinée aux locuteurs de telle langue, contient tous les termes de la spécialité dans cette langue et les équivalents, dans les autres langues, de chacun de ceux-ci. Ainsi, un lexique destiné à des locuteurs du bambara offrirait une nomenclature dans laquelle apparaîtraient, en exergue, les termes bambara, et, en dessous de chacun de ceux-ci, les termes des autres langues retenues.

L'article est rédigé dans la langue des individus auxquels le lexique s'adresse. Cependant, les énoncés tels que la définition et les exemples illustratifs, sont rédigés selon une forme qui permet un passage aisé d'une langue à l'autre. En fait, ce sont les mêmes contenus qui apparaissent dans les différents lexiques, ils sont seulement exprimés selon des formes propres aux différentes langues. Celles-ci étant apparentées ou exprimant la même culture, ces formes sont assimilables l'une à l'autre.

Si le besoin s'en fait sentir, chaque langue peut bénéficier d'un lexique. En d'autres termes, un lexique peut être rédigé dans chacune des langues retenues. Ceci suppose qu'il existe une demande, un besoin, de la part des locuteurs de chacune de celles-ci. Ce peut être le cas, quand on a affaire à une langue véhiculaire associée à l'ensemble des langues — ou à un certain nombre de celles-ci — de la région dans laquelle elle est parlée. Le besoin peut être justifié par le manque de maîtrise de la langue véhiculaire par des locuteurs qui la parlent comme seconde langue. Mais dans le cas où un parler est connu et maîtrisé par les locuteurs des autres parlars de la même langue, celui-ci peut constituer la seule langue dans

laquelle est rédigé le lexique. En d'autres termes, dans ce cas, un seul lexique est rédigé, sa nomenclature offrant, en exergue, les termes de cette seule langue, à chacun de ceux-ci correspondant les équivalents dans les parlers, les articles étant entièrement rédigés dans la langue en question.

6.3. Les implications de la perspective

Un lexique régional est une source de connaissances linguistiques. Qu'un seul lexique soit rédigé ou que plusieurs le soient, la nomenclature offerte par chacun de ceux-ci est toujours une nomenclature multilingue pouvant servir toute analyse comparative jugée utile, la comparaison étant ici prise dans le sens le plus large du terme. Entre autres analyses, une étude de la variation dialectale est ici tout à fait possible quand les langues concernées sont les différents parlers d'une seule et même langue. Dans le cas où plusieurs lexiques sont rédigés, l'analyse comparative peut s'étendre aux énoncés véhiculant les définitions et les exemples illustratifs. Ici peut voir le jour une syntaxe comparative.

Un tel lexique constitue aussi une base de coopération scientifique. En effet, tout comme le bilinguisme français-langue africaine sert la coopération entre les chercheurs travaillant sur les milieux socio-culturels exprimés par ces langues, le multilinguisme du lexique régional sert la coopération entre les chercheurs travaillant sur les milieux socio-culturels exprimés par les langues africaines qui en sont constitutifs. N'oublions pas que le lexique spécialisé est destiné, dans le cas général, à accompagner l'enseignement d'une spécialité. De ce fait, il permet aux chercheurs non concernés par la formation en cours de connaître avec précision le sens des termes qui relèvent de cette spécialité, à la condition, bien sûr, que ceux-ci

comprennent l'une des langues consignées dans le lexique.

Enfin, dans le cas où un seul lexique est rédigé, en raison de la maîtrise que les locuteurs ont d'un parler central, d'un parler dominant ou d'un parler véhiculaire, la perspective régionaliste implique une économie générale de moyens. Le lexique est rédigé dans un seul parler, les autres parlers apparaissant dans la nomenclature. Le multilinguisme apparaît donc dans la seule nomenclature. Ceci implique que, à ce niveau seul, plusieurs équipes doivent travailler de manière conjointe. En fait, une fois l'enquête réalisée, la terminologie constituée et la nomenclature organisée, le travail qui reste à faire est celui qui concerne un seul lexique. Mis à part l'entrée, tout ce qui concerne l'article est réalisé dans une perspective unilingue.

7. L'usage de l'informatique

Si, telle qu'elle apparaît dans les pages qui précèdent, la terminologie des langues africaines est une expérience récente, l'usage de l'informatique en son sein l'est encore plus. Le recours à l'informatique constitue une réponse à une multitude de besoins qui caractérisent le contexte africain, il s'inscrit dans un certain nombre d'étapes du travail terminologique, enfin, les possibilités qu'il montre aujourd'hui révèlent des perspectives qui déborderaient largement le cadre du travail terminologique et engloberaient une partie non négligeable de la description linguistique.

7.1. La justification de l'informatique

Les pays d'Afrique concernés ici sont, on le sait, caractérisés par un

multilinguisme plus ou moins élargi. Rares sont ceux qui comptent moins de dix langues. Dans la majorité des cas, les langues en présence se comptent par dizaines, sinon par centaines. Rares aussi sont les pays où une langue domine et rend insignifiantes les autres langues sur la totalité du territoire national. Même quand une langue apparaît dominante, le fait n'implique nullement l'étranglement des autres. Souvent, on trouve plusieurs langues qui dominent chacune dans une région du pays, laissant largement aux autres langues les moyens de leur existence. Il s'ensuit que ces pays présentent des situations linguistiques toujours caractérisées par une grande richesse et une multitude de langues. Il y a là un terrain extrêmement diversifié tant pour la recherche fondamentale qui va mettre sur le même pied d'égalité toutes les langues quel que soit le nombre des locuteurs de chacune de celles-ci, que pour la recherche appliquée qui aura tendance à sélectionner les langues en fonction du nombre des locuteurs et des considérations économiques, sociales ou politiques afférentes au développement. Là se trouve la première justification, à notre sens, de l'usage de l'informatique.

La seconde se manifeste dans l'insuffisance des moyens mis en œuvre eu égard à l'importance des travaux à entreprendre. Il est clair que, dans le cas général et dans le cas particulier des pays d'Afrique noire ici concernés, la recherche manque de moyens. Ceci étant dit, les choses doivent être relativisées. Les ressources humaines en matière de recherche sont tout à fait insignifiantes dès lors qu'on observe le nombre des langues en présence par rapport au nombre des linguistes. Ceci est vrai dans le cas général, mais il l'est encore plus si l'on tient compte du fait que la linguistique comporte plusieurs branches, que la branche qui nous intéresse ici est la description linguistique et que, à

l'heure actuelle, car ceci devrait évoluer par la force des choses, dans le domaine africain, être linguiste ne signifie nullement être descripteur de langues. Alors que les chercheurs qui travaillent de par le monde sur le français, l'anglais ou l'allemand se comptent par dizaines, sinon par centaines, si toutes les langues des pays ici concernés devaient être décrites, ce rapport serait inversé, et chaque descripteur de langues se verrait dans l'obligation de prendre en charge une dizaine de langues au moins, cette affirmation devant bien sûr être corrigée dans le sens d'une diminution ou d'une augmentation du nombre des langues à prendre en charge si on se réfère à tel ou tel autre pays.

Enfin, la dernière justification de l'usage de l'informatique, en terminologie des langues africaines, réside dans l'urgence des besoins à satisfaire. Le besoin peut relever de la seule recherche fondamentale, il peut aussi relever de la recherche appliquée dans un contexte économique donné. Il est des terminologies qui, en raison du contact de la langue à laquelle ils appartiennent avec une autre langue et du caractère dominant de celle-ci, ont tendance à ne plus être utilisées et donc à disparaître. Celles-ci doivent bien sûr faire l'objet de travaux ayant comme objectifs la connaissance avant tout, afin d'enrayer leur disparition progressive, mais aussi l'enrichissement, dans le but de pouvoir être utilisées. Quand le besoin relève de la recherche appliquée, il s'agit dans le cas général du contexte connu de la nécessité d'un lexique en tant que soutien de l'enseignement d'une spécialité. Celui-ci ne pouvant se contenter du seul canal oral, il gagne, en vue de sa compréhension et de son assimilation, à être accompagné d'un lexique. Il faut signaler que ce cas est très fréquent et se manifeste dans tous les projets de développement soutenus par une formation. Cependant, paradoxalement, la demande des

formateurs est loin d'être une demande pressante. À notre avis, ceci ne signifie nullement que le besoin des apprenants n'existe pas, mais révèle tout simplement une lacune de la pédagogie.

7.2. Les modalités de l'informatique

Parmi les opérations qui sont à la charge du terminologue et que l'usage de l'informatique facilite, figure en première place le dessin des caractères graphiques. Dans la majorité des cas, la transcription des langues africaines demande l'utilisation de lettres qui ne font pas partie de l'alphabet de la langue française. Les machines à écrire, qui proposent un alphabet français dans le cas général, demandent donc à être transformées en vue de la transcription des langues. Cette transformation n'est pas toujours chose aisée. Elle est loin de l'être et elle est le plus souvent impossible, dans les pays concernés ici. Ceci constitue un problème de première importance auquel l'informatique apporte une réponse. En effet, quel que soit le nombre des langues qui doivent être transcrites, un logiciel permet le dessin, l'intégration dans un alphabet et l'utilisation effective de tout caractère nécessaire à cette opération (4).

Le bien fondé de la description des langues par les textes est en voie d'être reconnu par toutes les équipes de recherche concernées. Cependant, la méthode impliquée par cette conception impose l'observation et le dépouillement d'un grand nombre de textes, condition nécessaire à la satisfaction de la représentativité de la langue en communication. La lexicographie générale a tout à gagner à utiliser une telle méthode en ce sens que les mots qui seront constitutifs de la nomenclature sont ceux-là mêmes que le locuteur utilise au sein de la communication. Si le grand nombre de textes requis pose un problème

quant à son observation et à son dépouillement par le lexicographe, il n'en pose aucun dès lors qu'on fait usage de l'informatique. Un logiciel conçu à cet effet permet d'engranger une impressionnante quantité de textes, suffisante pour la description d'une langue et l'élaboration d'un lexique général. À partir de celui-ci, il faut le faire remarquer, peuvent être extraits des lexiques spécialisés.

Une autre opération que l'informatique peut prendre en charge, mais qui concerne ici aussi plus la lexicographie générale que la terminologie, est la constitution de la nomenclature. En effet, une fois que le corpus de textes, dont le dépouillement doit donner les mots constitutifs de la nomenclature, est engrangé dans l'appareil, un logiciel peut donner, dans une liste organisée selon l'ordre alphabétique, tous les mots différents en usage dans le corpus de textes. Certes, cette liste est une liste brute et n'est pas la nomenclature elle-même, mais le travail ainsi réalisé facilite largement celui du lexicographe, même si celui-ci doit affiner la liste en question en vue d'obtenir la nomenclature. De plus, un logiciel peut aussi donner la fréquence d'apparition de chacun des mots de la liste, ce qui permet au lexicographe désireux de constituer, non pas une nomenclature en synchronie exhaustive, mais une nomenclature réduite, de retenir les mots les plus fréquents.

(4) Les logiciels qui sont impliqués ici, et qui permettent la réalisation des opérations retenues dans l'exposé, sont ceux qui sont actuellement en usage à la Société internationale de linguistique. Afin de ne pas alourdir le texte, et parce que celui-ci n'est pas le lieu de leur présentation, ces logiciels ne sont pas nommés ici. Enfin, le terme *logiciel* peut renvoyer à un seul logiciel ou à un ensemble de logiciels constitutifs d'un programme.

Le lexicographe étant en possession d'une nomenclature brute, se posera alors le problème de l'analyse lexicologique, le qualifiant étant ici pris dans son sens large, des termes constitutifs de celle-ci. Le lexicographe devra donc entreprendre une double analyse, morpho-lexicologique et sémio-lexicologique, la première donnant la forme des mots, la seconde leur sens. Un logiciel permet la segmentation des mots, la dissociation des formants de ceux-ci, dans la mesure où il est averti des modalités de la segmentation désirée. Un segment étant donné, le logiciel le recherchera dans tous les mots de la nomenclature et segmentera tous ceux qui, en font usage. Cette opération facilite largement la reconnaissance des bases composées, dérivées ou mixtes et des différents formants de celles-ci. Si la langue retenue est connue car ayant été décrite, il est tout à fait simple pour le lexicographe de proposer un segment quelconque pour connaître tous les autres segments qui en font usage. Si elle ne l'est pas, ici l'analyse se fait en même temps que le dépouillement, il lui suffit de trouver un segment significatif, tel un morphème dérivatif, de le proposer pour arriver au même résultat. L'élaboration de la définition lexicographique requiert l'extraction du sens du mot à définir, ce qui

implique de mener une analyse sémantique de celui-ci. Celle-ci nécessite la connaissance des usages du mot, les différents contextes dans lesquels il apparaît, c'est-à-dire, en fait, les différents énoncés dans lesquels il est attesté et dont il a été extrait. Un logiciel permet la présentation de tous les énoncés dans lesquels apparaît un mot donné, ce qui offre au lexicographe le corpus qu'il devra observer et lui facilite largement la tâche. Il pourra immédiatement engager l'analyse sémantique du mot considéré.

À notre avis, quand le lexicographe dispose d'un corpus important de textes, la meilleure illustration d'un mot, celle qui impose le moins l'analyste à la langue et qui soumet le plus celui-ci à celle-ci, est l'énoncé dans lequel le mot est attesté et duquel il a été extrait. Une fois la définition rédigée, le chercheur se trouve dans le besoin de tels énoncés. Or ceux-ci lui sont donnés dans l'usage d'un logiciel, tel que présenté plus haut, et il ne lui reste plus qu'à choisir l'un des différents énoncés dans lesquels est attesté le mot défini à illustrer.

Quand le lexicographe est en possession de toute l'information dont il a besoin pour rédiger l'article, il peut utiliser un logiciel qui peut associer, à un mot donné, jusqu'à quatorze types différents

d'information à son sujet. On comprend aisément l'utilité d'un tel logiciel pour le rédacteur de dictionnaire. Celui-ci permet tout simplement la rédaction de l'article correspondant au mot en question qui en devient l'entrée. Une fois l'analyse lexicographique terminée, l'analyste n'a plus qu'à associer les éléments de l'article au mot et laisser la machine faire le reste. Le logiciel prendra en charge toute opération d'impression ou de mise en page.

Le terminologue peut, au terme de son travail, se rendre compte d'une erreur commise dans un ensemble d'articles ou dans l'ensemble des articles du lexique. Il peut avoir à supprimer un segment et à le remplacer par un autre segment.

Il peut aussi avoir à changer l'ordre de deux éléments dans l'article, ou à effectuer un changement systématique dans tous les articles. Un logiciel peut prendre en charge toutes les formes que peut demander une telle opération de correction.

Enfin, et bien sûr, l'usage de l'informatique permet la gestion rationnelle des données, le terme étant ici pris dans son sens large et renvoyant à tout document allant du corpus de textes brut à l'article rédigé.

Nazam Halaoui

Embûches et méthode de la terminologie abouré. Les termes de la santé

Adhérant à l'initiative de l'ACCT, un certain nombre de chercheurs africains se sont lancés avec enthousiasme dans la rédaction de dictionnaires en langues africaines : dictionnaires élémentaires abordant la langue sous un angle général ou dictionnaires de spécialité choisissant d'approfondir un thème particulier. En ce qui nous concerne, nous avons tout de suite été intéressée par les thèmes de la santé et de l'agriculture. Ils correspondent à deux des besoins élémentaires de la société ivoirienne non scolarisée. À pieds joints, nous avons donc sauté dans la langue abouré pour traiter le thème de la santé et dans la langue baoulé pour l'agriculture. Et cela a été le début d'une aventure inédite, insoupçonnée.

En effet, parcourir une langue, c'est comme se retrouver dans un univers accidenté où des vides, trous béants semblables à des gouffres, succèdent à des zones riches, foisonnantes de termes et de poésie. On y surprend un peuple dans son sens de l'observation de la nature et des phénomènes, dans son acuité et dans la finesse de ses analyses. On le découvre en train d'établir différentes comparaisons, créant des images, des métaphores, des métonymies. Ailleurs, c'est son sens de l'humour ou de la dérision qui s'étale. Et ainsi, tantôt marchant sur les crêtes de la langue, tantôt sombrant dans le vide, nous avons établi le contact intime avec chacune de ces deux langues, chacune de ces deux communautés, apprenant à connaître les domaines où leur science et leur ingéniosité les ont amenées à créer, à décortiquer, à

maîtriser la nature et ses phénomènes. Mais par ce fait même, nous avons su toucher du doigt les lacunes de ces langues par rapport à la science et à la technologie de notre siècle. Le travail à faire pour la mise à niveau est immense bien qu'il ne soit pas du tout impossible, comme aiment à l'affirmer beaucoup de personnes de bonne volonté. Il s'agit de prendre le taureau par les cornes et d'y aller avec méthode et rigueur.

Les découvertes que l'on fait lorsque l'on se lance dans la rédaction d'un lexique spécialisé, ne se limitent cependant pas à la connaissance intime d'une langue. Le terminologue procède en réalité à la confrontation de deux communautés distinctes, deux univers différents. Et cette confrontation se fait à plusieurs niveaux :

- Niveau du découpage du réel;
- Niveau de compréhension ou d'interprétation de ce réel, etc.

En ce qui concerne le dictionnaire spécialisé de santé, le terminologue se trouve, contre toute attente, tiraillé par un certain nombre d'embûches culturelles ou techniques et il doit se démener pour s'acquitter d'une tâche devenue extrêmement complexe. Les problèmes qu'il rencontre ont pour nom :

- Le tiraillement entre deux visions culturelles différentes;
- Les difficultés liées à l'élaboration de la nomenclature, dont les vides terminologiques;
- Les difficultés liées à l'établissement des définitions en langues africaines.

C'est sur les deux premières de ces difficultés, qui sont tantôt d'ordre méthodologique, tantôt d'ordre culturel, que nous allons porter notre réflexion.

1. Deux visions culturelles différentes

Le dictionnaire spécialisé de médecine rédigé par Larousse définit la médecine comme « l'ensemble des connaissances scientifiques et des moyens de tous ordres mis en œuvre pour la prévention, la guérison ou le soulagement des maladies, blessures ou infirmités ». Il suffit de passer de la médecine occidentale à la médecine traditionnelle abouré pour réaliser que les connaissances et moyens médicaux, loin d'être des données objectives, restent très fortement assujettis à la vision culturelle et même philosophique des peuples. Très souvent, beaucoup plus souvent qu'on ne le croit, le terminologue est sollicité soit par une valeur culturelle, soit par une position philosophique qui l'oblige à choisir entre deux interprétations différentes d'un même phénomène. La médecine moderne en propose une, les tradipraticiens africains en proposent une autre et il n'est pas toujours très facile de trouver la juste solution à adopter. Quelquefois, le problème concerne un terme qui va servir d'entrée de dictionnaire; d'autres fois, c'est au niveau de la définition que la difficulté se révèle. Examinons ensemble quelques exemples :

1.1 Des « maladies » africaines que le médecin formé à la médecine moderne rejette

1er exemple: āplūdō
āplūdō est une maladie répertoriée en pédiatrie et qui a pour siège la fontanelle du nouveau-né.

Les abouré, et même d'autres peuples de Côte d'Ivoire, sont convaincus que la fontanelle d'un enfant bien portant doit battre. Lorsque la fontanelle du nouveau-né ne bat pas, c'est signe de maladie. Les pédiatres, formés à la médecine moderne, sont, bien entendu, d'accord avec cette observation. Ils ajoutent que la fontanelle bombée est signe de méningite et la fontanelle affaissée, signe de malnutrition. Sans se prononcer sur ce diagnostic, l'abouré propose une troisième maladie qui se signale par le mauvais fonctionnement de la fontanelle. La fiche signalétique de cette « maladie » peut être rédigée de la façon suivante :

a. Signe extérieur :

La fontanelle ne bat plus. Ils ne disent pas qu'elle est bombée ou affaissée; simplement qu'elle ne bat plus.

b. Les effets nuisibles de cette maladie :

Si elle n'est pas rapidement soignée, le crâne du bébé va mal se refermer. Cela peut aller jusqu'à une déformation grave du crâne et du front qui se présenteront comme fêlés et déboîtés; l'enfant lui-même manifeste un mauvais état de santé général et une mauvaise croissance.

c. Le traitement :

Oindre chaque jour, après chaque bain, la fontanelle du nouveau-né d'une huile extraite de l'amande de palmiste (1) ou de beurre de karité (2) dès que l'on découvre ce mauvais fonctionnement de la fontanelle. L'huile utilisée est quelquefois enrichie d'une poudre obtenue à partir de plantes séchées.

Ajoutons pour finir que la croyance en cette maladie est très communément répandue dans la population ivoirienne, au point que l'on a vu plus d'une maman utiliser systématiquement cette huile dès la naissance de l'enfant, sans attendre les signes extérieurs de la maladie — mieux vaut prévenir que guérir.

La controverse commence lorsque, pour une tout autre maladie, la maman arrive à l'hôpital avec l'avant du crâne du bébé mouillé par de l'huile. Les médecins les plus intolérants crient à la sauvagerie, à la barbarie; les mieux élevés expliquent que cette huile ne guérit rien et même peut provoquer des dommages puisque cette partie du crâne étant saturée d'huile, le cuir chevelu, à cet endroit, ne peut plus respirer librement ni conserver sa santé. Un certain nombre d'autres praticiens choisissent de ne pas heurter les mères et passent sous silence cette pratique qu'ils jugent somme toute relativement inoffensive pour la santé de l'enfant.

Les médecins que nous avons interrogés sur cette « maladie » considèrent qu'elle n'existe pas en réalité et que la relation que les populations africaines établissent entre la cause et l'effet n'est pas scientifiquement avérée. Les cas de crânes déformés de bébés en cours de croissance relèvent, selon eux, de malformations congénitales et non d'une maladie, comme l'affirment les tradipraticiens abouré.

Lorsque l'on en arrive à ce désaccord entre deux médecins d'écoles différentes, le terminologue se retrouve lui-même embarrassé. Car au niveau technique de la rédaction de l'article de dictionnaire, il va être confronté à deux problèmes.

1.1.1. L'entrée de dictionnaire

Dans le type de dictionnaire que le programme *Lexis* a défini, le problème des entrées se pose. En principe, à chaque entrée française (langue de départ) doit correspondre une entrée africaine (langue d'arrivée). Or, dans un cas comme celui-ci, on aura :

a. Vedette française: inexistante.

Il faudra donc soit laisser la place vacante puisque la maladie n'est pas reconnue comme telle par les

médecins de la nouvelle école, soit réintroduire le terme africain, opérant ainsi un emprunt à l'abouré. Nous préconisons, quant à nous, la première solution qui nous semble plus logique. Il n'est pas besoin qu'une maladie soit répertoriée par la médecine moderne pour être prise en compte. Il suffit qu'elle soit connue comme telle par le peuple abouré. Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue le fait que la langue à enrichir est l'abouré et non le français.

b. Vedette africaine :

1.1.2. La définition

Au niveau de la rubrique « définition », le terminologue se trouve contraint de choisir. Soit il adhère à la médecine et alors il est conduit devant une nouvelle alternative dont le premier volet consiste à éliminer le terme de la nomenclature, le second volet de cette alternative l'amenant à retenir le terme pour des considérations socio-historiques. Dans ce dernier cas, il sera précisé dans la définition que cette maladie n'en est pas une en réalité.

Soit il croit que le peut avoir un fondement scientifique juste et cela se percevra dans la description qu'il donnera de cette maladie.

Là encore, nous choisissons de présenter la maladie telle que le fait le peuple concerné. Puis, d'ajouter notre commentaire critique à la fin.

2e exemple: sâmpê

Chez les Abouré, ce terme ne désigne pas une maladie mais un objet souvent de forme pointue que, de façon occulte, un ennemi a introduit dans l'organisme du malade dans le but de lui nuire. La présence de cet objet dans le corps engendre des

(1) palmier.

(2) karité = *Vitellaria paradoxa*.

douleurs du même type que les arthrites (articulations) ou la migraine (tête), etc. Le malade n'est soulagé de ces douleurs que lorsque le tradipraticien réussit à localiser ces sâmpê et à les extraire. Et bien souvent, on est troublé devant ce spectacle de clous quelquefois très longs, de dents de chiens, de perles, etc., que le guérisseur affirme avoir sortis du corps, soit à l'aide de ses dents, soit par de fortes pressions de la main. Il les extrait de n'importe quelle partie du corps, la tête, les pieds, le ventre, les articulations, etc. À la fin de l'opération, le malade, quant à lui, se proclame effectivement soulagé de ses douleurs et même, quelquefois définitivement guéri.

Trois remarques importantes peuvent être faites sur ce phénomène: — Les médecins formés à l'école moderne refusent d'accorder une quelconque valeur scientifique au sâmpê. Pour eux, il s'agit tout au plus d'un acte de prestidigitacion ayant pour but de mystifier des innocents un peu trop crédules et souffrant d'un mal réel mais tout à fait différent de celui diagnostiqué par le tradipraticien.

— Et à y réfléchir de plus près, on se demande en effet comment des clous, des dents ou des perles, bobines de fil et autres objets peuvent se loger à l'intérieur d'un crâne humain, par exemple. Il y a pour le moins dans une telle vision, un bouleversement total de l'anatomie de l'être humain telle que nous la présente la science moderne.

— Le mode même d'insertion de ces objets dans le corps d'autrui est la troisième chose à souligner, car l'on sort ici du domaine scientifique pour nager en plein ésotérisme et il faut recourir à la foi et à la métaphysique pour expliquer ce phénomène. Un ennemi introduit des objets longs, pointus, gros dans votre crâne sans que vous en ressentiez quelque chose, non plus que cela ne produit de saignement ni de lésion apparente. Ce n'est qu'une fois l'objet logé dans

vos corps que vous ressentez des douleurs plus ou moins fortes, plus ou moins gênantes. La divergence ici est même philosophique. Quel doit être alors le comportement du terminologue devant un tel terme? Son travail est-il vraiment d'une rigueur scientifique absolue si, dans la nomenclature, il retient des éléments dont la non-scientificité est avérée? Mais d'un autre côté, serait-il réaliste d'élaborer un dictionnaire spécialisé de médecine abouré pour les Abouré sans mentionner tous les éléments et notions qui chez ce peuple revêtent une matérialité certaine dans la mesure où ils sont en harmonie avec l'idéologie partagée par un grand nombre de ces gens? Il nous semble que non. L'ouvrage terminologique doit avoir aussi une dimension ethnographique indéniable. Du point de vue méthodologique, il est donc important que toutes les notions, tous les termes existant dans la langue abouré d'aujourd'hui figurent dans le dictionnaire. Il sera toujours temps dans les éditions futures de l'ouvrage terminologique de mentionner les archaïsmes là où les points de vue des populations auraient évolué.

1.2. Des maladies africaines inclassables dans la taxinomie médicale moderne

L'idéal pour le terminologue qui travaille à l'intérieur du cadre défini pour le projet Lexis, est de trouver, pour chaque maladie répertoriée, la désignation en langue africaine et son correspondant en français. Or, la classification des maladies dans les deux langues ne coïncide pas toujours. Certaines des maladies décrites par les Abouré comportent des symptômes tels que le chercheur a du mal à leur trouver un correspondant dans la médecine moderne pratiquée dans les hôpitaux.

1er exemple: òbwlùn
Dans le cas de la maladie

dénommée òbwlùn, à un premier niveau de traduction, on peut faire correspondre le terme de *paludisme*. Cependant, à l'examen approfondi, on se rend compte que le tradipraticien classe sous ce vocable toutes les sortes d'ictères, que cette «coloration jaune de la peau et des muqueuses, due à leur imprégnation par la «bilirubine» (3) soit provoquée par les microbes du paludisme ou par un virus. Il serait cependant erroné de conclure qu'alors, òbwlùn pourrait être l'équivalent de *ictère* car dans la description de la maladie par le tradipraticien, on retrouve tous les autres symptômes du paludisme. Selon un médecin que nous avons consulté sur la question, il y aurait, de la part du tradipraticien, quelques erreurs de diagnostic dues au fait que ce dernier se fonde essentiellement sur les signes extérieurs et n'a pas les moyens technologiques d'affiner plus son diagnostic. Il faut d'ailleurs noter, pour aller dans le sens du médecin moderne, que le tradipraticien, lorsqu'il traite ce mal, distingue différentes sortes de «paludisme» et que le traitement appliqué varie en fonction du type de «paludisme» diagnostiqué.

Il appartient au terminologue de creuser suffisamment la question avec l'aide d'un spécialiste pour ne pas se contenter de noter *paludisme* en face de òbwlùn. Il serait même plus indiqué de faire plusieurs entrées pour le même terme lorsqu'il désigne manifestement deux maladies différentes.

2^e exemple: àpwlín

Il existe chez les Abouré, et chez beaucoup d'autres peuples de Côte d'Ivoire, une autre maladie qui illustre encore mieux ce problème épineux de l'identification des maladies. Les Abouré l'appellent àpwlín et les Baoulé-Agni kòkò.

(3) *Dictionnaire Larousse de médecine.*

Voici ce qu'en dit l'Abouré que nous avons interrogé :

« *àpwlín* est une maladie qu'a tout le monde. Qu'on soit homme ou femme, on a cette maladie. Les maux que provoque cette maladie sont nombreux. C'est *àpwlín* qui rend l'homme impuissant. Le même *àpwlín* fait pousser la chair dans ton anus (hémorroïde). Ces chairs peuvent pousser en d'autres endroits de ton organisme (fibrome). Toutes les maladies de l'intérieur du ventre sont dues à *àpwlín*. Même les rhumatismes qui provoquent des douleurs articulaires sont des manifestations de cette maladie. *Àpwlín* peut aussi s'attaquer aux yeux et provoquer la cécité. Cette maladie existe toujours en l'être humain. Elle est comme une bête inhérente à l'organisme humain; non pas une bête extérieure qui vient envahir l'organisme. Et quand le moment arrive, elle se manifeste. Prends mon cas. Moi, je ne mange pas de poisson frais. Ce n'est pas que quelqu'un m'ait administré des mauvais produits qui aient provoqué ce mal. Non. C'est *àpwlín* qui est responsable de cela. Lorsque *àpwlín*, chez toi, a de mauvaises manifestations, tu as ce genre de problèmes. Si quelqu'un prépare du poisson frais et que j'en mange, dès la fin de l'absorption, mon visage va commencer à enfler à tel point que mes yeux vont totalement se fermer; je ne pourrai plus voir. C'est *àpwlín* qui fait cela (allergie). C'est *àpwlín* également qui fait tousser. On tousse tellement qu'on crache des glaires dans lesquelles il y a du sang. Les mauvaises bêtes qui sont dans le sang, c'est cela que nous appelons *àpwlín*. Tout le monde en possède. Et en temps voulu, elles se manifestent. Même l'asthme, quand on l'analyse à fond, on se rend compte que c'est une manifestation de *àpwlín*. La stérilité des femmes, les chairs qui poussent dans leur ventre, c'est *àpwlín* (fibromyomes de l'utérus).

Les démangeaisons dans le nez et dans la gorge, tout cela c'est *àpwlín*. C'est *àpwlín* qui donne toutes ces maladies. C'est cette bête qui est inhérente à l'organisme humain qui donne toutes ces maladies.»

Il est évident que, pour le terminologue, un tel terme est difficile à traiter. Tant de maladies différentes regroupées ensemble! Nous en avons référé à un médecin qui a reconnu avoir lui-même des problèmes avec cette maladie dont un grand nombre de ses malades viennent souvent se plaindre. Il a eu tendance à réduire le terme à l'hémorroïde. Mais devant les explications de l'informateur, il demeure perplexe. Les liens que le tradipraticien établit entre les différentes manifestations du mal ne sont pas du tout évidents. On peut établir une liaison entre l'hémorroïde et les allergies, liaison qui s'appellerait «bonne ou mauvaise alimentation». Mais entre ces maux et les rhumatismes ou les fibromes, la relation est plus difficile à établir. Et dans ce cas, que doit faire le terminologue? Que doit-il retenir? Il se trouve ainsi, bien malgré lui, obligé de choisir entre une médecine ancienne, riche mais visiblement handicapée par l'insuffisance de moyens technologiques d'investigation et d'analyse, et une médecine moderne jouissant de tous ces moyens et poussant, jusqu'à l'extrême, l'analyse du détail et l'observation du phénomène.

Mais la médecine moderne est devenue d'emblée la référence. Elle semble plus scientifique, plus sûre, plus proche de la véracité du phénomène. La médecine traditionnelle, qui est plus démunie et donc moins précise, plus entachée d'erreurs de diagnostic, d'erreurs d'analyse et d'interprétation, souffre des conséquences de cet état de fait. Elle s'est trouvée disqualifiée de même que ses instruments, ses principes et méthodes, ses remèdes et autres solutions. Or, dans certains

cas, une telle disqualification s'est avérée erronée. C'est la raison pour laquelle le travail du terminologue est délicat. Ses choix ne peuvent être ni mécaniques ni neutres. Chaque pas qu'il fait est comme une interpellation du peuple africain pour ce que ce dernier tourne le dos à ses croyances, à ses pratiques antiques, à sa «connaissance» de l'homme et de ses agresseurs pour embrasser une nouvelle conception de l'homme, pour adopter de nouvelles pratiques, une science «plus avancée». L'ouvrage terminologique va être une référence scientifique. C'est-à-dire que l'on doit y retrouver la vérité scientifique du moment – le peuple abouré doit se reconnaître dans l'ouvrage terminologique –, la vérité ethnologique ne devra donc pas en être trop altérée.

2. Les difficultés liées à l'élaboration de la nomenclature

Cette partie s'articulera en deux volets: la demande en vue d'établir une nomenclature fonctionnelle et les trous terminologiques.

2.1. La méthode d'établissement d'une nomenclature fonctionnelle

Beaucoup d'autres l'ont déjà dit et pourtant il est pédagogique de le répéter encore une fois: «Si une nomenclature, c'est-à-dire un ensemble de noms relevant d'une activité ou d'un domaine donné, est un point de départ utile, il s'agit cependant d'être d'une extrême prudence et de ne pas aboutir au calque systématique. En fait, la nomenclature de départ n'est qu'un point de départ commode, mais qu'il

s'agit de situer dans la perspective méthodologique obligatoire» (4).

1re étape:

Dans le cadre de la rédaction d'un lexique spécialisé de santé en abouré, l'objectif est de rédiger un ouvrage lexicographique comptant environ 2 000 termes avec définition et contexte d'utilisation. La première initiative a consisté à dresser une liste d'environ deux mille termes en nous fondant sur notre intuition de la question. Il s'agissait alors de répondre à la question suivante: «Quels sont les mots de la langue française (ne pas oublier que le lexicologue africain, scolarisé dans une langue européenne, réfléchit et travaille spontanément dans cette langue européenne) qui concernent le domaine de la santé?» Mais de cette manière, il n'a été possible d'aligner qu'environ deux cents termes. Pour aller plus loin, il a fallu recourir aux dictionnaires spécialisés de médecine. La consultation de ces instruments s'est avérée très instructive car on peut alors se rendre compte que dans un dictionnaire spécialisé de santé, on retrouve:

- Des termes se rapportant aux noms des maladies;
- Des termes désignant les différentes parties du corps humain;
- Des termes désignant les différents personnels de la santé de même que les instruments utilisés et les infrastructures de travail;
- Des termes désignant les différents agents pathogènes;
- Des termes du vocabulaire courant dont la relation avec la santé n'est pas a priori évidente. C'est le cas, par exemple, pour plomb, pédagogie, plongée, peinture, orientation,... termes qui pourtant, d'une certaine manière, interviennent dans la médecine, soit au niveau de la composition de remèdes, soit au niveau de la thérapeutique. La consultation des dictionnaires est une étape importante de l'élaboration du dictionnaire spécialisé de santé.

C'est le meilleur moyen de bien cerner l'étendue du champ théorique que recouvre ce domaine.

2e étape:

En nous inspirant des dictionnaires de médecine existant, nous avons donc réussi à dresser la liste des deux mille entrées que, selon nous, devait compter le dictionnaire de santé abouré. Travail de laboratoire passionnant et très enthousiasmant pour nous, mais qui, dès les premiers contacts sur le terrain, va se révéler complètement inadapté. En effet, munie de notre liste, nous nous sommes rendue dans les villages abouré pour rechercher les correspondants de ces termes dans la langue abouré. Et tout de suite, des problèmes ont surgi:

- Certains termes ne coïncident pas avec la réalité linguistique du pays abouré;
 - De nombreux termes n'existent pas dans la langue africaine parce qu'ils désignent des référents qui sont inconnus par ce peuple: noms de maladies, d'instruments médicaux, etc;
 - Des termes qui sont importants pour la société abouré n'ont pas été prévus sur cette liste;
 - Des termes prévus dans le corpus ne correspondent à aucun besoin réel dans la situation linguistique présente de ce peuple et ne méritent donc pas d'être retenus.
- Sur le terrain, la liste corpus devenait donc une simple et lointaine référence pour le travail à élaborer. Il fallait procéder d'une autre manière.

3e étape:

La troisième étape a consisté à mener une enquête ethnologique sur la santé, les maladies connues, le corps humain, les méthodes thérapeutiques, les médicaments, les plantes médicinales, etc. C'est surtout à cette étape que la présence du spécialiste de santé devient précieuse. Il aide à identifier la maladie que décrit le tradipraticien,

à mieux décrire les symptômes, à poser les questions justes et aussi à déduire s'il y a ou non identité de vue au plan taxinomique avec la médecine moderne. Bien entendu, on est obligé de recourir aux services de plus d'un spécialiste, le pédiatre étant mieux indiqué pour identifier les maladies de peau. Sur le terrain même, les difficultés du recueil des informations sont de nature variée et de degré inégal. La collecte du lexique du corps humain peut se faire avec de simples locuteurs de la langue. Par contre, pour recueillir des données fiables sur les maladies et les plantes médicinales, il est nécessaire de travailler avec plusieurs tradipraticiens. Au cours de cette étape, seront recueillis les termes servant à l'élaboration de la nomenclature définitive, mais aussi les informations qui serviront à la rédaction des articles du dictionnaire (définition, étymologie, énoncé d'illustration, variante lexicale, etc.). Les séances de travail avec les informateurs sont de véritables échanges d'informations qui mettent en exergue les connaissances de uns et des autres, mais aussi les lacunes lexicales dans les deux langues de travail. Au-delà de la description des maladies anciennement connues et identifiées par les locuteurs, l'on en vient à poser la question de la dénomination des actions nouvelles, des instruments et des structures véhiculés par la médecine moderne, de sorte que l'on aborde par la même occasion la question des néologismes, faisant le point des emprunts.

4e étape:

Comme signalé un peu plus haut dans le texte, un dictionnaire de médecine contient, outre les termes désignant les maladies, le corps humain et l'infrastructure sanitaire,

(4) Clas A., *Les lexiques thématiques (Lexis) in Guide de recherche en lexicographie et terminologie*. Lexis Dimo, ACCT, 1985, p. 61.

tout un stock de termes utiles désignant des actions ou des objets qui, d'une certaine manière, ont un rapport quelconque avec le problème de la santé.

Il fallait identifier ces termes pour pouvoir les répertorier. Par ailleurs, le dictionnaire prévu dans le projet *Lexis* ne devant pas excéder deux mille termes, il devenait indispensable d'opérer un tri afin de ne retenir que les mots les plus usités.

Pour satisfaire à ces deux préoccupations, nous avons accepté de participer à une session de formation sanitaire en milieu rural. L'objectif était de former les villageois à l'hygiène du milieu, de les informer sur les maladies liées à l'eau, de les sensibiliser à l'utilisation et à la conservation de l'eau potable.

Grâce à cette expérience vécue, il a été possible d'enrichir le répertoire d'un grand nombre de nouveaux termes tels que: *javelisation, curer un puits, eau potable, rouille, malnutrition, agent de santé rurale, goudron, claie, palissade*, etc. Cette série de termes correspond effectivement à une réalité sur le terrain.

Après tout ce cheminement, une nomenclature plus réaliste a pu être constituée mais elle n'est toujours pas définitive, car à mesure que l'on avance dans la rédaction des articles, des termes sont éliminés de la liste et remplacés par d'autres.

2.2. Les trous terminologiques

2.2.1. L'état de la question

Dans chacune de nos langues africaines, le besoin est énorme de traduire de nombreux concepts et notions inconnus des populations qui ont légué aux générations actuelles ces différents instruments de communication.

Les domaines les plus évidents sont ceux de la technologie moderne et de toutes les structures qu'elle implique ou engendre. Mais tous les

autres secteurs de la science moderne se trouvent également touchés par cette lacune. Il est manifeste que l'insuffisance du progrès scientifique en général et du progrès technologique en particulier, a signifié pour l'Africain une maîtrise tout aussi insuffisante de la rigueur méthodologique. La démarche intellectuelle elle-même s'en est trouvée influencée. L'absence de moyens d'investigation, d'expérimentation et d'analyse a empêché de cerner les détails de près.

En ce qui concerne l'abouré, le travail sur le thème de la santé a permis de révéler les manques suivants par rapport au niveau mondial de connaissances de notre époque:

1er cas - *Le corps humain*:

De nombreux termes existent qui désignent les différentes parties du corps humain. Il nous a été possible d'en inventorier environ deux cents. Cependant, de nombreux trous demeurent que l'on pourrait facilement recenser. Ainsi, l'on peut constater que l'abouré ne fait pas de distinction entre l'intestin grêle et le colon; les muscles ne reçoivent pas de dénomination distinctive, ce qui signifie que les spécialistes n'ont pas fait d'analyse approfondie sur les différentes fonctions des muscles ni sur leurs formes. Il n'existe pas non plus de termes pour différencier les nerfs des veines et des artères. Les os du squelette ne subissent pas un meilleur sort. Seuls quelques-uns reçoivent une dénomination spécifique.

À l'intérieur de l'abdomen, la connaissance est tout aussi approximative. Certains organes sont purement et simplement ignorés: la rate, le pancréas, l'appendice... Lorsque l'on se fonde sur les explications des villageois, il est difficile de saisir la différence qui existe entre le foie et le cœur.

Si l'appareil génital de l'homme est à peu près bien décrit, celui de la

femme fait l'objet d'une description plutôt sommaire: ni l'ovaire, ni les ovules, ni les trompes ne sont connus.

On peut continuer pendant quelque temps encore la récapitulation des omissions dans le lexique abouré du corps humain. La conséquence de ce constat est que le terminologue qui veut faire un travail cohérent ne peut se borner à décrire l'état lexical de la langue actuelle. Très vite, il se trouve contraint de se transformer en néologiste et de constituer équipe pour tenter de combler les vides qui existent.

2e cas - *Les maladies, instruments, infrastructures médicales...*

Là également, il y aurait beaucoup de travail à faire. On sait que de nombreuses maladies étaient inconnues de nos praticiens traditionnels, soit qu'elles n'existaient pas, soit qu'elles n'avaient pas été identifiées. En guise d'exemple, on peut citer les maladies liées au dérèglement de la tension artérielle, le diabète, le kwashiorkor, les cancers et bien d'autres encore.

Tous les micro-organismes restent à être baptisés dans ces langues de même que beaucoup d'autres agents pathogènes. En abouré, ils sont pour l'instant regroupés, tous, sous le nom de *kākēvē* (insectes). La notion de «microscopique» était jusque-là inconnue.

En matière d'instruments et d'infrastructures, pratiquement tout est à créer: les différents services de la médecine moderne, les spécialités et toute la terminologie y afférant.

3e cas - *Toute la terminologie scientifique* permettant de décrire les mécanismes et de les désigner:

Par exemple, toute la terminologie physique et chimique indispensable. Dans l'état actuel de la langue abouré, il est par exemple impossible de traduire exactement l'énoncé suivant: «je viens de prendre la température de mon enfant, il fait

38° de fièvre». Il n'existe pas de terme pour dire *température* («degré appréciable de chaleur qui règne dans un lieu ou dans un corps» - Quillet, Flammarion). Il n'existe pas non plus de terme pour exprimer les mesures de chaleur. En général, il n'existe pas de termes précis pour exprimer les diverses mesures (longueur, poids, volume, surface, chaleur,...). L'Abouré dira: «je viens de toucher l'enfant, son corps est chaud». Il dispose de trois termes pour qualifier la chaleur d'une chose ou d'un corps: le qualifiant *wōō* (tiède); le verbe *tōwōlō* (est chaud) et le qualifiant *klāāklāā* qui, postposé au verbe *tōwōlō* indique un degré très élevé de chaleur. Une fois de plus, on met le doigt sur la plaie: il faut donner à la langue africaine le moyen de traduire le menu détail et, par la même occasion, agir sur le psychisme des gens, les pousser à la minutie, au souci de la précision, de l'extrême précision.

2.2.2. Le travail du néologiste

Si le travail est énorme, il n'est pas irréalisable. Dans les lignes qui suivent, nous allons indiquer quelques pistes qu'il nous semble possible de suivre pour réaliser une œuvre réaliste en abouré.

Avant toute chose, il faut dire que la tentation est grande d'aligner dans un ouvrage des centaines de termes trouvés dans un laboratoire et qui comblent les vides répertoriés dans le lexique de la langue. Il faut cependant résister à cette tentation, car le travail ainsi accompli risque de ne jamais sortir du laboratoire. Or, demeurant inconnu des locuteurs, il deviendra inutile. C'est pourquoi le chercheur doit s'astreindre à respecter quelques principes de base:

Tout travail de néologie doit correspondre à un besoin terminologique réel. Heureusement, les domaines à combler sont innombrables. Il vaut mieux, pour éviter la dispersion des efforts, ne

travailler sur un thème que lorsque le besoin s'en fait sentir. C'est d'ailleurs à ce moment là seulement que la population se trouve psychologiquement prête à «ingérer» les nouveaux termes ajoutés à sa langue;

Tout nouveau terme doit être soumis à l'approbation des locuteurs et tout néologisme créé par les locuteurs eux-mêmes doit être en priorité relevé par les spécialistes en lexicologie et néologie. Cela pose le problème des moyens d'insertion de ces termes dans la langue. Jusque-là, les voies les plus usitées ont été les médias (radio, TV) et l'alphabetisation (manuels, cours oraux);

De plus, il est indispensable de laisser au néologisme le temps de se faire adopter par les locuteurs avant de le considérer comme ayant définitivement intégré la langue.

Nous avons, au cours des enquêtes lexicologiques, pu découvrir des termes qui avaient été adoptés par les générations abouré de la fin du XIXe siècle et qui, aujourd'hui, sont complètement abandonnés et même ignorés par les générations actuelles. En effet, certains termes qui avaient été empruntés à l'anglais au siècle passé, ont été purement et simplement remplacés par le français à la faveur de la nouvelle situation linguistique créée par le partage des colonies entre les Français, les Portugais et les Anglais. La terre abouré devenant propriété française, certains mots anglais sont tombés en désuétude.

On peut citer en exemple:

Abouré	Français	Anglais
bōtā	<i>beurre</i>	<i>butter</i>
plētī	<i>assiette</i>	<i>plate</i>
wātī	<i>montre</i>	<i>watch</i>
gōwn	<i>robe</i>	<i>garment</i>
	(vêtement européen)	
bētī	<i>ceinture</i>	<i>belt</i>
tōlā	<i>machine à coudre</i>	<i>tailor</i>

Les générations actuelles utilisent spontanément les termes français:

Abouré	Français
bērī	<i>beurre</i>
āsētī	<i>assiette</i>
rōbī	<i>robe</i>
sēntyrī	<i>ceinture</i>

Des six mots anglais, seuls deux sont demeurés dans la langue et continuent d'être utilisés par les Abouré. De notre point de vue, seuls ces deux mots méritent de figurer dans un dictionnaire de la langue abouré parce qu'ils ont prospéré dans cette langue et ont fini par s'imposer à plusieurs générations successives. Les autres doivent être écartés par les lexicographes. Il se profile ici, bien entendu, la question du document terminologique que doit produire l'équipe de terminologues. C'est une question vaste que nous ne traiterons pas dans la présente réflexion.

Simplement, on peut dire qu'il serait judicieux d'envisager plusieurs types de publication. Une publication très provisoire contenant tous les néologismes que l'on met en circulation sans restriction et une autre plus finie, à caractère plus définitif, qui ne contiendrait que les termes adoptés par la langue.

Pour mettre leur langue à niveau, les Abouré, comme tous les autres peuples du monde, procèdent de la même manière:

— L'épuration lexicale, par l'abandon de mots dont le contenu sémantique est jugé dépassé par les générations contemporaines. Ces mots deviennent des archaïsmes et tombent dans l'oubli;

— L'enrichissement lexical, qui peut se faire de plusieurs manières: la création de termes nouveaux, l'affectation à des anciens mots de contenus sémantiques nouveaux, l'emprunt de termes étrangers à d'autres langues.

Toutes ces voies sont exploitables en abouré à la condition que l'on respecte le génie propre de la langue, les règles phonologiques, morphologiques et morphosyntaxiques qui la régissent. Reprenons les différents cas que nous avons examinés plus haut:

1^{er} cas - Le lexique du corps humain:

En puisant dans la langue même, on peut créer des mots nouveaux pour désigner les parties du corps qui n'avaient pas encore reçu de dénomination; exemple: l'estomac. Le mot jusqu'alors utilisé pour le désigner est òkwē qui signifie plus précisément «ventre». Il est donc trop large, trop imprécis. Au cours de la réflexion que nous avons eue avec les villageois sur ce mot, plusieurs autres propositions ont été faites; òpū («estomac»), mais certains lui reprochent d'être principalement utilisé pour désigner la panse du

bœuf; d'autres ont même proposé klūcā («gésier»). Le débat continue entre les locuteurs, eux-mêmes grands connaisseurs de la langue.

Autre exemple: le vocabulaire du squelette. L'abouré est une langue qui possède très peu de dérivatifs mais la composition nominale y est très productive. C'est par ce moyen que l'on peut créer les termes pour désigner chaque os du squelette qui ne possède pas de nom spécifique, à l'exemple même des noms existants déjà. Ainsi:

1. <i>sternum</i> :	ēdā		bōyēn
	<i>poitrine</i>	/	<i>os</i>
2. <i>côte</i> :	āṅā		bōyēn
	<i>thorax</i>	/	<i>os</i>
3. <i>fémur</i> :	ōcōvō		bōyēn
	<i>cuisse</i>	/	<i>os</i>

Pour les os du crâne, on peut proposer la terminologie suivante:

1. <i>os frontal</i> :	ōmōmōn		bōyēn	
	<i>front</i>	/	<i>os</i>	
2. <i>os pariétal</i> :	ētē		apīē	bōyēn
	<i>tête</i>	/	<i>milieu</i>	/
			<i>os</i>	
3. <i>os nasal</i> :	ōwūnjēn		bōyēn	
	<i>nez</i>	/	<i>os</i>	
4. <i>os zygomatique</i> :	āplōtē		bōyēn	bōyēn
	<i>joue</i>	/	<i>tête</i>	/
			<i>os</i>	
5. <i>machoire</i> :	āwōjē			
6. <i>mastoïde</i> :	āwō		mōsīn	bōyēn
	<i>oreille</i>	/	<i>derrière</i>	/
			<i>os</i>	
7. <i>mandibule</i> :	ēlā āmānkān			
8. <i>occipital</i> :	ēkēbē			
9. <i>atlas</i> :	ōkō		mōsīn	bōyēn
	<i>cou</i>	/	<i>derrière</i>	/
			<i>os</i>	

2e cas: Les maladies, les instruments et infrastructures médicales

La pratique observée chez cette population en la matière est l'emprunt des termes étrangers. Les informateurs l'expliquent en ces termes: «Nous avons notre médecine avec son vocabulaire approprié. Les blancs nous ont apporté autre chose avec un vocabulaire assorti. L'acte d'adoption de notre part doit être total et comprendre aussi la terminologie médicale étrangère». Par exemple, les Abouré connaissent le principe de l'isolement du malade en cas de maladie grave, délicate ou contagieuse; on disait:

āmīn fēlè y òcwōn klō on l'as mis dans òcwōn (une pièce spéciale dans laquelle le malade est enfermé. Seul le guérisseur y a accès). Mais pour dire *hospitaliser*, ils n'ont pas éprouvé le besoin de conserver cette expression. Ils disent: āmīn dikè y dōktè (ils l'ont mis à l'hôpital). Pour eux, la première expression se réfère à une médecine différente et donc elle est inadaptée.

Il est vrai que ce point de vue est souvent nuancé par la pratique, car les maladies anciennement connues conservent leur appellation traditionnelle.

Mais il faut dire que très souvent, le néologiste n'aura pas d'autre choix que de conserver l'emprunt ou d'emprunter à son tour.

Nous ne voyons aucun intérêt à désigner le diabète autrement que par le mot *diabète* et bien que le sida ait donné lieu à beaucoup de quiproquos comiques (*sida* est le nom d'une danse traditionnelle des populations Akan de Côte d'Ivoire), nous proposons de conserver ce terme pour désigner cette maladie. La même démarche peut être employée pour désigner les instruments. Beaucoup d'emprunts donc, avec bien sûr la nécessité toutefois d'appliquer les règles morphologiques de l'abouré aux termes empruntés. Par contre, pour dénommer les infrastructures médicales et les personnels de santé, il

est plus aisé de recourir à la composition nominale:

1. *hôpital*: dōktè
2. *médecin*: dōktè vēnīn (*homme*)
dōktè vālè (*femme*)
3. *chirurgie*: āfēn bōkō *le fait de fendre/lieu*
4. *salle d'opération*: āfēn dūkō *le fait de fendre/pièce, chambre*
5. *chirurgien*: āfēn pwè ou āfēn dōktè
6. *pédiatrie*: nimbè bōkō
enfants / endroit
7. *pédiatre*: nimbè dōktè
enfants / docteur
8. *maternité*: āwè bōkō
accouchement / lieu
9. *salle d'accouchement*: āwè dūkō
accouchement / pièce, chambre

3e cas - La terminologie scientifique de description des mécanismes, matières:

Pour mener à bien cette partie du travail, le terminologue est obligé de sortir du cadre étroit de son domaine pour prospecter la langue dans sa globalité et recueillir les termes désirés:

1. *sucré*: ēsīcēlè
2. *lipide*: òlwēn
3. *fer*: òbūlō
4. *sel*: mmè
5. *argent*: òsūkō
6. *épais*: kpītī
7. *liquide*: ñcwè
8. tous les qualificatifs de couleurs
noir: bīblè
rouge: pēnuplè
blanc: fūūfwè

Toute la terminologie des mesures peut être empruntée sans porter préjudice à la langue. Au contraire, nous trouvons quelque peu vain de se mettre à inventer spécifiquement pour les Abouré des mots pour dire *mètre, kilogramme, degré* à notre époque où l'universalisation de la culture scientifique amène de plus en plus de peuples à harmoniser les concepts et les lexiques.

3. Conclusion

À la base de tout travail terminologique solide, il y a un approfondissement de la lexicologie de la langue étudiée, de même qu'une description poussée de la morphologie et de la syntaxe de cette langue. Le lexique, en particulier, a besoin d'être récapitulé le plus largement possible. Il n'est pas pour cela indispensable de rédiger des articles de dictionnaire pour chaque item consigné. Il suffit de dresser une liste lexicale la plus longue possible de la langue. Par ce moyen, le chercheur peut offrir au terminologue de balayer au maximum un terrain peu remué et de se faire une idée relativement claire des possibilités lexicales qu'offre cette langue. Il peut également offrir au morphologue le moyen de faire une étude plus systématique et de mieux cerner les différents détails de composition, d'association, d'étymologie. Enfin, il met de cette manière un choix important de radicaux à la disposition du néologiste, de sorte que ce dernier pourra mieux juger de l'opportunité de créer ou non un nouveau terme, d'emprunter ou non un terme étranger.

Ces connaissances théoriques sont d'autant plus indispensables au terminologue africain ou travaillant sur une langue africaine que l'objectif

de son travail ne se limite pas à étudier un lexique fourni, à le décrire et à l'analyser. Il est obligé de faire également œuvre de néologiste pour conserver aux langues africaines, quelles qu'elles soient, leur aptitude à transmettre toute la culture, la science, la sensibilité des peuples et de leur univers contemporain. Toutes les langues africaines ont besoin d'être enrichies, et ceci tous azimuts. Il faut donc trouver le moyen d'exprimer toutes les réalités au fur et à mesure qu'elles se manifestent sous forme de besoin. Puis, soumettre les termes nouveaux à l'approbation des locuteurs afin de donner à chacun d'entre eux la chance d'être intégré à la langue.

Faisant boule de neige, ce terme viendrait provoquer une transformation des mentalités, une augmentation de la culture, un affinement de la sensibilité. C'est ainsi que petit à petit, les langues africaines deviendraient compétitives. Techniquement, la chose est possible. En réalité, les vraies difficultés sont extra-linguistiques. Elles sont d'ordre politique. Mais cela est encore un autre problème.

*Simone Ehivet-Gbagbo,
Institut de linguistique appliquée,
Abidjan.*

Contexte sociolinguistique centrafricain des travaux terminologiques

Située au cœur de l'Afrique, la République centrafricaine s'étend sur 617.000 km² pour une population de trois millions d'habitants qui parlent une cinquantaine de langues régionales auxquelles viennent s'ajouter le sängö et le français.

Le sängö est constitutionnellement la langue nationale depuis 1964. C'est la langue la plus parlée dans le pays. Il est impensable et impossible d'en faire l'économie dans le processus de développement global du pays. C'est pourquoi les autorités centrafricaines ont manifesté un intérêt toujours croissant et une volonté de plus en plus précise pour la promotion, l'instrumentalisation et la modernisation de cette langue.

Le français a toujours été la langue officielle en Centrafrique. Bien que parlé par moins de 10% de la population, son importance pour la société centrafricaine est considérable, car non seulement il satisfait à tous les besoins d'expression et de modernité, mais c'est la langue de l'écrit et son emploi dans l'administration publique et privée est encore une nécessité. Et si l'on veut maintenir, sinon développer, la communication des cadres centrafricains avec ceux des autres pays, le français offre le meilleur moyen de le faire. C'est pourquoi l'attention que le gouvernement centrafricain porte à la promotion du sängö va de pair avec une conscience accrue de l'importance du français pour le bien du peuple centrafricain.

Le sängö et le français sont donc les deux langues les plus importantes en Centrafrique. C'est eux qui sont concernés en tout premier lieu par

l'aménagement linguistique de la République centrafricaine qui vise, entre autres choses, à instaurer un bilinguisme d'État dans toutes les activités publiques du pays, qu'elles soient officielles, administratives, juridiques, politiques, sociales, culturelles ou économiques.

Le bilinguisme d'État ici préconisé voudrait donc que toute activité qui s'adresse au public centrafricain puisse lui être offerte en français et en sängö. Or, dans l'état actuel des choses, malgré son dynamisme croissant, le sängö est bien loin de disposer de toute la terminologie technique nécessaire au bon fonctionnement d'un service public à égalité avec le français dans tous les domaines d'activité de la nation. Et puisque le sängö est la langue de tout le peuple centrafricain, la langue par laquelle il faut nécessairement passer si l'on veut vraiment contribuer au développement de ce peuple, il faut donc commencer tout de suite par promouvoir le sängö, dans son statut et dans son corpus, tout en impulsant parallèlement une recherche d'ordre pédagogique pour améliorer l'enseignement du français, langue seconde.

En 1984, l'orthographe du sängö a été officiellement fixée par décret et la même année, une ordonnance reconnaissait au sängö le statut de langue d'enseignement conjointement au français. Cette même année, commençait un ensemble de projets de recherches linguistiques et sociolinguistiques dans le cadre du programme de coopération linguistique internationale conduit par l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT). Ces recherches, effectuées par des

chercheurs centrafricains portent sur la dynamique du sängö (Dylan), la description des langues (Delan), des esquisses linguistiques (Elsi), la constitution d'une base lexicale informatisée permettant la réalisation progressive d'un dictionnaire orthographique (Dior), de dictionnaires monolingues (Dimo) et de lexiques spécialisés (Lexis). Ces travaux se poursuivent conjointement à l'Institut de linguistique appliquée (Ila) de l'Université de Bangui (Centrafrique) et au Laboratoire des langues et civilisations à tradition orale (Lacito) du CNRS.

Tous ces travaux de recherches ont une grande importance dans les différentes étapes de l'aménagement linguistique de la Centrafrique, mais les dictionnaires et lexiques spécialisés occupent une place de choix dans cette importance. De 1976 à 1982, les chercheurs centrafricains avaient déjà réalisé des lexiques thématiques en sängö dans le cadre du programme *Lexiques thématiques d'Afrique centrale (Letac)*, impulsé par l'ACCT. Le résultat était intéressant mais non satisfaisant en raison de la méthodologie utilisée, à savoir essentiellement une traduction du français vers les langues africaines, et d'une nomenclature commune à tous les pays partenaires du programme. D'où l'élaboration d'une nouvelle méthode adaptable à chaque terrain. Nous ne nous étendrons pas ici sur la description de cette méthode, car celle-ci fait l'objet d'un exposé détaillé présenté par notre collègue Nazam Halaoui, dans ce même numéro. Soulignons-en, toutefois, les traits les plus saillants:

– D'abord, la détermination du domaine d'activité socio-professionnel

ou de connaissance dans lequel il est besoin d'intervenir.

– Elle peut se faire au sein du groupe des chercheurs de l'Institut qui en évalue l'intérêt stratégique pour le processus général d'aménagement linguistique. Ce fut le cas pour les journalistes annonceurs du journal parlé à la radio centrafricaine;

– Elle peut être suscitée par des sollicitations provenant de professionnels d'un domaine. Ce fut le cas pour les lexiques spécialisés pour le droit et l'agriculture, élaborés à la demande et avec la collaboration respectivement de juristes et d'ingénieurs agricoles;

– Elle peut être l'initiative d'un auteur isolé qui propose le résultat de son travail à la discussion publique, soit sous forme de publication, soit sous forme de papier de travail. Ce fut le cas pour le vocabulaire de l'instruction civique.

Ensuite on procède à une enquête sur tout ce qui concerne le domaine en question dans la culture traditionnelle. Bien souvent, il y a là matière pour une moisson abondante de termes et/ou de concepts intéressants. On a en effet trop tendance à croire que l'expression des techniques avancées et des sociétés modernes ne peut trouver quelque répondant dans la culture traditionnelle africaine. Cette enquête dite ethnologique permet de mieux cerner l'apport de la base culturelle à l'expression de cette modernité.

Suit une enquête dite savante dans une collection d'ouvrages spécialisés en français (dictionnaires de spécialité pour la plupart), et afin de procéder à une sélection de concepts par les experts ou, autant que possible, avec leur collaboration. Il n'est pas nécessaire, en effet, d'être exhaustif dans la collecte des concepts d'un domaine, car, ceux-ci s'organisant en des niveaux hiérarchisés, certains niveaux sont plus pertinents que d'autres pour l'ouvrage que l'on se propose de réaliser et l'usage que l'on compte en

faire dans le cadre social centrafricain actuel.

L'enquête ethnologique se fait surtout par l'enregistrement de récits descriptifs continus, mais aussi par interviews, prises de notes sur papier, relevés de listes de mots. Il faut donc procéder à un travail de dépouillement, de saisie et de contrôle des résultats avant d'établir des fiches terminologiques. L'enquête savante, elle, conduit plus directement à l'établissement des fiches terminologiques. La comparaison des deux groupes de fiches conduit à décider des concepts du domaine qui peuvent être mis en équivalence, de ceux qui n'ont pas d'équivalents dans l'une ou l'autre langue, et pour lesquels il faut décider s'il y a lieu de procéder à un emprunt ou à une création néologique.

Enfin, la priorité accordée au textes continus a l'avantage de fournir des termes en contexte réel d'utilisation dès le moment de leur collecte. En fin de parcours, des textes plus didactiques peuvent être conçus, sur base des premiers textes collectés, pour s'assurer de la bonne manipulation discursive des termes néologiques, tout en proposant des textes abordables dans le domaine étudié.

La recherche terminologique en Centrafrique n'a pas pour but d'enrichir le français dans des domaines techniques de pointe, – nous faisons confiance à nos partenaires du Nord pour cela – mais de doter le sängö des termes techniques dont il a besoin pour jouer son rôle en tant que facteur de développement. Et les domaines techniques ici sont de ceux qui sont déjà établis depuis plusieurs siècles dans les pays du Nord, à savoir: les techniques agricoles (traditionnelles et modernes), l'élevage, l'économie rurale, l'hygiène, la médecine moderne, la gestion économique, le domaine juridique, l'administration, les médias, l'éducation et toutes les disciplines enseignées à l'école

primaire et secondaire, les services publics, etc.

Les termes résultants de ces travaux sont d'abord destinés à la formation des jeunes scolarisés, des adultes alphabétisés, à celle des journalistes, des agents du développement communautaire, et enfin à celle des agents techniques et cadres qui, comme les journalistes et les ingénieurs agricoles, éprouvent le besoin de recourir à un sängö professionnel pour être plus performant dans leur travail auprès de la population. Mais cette formation, elle-même, n'est pas encore une chose courante, puisque les structures de formation permettant d'assurer l'enseignement d'un sängö professionnel font partie du processus d'aménagement linguistique tout comme la recherche terminologique en cours. L'Institut de linguistique appliquée a toutefois été conduit à dispenser des cours de sängö à de nombreux apprenants centrafricains et étrangers durant les trois dernières années. Ce qui nous a permis de constater l'adhésion massive des locuteurs à la promotion du sängö bien avant que les résultats du programme Dylan ne viennent le confirmer.

Le contexte des travaux terminologiques en Centrafrique est donc excellent, puisque les programmes de recherche bénéficient du soutien politique du gouvernement, de l'adhésion enthousiaste de la population, du dynamisme de la langue sängö concernée, et d'une structure de recherche non moins dynamique, l'Ila, qui, en dépit de ses capacités modestes, fait du bon travail tout en s'assurant la collaboration multilatérale de tous ses partenaires nationaux et internationaux.

*Marcel Diki-Kidiri,
Centre national de la recherche
scientifique,
Laboratoire des langues et civilisations
à tradition orale.*

Méthodes de travail en terminologie au Zaïre

L'objet de la présente intervention est de faire le point de l'état actuel des travaux d'aménagement terminologique au Zaïre. La description des méthodes en usage dans mon pays, de concert avec celles d'autres horizons, tentera et contribuera, je l'espère, à dégager des principes méthodologiques généraux applicables, d'une part, dans la modernisation des terminologies en langues du Nord dont la technologie nous envahit de plus en plus et, d'autre part, dans le développement des langues nationales de nos pays dits du Sud.

Avant d'indiquer l'option méthodologique qui guide nos travaux, il semble utile de décrire la situation linguistique au sein de laquelle se déroulent ces travaux. Une connaissance approfondie de celle-ci est indispensable pour savoir exactement quelle terminologie élaborer dans telle ou telle langue. C'est donc elle qui guide la philosophie même du travail, les principes et les étapes de la recherche.

Cette étude s'articulera donc sur les points suivants :

1. Situation sociolinguistique du Zaïre (1) :

- Typologie des langues zaïroises;
- Hiérarchisation des langues zaïroises.

2. Méthodes des travaux de terminologie :

- 1^{re} génération;
- 2^e génération;
- 3^e génération;

- Préalables à un travail terminologique;
- Étapes de la méthodologie actuelle;
- Processus d'enrichissement terminologique.

1. Situation sociolinguistique du Zaïre

On ne le dira jamais assez, un aménagement terminologique n'est valable que s'il est précédé d'une étape préalable, celle de la connaissance de la situation linguistique, sûre et efficace. Il faut donc une orientation claire du pouvoir politique pour un développement auto-centré prenant en compte les aspects socio-culturels en plus du seul aspect économique qu'on aime si bien privilégier. En effet, les populations doivent participer à leur propre développement.

1.1. Typologie des langues zaïroises

Les études sérieuses d'ethnographie devraient distinguer quatre grandes catégories de «peuples» au Zaïre (celles de linguistique les réduisent à trois dans la mesure où le dernier groupe n'a pas de parlars et recourt à ceux des peuples voisins (2)). Il s'agit des :

1. *Bantu* : ils forment le groupe de loin le plus important numériquement et géographiquement et couvrent tout le pays, à l'exception de l'extrême-nord;

2. *Nilo-Sahariens* : leurs langues appartiennent à la branche Chari-Nil et se répartissent dans deux sous-branches, à savoir, le soudanais central et le soudanais oriental. Ils occupent la région nord-est du pays;

3. *Adamawa-orientaux* : parlant des langues oubanguiennes qui appartiennent à la sous-branche orientale;

4. *Pygmées* : ils sont disséminés dans la forêt équatoriale qui couvre pratiquement tout le pays et ils ont adopté les langues de leurs voisins (3).

Ces trois groupes de langues : bantu, nilo-saharien et adamawa-oriental (la plupart des travaux linguistiques distinguent deux blocs : les langues bantu par opposition à celles qu'on appelle d'une manière inadéquate et

(1) Pour les détails, se référer à :
— Mbula, Moko et alii, 1986 : *État d'utilisation des langues nationales (ciluba, kikongo, kiswahili, lingala) dans l'enseignement primaire et secondaire*, Unesco - CNR/EPS - IPN, Kinshasa, pp. 1-5.

— Boguo Makeli, 1988 : *Situation des langues zaïroises au Zaïre*, in *Linguistique et Sciences humaines*, volume 20, n° 1, 1988, pp. 56-60.

(2) Voir à ce propos l'ouvrage de Kadima K., Mbula P. et Mpunda I. : *Éléments d'initiation à la linguistique africaine* (sous presse).

(3) Dans le cadre du projet, nous nous sommes rendus dans l'Est du Zaïre et avons enquêté sur deux groupes de Bambuti (pygmées). Les premiers résultats de cette enquête font apparaître que leurs langues s'assimilent à celles de leurs voisins respectifs.

unilatérale, langues non bantu) se répartissent en 212 langues distinctes dont 135 sont bantu (4).

1.2. Hiérarchisation des langues zairoises

Ces 212 langues se présentent sous forme de couches qui se superposent de la manière suivante:

- Première couche: c'est celle formée par les 212 langues, vernaculaires et servant chacune de moyen de communication à l'intérieur du groupe dont elles sont idiomes. Elles y remplissent ainsi une fonction sociale d'intégration: le groupe et l'identification.

- Deuxième couche: certaines de ces 212 langues sont devenues véhiculaires et servent donc de moyen de communication entre des locuteurs d'idiomes différents. Il y en a une dizaine.

- Troisième couche: quatre de cette dizaine de langues sont reconnues officiellement et sont appelées *langues nationales officielles*. Elles sont utilisées à la radio, à la télévision, dans les journaux, les écoles, les tribunaux, etc. et ont chacune un grand domaine d'extension où elles servent de moyen de communication à des gens qui parlent des langues tribales différentes. Sur le plan politico-administratif, les quatre aires linguistiques peuvent donc se partager le territoire national, de la manière suivante:

1. *Aire du ciluba*: les deux régions du Kasaayi (oriental et occidental);
2. *Aire du kikoongo*: la région du Bas-Zaïre et la région de Bandundu sans le Mai-Ndombe. Il faut signaler que cette langue est également parlée au Congo, en Angola et au Gabon;
3. *Aire du kiswabili*: les régions du Shaba, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Maniema et du Haut-Zaïre sans le nord et le nord-ouest de cette dernière. Langue à forte expansion, elle est parlée dans tous les pays de

l'Est africain particulièrement en Ouganda, au Kenya et en Tanzanie;

4. *Aire du lingala*: la ville de Kinshasa, la sous-région de Mai-Ndombe dans la région de Bandundu, la région de l'Équateur, la partie nord et nord-ouest de la région du Haut-Zaïre. Cette langue est également parlée au Congo et s'étend de plus en plus en République centrafricaine, au sud du Gabon et du Soudan.

- Quatrième couche: Cette dernière couche est occupée par les langues étrangères et particulièrement le français, langue officielle du pays et langue d'enseignement. Pour que toutes ces langues soient de plus en plus aptes à véhiculer le savoir moderne, il faut arriver à les doter de terminologies techniques adéquates à partir de leurs méthodes d'expansion du vocabulaire.

2. Méthodes des travaux de terminologie

Lorsqu'on parle d'expérience dans le domaine de la terminologie, il faut avouer que les pas du Zaïre sont encore timides. Quelques travaux se sont bien sûr déjà déroulés et je voudrais les classer en trois générations suivant l'évolution des méthodes utilisées.

2.1. Première génération

D'une manière spontanée, nos langues ont toujours essayé de s'adapter aux réalités du monde moderne. Elles recouraient généralement au calque ou à l'emprunt en adoptant l'un ou l'autre néologisme. Des travaux systématiques n'ont jamais été réalisés. C'est surtout les hommes de la presse qui y ont consacré tel ou tel terme qui passait alors assez facilement vers la masse. Il n'est donc pas étonnant que ce soit dans les activités socio-politiques comme les

sports, l'information et la vie politique que nous ayons beaucoup de néologies.

Les moyens utilisés ici peuvent se résumer de la manière suivante:

1. Possibilités internes de la langue;
2. Utilisation de calques phonologiques: le terme utilisé dans la langue du Nord est modifié et adapté à la structure phonologique de la langue réceptrice;
3. Traduction mot à mot;
4. Traduction littéraire qui ne tient compte que de la fidélité à l'idée du texte;
5. Traduction dite mixte qui oscille entre les traductions littérale et littéraire: elle procède par la traduction mot à mot et se met à rechercher l'équivalent le plus proche de chaque vocable.

2.2. Deuxième génération

Les travaux effectués dans le cadre du projet *Letac* (Lexiques thématiques de l'Afrique centrale) nous ont mis en contact avec les chercheurs d'autres pays et nous ont permis d'élargir nos horizons dans ce domaine précis. Les critères suivis dans la méthodologie de la traduction étaient les suivants:

- La néologie sémantique interne;
- La normalisation des emprunts déjà intégrés phonologiquement et morphologiquement;
- La néologie sémantique et formelle;
- L'emprunt.

Bien que la méthodologie de ces travaux ait été bien élaborée et que ces derniers aient abouti à des résultats palpables et qui ont leur mérite, il faut avouer qu'ils avaient un défaut: il fallait très souvent traduire littéralement à partir des listes préétablies en français.

(4) Kadimp K. *et alii*, 1983: *Atlas linguistique du Zaïre*, ACCT - Paris, p. 109.

2.3. Troisième génération

Les travaux de la 3^e génération constituent actuellement pour nous une expérience très enrichissante et nous permettent aujourd'hui de rectifier certains tirs et de rechercher des méthodes de plus en plus adéquates. Tous les travaux de terminologie, que ce soit ceux des projets *Dimo* et *Lexis* ou ceux effectués par les étudiants du premier et du second cycle dans le cadre des travaux de fin d'études (Faculté des Lettres, Facultés catholiques, IPN où on réunit une collection spéciale des textes philosophiques en langues africaines et des lexiques spécialisés sur des pratiques bien spécifiques comme la chasse, la pêche, la vannerie, la pharmacie...), s'inspirent des principes généraux de la terminologie.

2.4. Préalables à un travail terminologique

1. Description du pays et, cela va de soi, de la langue de travail. C'est de cette manière qu'on peut élaborer les procédés de création lexicale qui en découlent;
2. Connaissance du public cible et des objectifs spécifiques que le terminologue veut atteindre: sa méthodologie en est fonction;
3. La terminologie n'est pas l'affaire des seuls linguistes-traducteurs-interprètes, mais bien une affaire du peuple. Partant donc du principe que la population doit participer à son propre développement, il faut employer la langue propre de l'utilisateur. C'est la seule manière qui nous aidera à utiliser la création populaire et spontanée qui est, elle, toujours conforme au système de la langue concernée;
4. Le terminologue doit avoir en tête que les différentes nomenclatures doivent être formées en langues zaïroises et non à partir du français.

2.5. Étapes de la méthodologie actuelle (5)

1. Constitution des équipes pluridisciplinaires;
2. Consultation critique des sources écrites existantes (dictionnaires, grammaires, manuels...);
3. Collecte de textes oraux;
4. Consultation des personnes concernées;
5. Constitution des nomenclatures;
6. Traitement du dossier terminologique.

2.6. Processus d'enrichissement terminologique en langues zaïroises (6)

Tous les préalables qui constituent la 1^{re} phase du travail terminologique étant remplis, il faut passer au processus d'enrichissement proprement dit.

Nous avons retenu 4 procédés:

1. La dérivation:

Comme on le sait, les langues bantu connaissent un système de dérivation caractérisé par une fécondité extraordinaire. L'exemple typique pour nous est un travail réalisé par un chercheur du Celta (Bunduki), intitulé *Essai de lexique linguistique français-ciluba* (1975), qui permet aux étudiants du premier et du second cycle d'entreprendre aujourd'hui des mémoires de linguistique africaine entièrement en ciluba (7) (depuis quelques années, des mémoires en kiswahili sont également réalisés).

Ici donc, il s'agit de la création de nouveaux termes désignant des réalités nouvelles à partir d'un radical tiré du vocabulaire usuel de la langue.

— Exemples en lingala pour les mots *lecture, enseignement, syllabe, sujet, voyelle, consonne, verbe.*

(5) Nous nous inspirons très largement de:

- Clas, A. et alii, 1985: *Guide de recherche en lexicographie et terminologie*, ACCT, Paris, 158 pp.
- Auger, pp. et alii, 1978: *Méthodologie de la recherche terminologique*, Editeur officiel du Québec, Québec, 80 pp.
- ACCT: *Séminaire régional (Afrique centrale) des projets Dimo et Lexis. Coordination et perfectionnement*, Kinshasa (Zaire), 11-15 décembre 1988, 172 pp., en collaboration avec le Celta et le Base.

(6) Voir texte inédit de Ayibite: *Langues zaïroises et terminologie grammaticale.*

(7) Il s'agit de Bunduki K. Nzaaza, 1975: *Essai de lexique linguistique français - ciluba*, Lubumbashi, Celta (Travaux et recherches).

<i>botáni</i> « lecture » <i>bo-</i> pn cl 14	de <i>ko-táng-a</i> <i>-táng</i> R	« lire » <i>-i</i> Fi exprimant l'action
<i>botéyi</i> « enseignement » <i>bo-</i> pn cl 14	de <i>ko-téy-a</i> <i>-téy-</i> R	« enseigner » <i>-i</i> Fi exprimant l'action
<i>ekango</i> « syllabe » <i>e-</i> pn cl 7	de <i>ko-kang-a</i> <i>-kang-</i> R	« fermer » <i>-o</i> Fi
<i>mokonza</i> « sujet » <i>mo-</i> pn cl 3	de <i>ko-konz-a</i> <i>-konz-</i> R	« diriger » <i>-a</i> Fi
<i>moleli</i> « voyelle » <i>mo-</i> pn cl 3	de <i>ko-lél-a</i> <i>-lél-</i> R	« pleurer » <i>-i</i> Fi
<i>molelisi</i> « consonne » <i>mo-</i> pn cl 3	de <i>ko-lél-is-a</i> <i>-lél-</i> <i>-is-</i> R suff. causatif	« faire pleurer » <i>-i</i> Fi
<i>elobisi</i> « verbe » <i>e-</i> pn cl 7	de <i>ko-lob-is-a</i> <i>-lob-</i> <i>-is-</i> R suff. causatif	« faire parler » <i>-i</i> Fi

— Exemples kiswahili pour les mots
socialisme, colonialisme, capitalisme,
impérialisme.

<i>jamaa</i>	« famille »	>	<i>u-jamaa</i>	« socialisme »
<i>koloni</i>	« colonie »	>	<i>u-koloni</i>	« colonialisme »
<i>bepai</i>	« capitaliste »	>	<i>u-bepai</i>	« capitalisme »
<i>beberu</i>	« bélier »	>	<i>u-beberu</i>	« impérialisme »

2. La composition (8)

Celle-ci est moins productrice que la dérivation, du moins dans le contexte des langues bantu. Il s'agit de nommer des réalités qu'on ne peut nommer qu'en les décrivant ou des réalités qui constituent elles-mêmes une addition de deux référés différents.

Exemples kiswahili pour les mots *pluviomètre*, *séismomètre* et *fusion*.

<i>pluviomètre</i>	« mesurer » « pluie »	<i>kupima mvua</i>	>	<i>ki-</i> (8) <i>pimamvua</i> pn cl 7 indiquant l'objet
<i>séismomètre</i>	« mesurer » « tremblement »	<i>kupima tetemeke</i>	>	<i>kipimatetemeko</i>
<i>fusion</i>	« diluer » « joindre »	<i>kuyeyusha kuungana</i>	>	<i>m-yeyungano</i>

3. L'analogie

Par la création des néologismes de sens, il s'agit de repérer dans le fonds lexical de la langue cible des vocables auxquels on confère une signification particulière fondée sur le sème que ce vocable a en commun avec le concept linguistique tel qu'il se présente dans les langues « productrices ».

— Exemples kiswahili:
radical *shina*, *kiini* (origine, racine)

4. L'emprunt

Dernière solution à laquelle nous faisons appel, elle permet d'emprunter non seulement aux langues étrangères, mais aussi et surtout aux langues africaines les plus proches.

— Exemples kiswahili

<i>écologie</i>	<i>ekolojia</i>
<i>nation</i>	<i>nasioni</i>
<i>diplôme</i>	<i>diploma</i>
<i>musique</i>	<i>muziki</i>
<i>autobus</i>	<i>bisi</i>
<i>capitaine</i>	<i>kapiteni</i>
<i>car</i>	<i>motokaa</i>
<i>taxi</i>	<i>taksi</i>
<i>visa</i>	<i>viza</i>

2.7. Problèmes

1. Collaboration entre linguistes et non linguistes œuvrant dans des secteurs de spécialisation différents. Solution éventuelle: motivation;
2. Intégration des mots composés que les populations trouvent longs. Solution éventuelle: le temps;
3. Intégration des mots calques, spécifiquement dans le domaine de la science;
4. Insuffisance des moyens humains.

3. Conclusion

Il y a un réel besoin d'adaptation, de planification et de développement des terminologies des langues africaines dans le domaine de la science. Toutes les grandes langues de diffusion internationale ont eu de sérieux problèmes dans leur processus de modernisation lexicale. Les langues africaines doivent profiter de cette expérience et trouver peut-être des voies beaucoup plus adéquates pour leur système de terminologie. Une rencontre comme celle-ci est une des solutions à ce vœu et peut aider les langues africaines à développer réellement l'éducation et la science.

Mbula Paluku.

(8) Voir également:

- C.J. Temu M.A.: *Kiswahili Terminology: principles adopted for the enrichment of the Kiswahili language to become lingua africana* (texte inédit).

- Mbula P: *Une expérience dans le domaine de la terminologie: le 1er volume des lexiques thématiques en kiswahili du Zaïre* (texte inédit).

La recherche terminologique au sein du module canadien

1. Composantes socio-linguistiques et recherche terminologique

A

fin de bien situer l'activité terminologique au sein du module canadien, il

importe d'abord de connaître certaines données politiques et linguistiques sur le Canada.

Second pays en importance dans le monde pour son étendue, le Canada compte à peine plus de 25 millions d'habitants. La fédération canadienne comprend dix provinces et deux territoires. Toutes ces entités sont majoritairement anglophones, sauf la province de Québec où les francophones constituent 85% de la population. Le Canada est un pays officiellement bilingue, état de fait reconnu par une loi votée en 1969 et révisée en 1988. Cette législation oblige l'administration fédérale à offrir tous ses services dans les deux langues officielles, d'un bout à l'autre du pays. Ceci vaut également pour les organismes et sociétés d'État qui dépendent du parlement canadien. Les provinces, qui ont toutes une assemblée élue, jouissent d'une autonomie assez importante. Elles sont responsables de grands secteurs tels l'éducation, la santé, la culture, l'environnement, le développement

économique, etc. Les services offerts à la population par les administrations provinciales le sont principalement dans la langue de la majorité. Seuls l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba pour la minorité francophone et le Québec pour la minorité anglophone fournissent, à des degrés divers, certains services dans les deux langues officielles du pays.

1.1. Le Bureau de la traduction

La création du Bureau de la traduction au sein de l'administration fédérale en 1934 marque un tournant important dans la promotion du français et de l'anglais au Canada. Rattaché au Secrétariat d'État, le Bureau de la traduction fournit les services de traduction et d'interprétation à la Chambre des communes, au Sénat, aux divers comités, à l'ensemble des ministères et aux organismes qui en dépendent. La mise sur pied d'un service de terminologie remonte au début des années 50. Le premier bulletin de terminologie a été produit en 1954. Le dernier, portant le numéro 194, est sorti tout récemment. Si l'on ajoute à cela les cahiers et les lexiques publiés par dizaines, nous arrivons à près de 300 ouvrages produits par le service de terminologie du Bureau de la traduction. Sans oublier l'*Actualité terminologique* qui en est à sa 23^e année de parution. De même, la

banque de données *Termium*, implantée au Secrétariat d'État en janvier 1977, vient donner au service de terminologie un nouvel outil de diffusion et un rayonnement international. Au total, le Bureau de la traduction, c'est 1 400 personnes dont près d'un millier de traducteurs, interprètes et terminologues.

Le mandat confié par le gouvernement à la composante terminologie du Bureau de la traduction en 1974 est, et je cite: «de vérifier et de normaliser la terminologie anglaise et française dans la fonction publique fédérale et chez les corps publics qui relèvent du Parlement du Canada.» Un peu plus tôt la même année, le Conseil du Trésor avait fixé l'objectif suivant à la Direction de la terminologie du Bureau de la traduction: «Organiser et encourager, en collaboration avec les institutions spécialisées au Canada et à l'étranger, les travaux de terminologie et établir une banque de termes et équivalents en prévision des besoins du Parlement, du gouvernement et des corps publics qui en dépendent, pour accroître l'efficacité de la traduction dans tous les domaines, notamment les sciences et la technologie.» Cet objectif et le mandat qui nous a été confié en 1974 sont toujours valables. Confirmant le caractère bilingue du Canada, la nouvelle loi sur les langues officielles, adoptée par le parlement canadien en 1988, est cependant venue accroître le rôle de coordonnateur que joue le

Canada

Secrétariat d'État en ce qui concerne la promotion des langues officielles chez les Canadiens. Le Bureau de la traduction est ainsi devenu un outil dont se sert le gouvernement pour promouvoir l'usage du français et de l'anglais au pays. La Direction de la terminologie et des services linguistiques a un rôle important à jouer dans l'application de cette politique. Avec des moyens tels que la banque *Termium*, ses nombreuses publications et ses services de consultation téléphonique, la DTSL (Direction de la terminologie et des services linguistiques) contribue à la diffusion des langues officielles dans les domaines techniques et scientifiques. Au même titre que toute entité rattachée au Parlement canadien, la DTSL doit aussi refléter la réalité canadienne dans les échanges qu'elle a avec d'autres pays. C'est ce qu'elle s'emploie à faire dans sa participation aux activités d'organismes internationaux comme le Rint, l'Iso, l'Otan et Infoterm.

1.2. Les grandes activités de la DTSL

À la lumière des textes cités plus haut, il n'y a pas lieu de s'étonner que la plupart de nos travaux en terminologie s'adressent à des traducteurs, principalement aux traducteurs du Secrétariat d'État et aux traducteurs canadiens en général. De nombreuses recherches terminologiques nous sont commandées par les chefs de service du Bureau de traduction. Plusieurs de ces recherches débouchent sur la publication d'un vocabulaire ou d'un **lexique**. Ces publications, préparées la plupart du temps à partir de l'anglais par nos terminologues, sont généralement vendues par le Ministère des Approvisionnement et services. Le nombre de professionnels de la terminologie oeuvrant à la Direction de la terminologie et des services linguistiques se chiffre à une

soixantaine et comprend les chercheurs, les chefs d'équipe et les chefs de service.

En plus de produire de nombreuses publications, la DTSL, que dirige M. Malcolm Williams, met à la disposition des traducteurs, rédacteurs, réviseurs de textes, chercheurs, fonctionnaires et grand public, différents services de consultations téléphoniques: services pour les problèmes de terminologie, d'appellation, de grammaire et de rédaction. Ces services consomment plus de 25 années-personnes. Pas moins de 125 000 demandes ont été traitées au cours du dernier exercice financier. De plus, les traducteurs du Bureau transmettent à la DTSL de nombreuses listes de termes pour lesquels il faut trouver un équivalent français ou anglais. Des études de cas isolés, souvent difficiles, sont aussi confiées aux terminologues.

La troisième grande activité de la DTSL consiste en la mise à jour de la banque de données linguistiques *Termium*. Près de 100 000 ajouts et modifications ont été faites au cours de l'an dernier. Ces mises à jour se font dans une foule de domaines et nécessitent un temps considérable, tant pour la préparation des données que pour leur mise en mémoire. D'importants travaux de dépouillement sont donc nécessaires pour renouveler le contenu de *Termium*. Les traducteurs, ceux à l'emploi du Secrétariat d'État principalement, font un grand usage du dictionnaire électronique.

1.3. Efforts concertés

Comme nous venons de le voir, l'orientation de la recherche terminologique au Secrétariat d'État est fortement axée sur les besoins précis d'une clientèle bien ciblée. Notre mandat de vérification et de normalisation de la terminologie anglaise et française dans la fonction publique fédérale s'accomplit d'une

manière discrète par l'intermédiaire de la diffusion massive de nos travaux. Si, au sein du module canadien du Rint, le Secrétariat d'État est de loin le plus important producteur de travaux terminologiques, il ne faut cependant pas sous-estimer l'apport des autres centres de recherche. Ainsi, les administrations des provinces du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario conduisent des activités terminologiques qui répondent à des besoins spécifiques reliés, principalement, à l'enseignement et au droit. Dans ces mêmes provinces, quelques universités, certains laboratoires de recherche, quelques associations et plusieurs grandes entreprises effectuent des travaux terminologiques. De plus, le Secrétariat d'État n'hésite pas à s'associer à des partenaires tels Air Canada, le Conseil de recherches médicales, le Barreau canadien, la Commission géologique du Canada, l'Association des comptables agréés et Radio-Canada. Il y a donc concertation des différents intervenants en matière de production terminologique au sein du module canadien. Tous ces efforts tendent à promouvoir l'emploi équitable des deux langues officielles du Canada au sein de la société canadienne.

1.4. Façon de faire originale

La Direction de la terminologie et des services linguistiques a participé aux grands colloques nationaux et internationaux qui se sont tenus pour étudier et définir les fondements de la recherche terminologique. La DTSL participe depuis des années aux travaux que mène l'Iso en ce domaine. Nous collaborons aux activités d'Infoterm. Nous échangeons de plus en plus avec l'Office de la langue française du Québec et nos partenaires européens. Nous avons des contacts avec les

Africains et les Américains. Cependant, notre approche méthodologique est aussi tributaire de plusieurs facteurs internes: besoins ponctuels importants, demande soutenue de vocabulaires et de lexiques dans une foule de domaines, nécessité de travailler dans deux langues, obligation de mettre à jour une grande banque de données linguistiques informatisée. Ces particularités confèrent à la DTSL sa raison d'être et son originalité.

2. Recherche terminologique: les grandes étapes méthodologiques à la DTSL

2.1. Paramètres intrinsèques

2.1.1. Choix du sujet

Comme nous l'avons souligné dans la première partie de ce texte, le choix du sujet de recherche est très souvent dicté par les besoins exprimés par nos principaux clients, les traducteurs du Secrétariat d'État, c'est-à-dire la Direction générale des opérations de traduction (DGOT), qui représente 90% de l'effectif du Bureau de la traduction. Chaque année, la DGOT s'adonne à un exercice de planification de ses besoins en terminologie. La liste des demandes est souvent très longue. Il faut donc négocier un plan de travail qui tienne compte de l'effectif et des ressources disponibles à la Direction de la terminologie et des services linguistiques. Pour l'exercice en cours, pas moins d'une quarantaine de travaux sont entrepris pour le compte des traducteurs du Bureau. Comme le Secrétariat d'État dispense les services de traduction dans tous les ministères, agences et offices

fédéraux, soit dans plus d'une centaine de points de service, il va sans dire que les demandes qui nous parviennent touchent à un grand nombre de domaines. D'où la nécessité pour nous de pouvoir compter sur un personnel nombreux et qualifié.

Des travaux de recherche et de dépouillement sont aussi entrepris pour étoffer certains domaines lacunaires de *Termium*. Aussi certains engagements nationaux, en droit et en médecine par exemple, et internationaux, en informatique et en technologie militaire pour ne citer que ces exemples, nous obligent à affecter plusieurs terminologues à des travaux quasi permanents. Il s'agit très souvent de travaux faits en comité où siègent des experts des domaines étudiés. Enfin, il existe quelques projets internes mis de l'avant par des terminologues particulièrement compétents dans des domaines de pointe et souvent très d'actualité.

2.1.2. Délimitation du champ de travail

Ce paramètre dépend de plusieurs facteurs tels les spécifications données par le client, le délai accordé pour effectuer le travail, le nombre d'ouvrages disponibles pour faire la recherche, la consultation possible d'un ou de plusieurs spécialistes et l'expérience et les connaissances du terminologue. L'établissement d'un arbre du domaine n'est pas toujours nécessaire, surtout si la nomenclature de la langue de départ est fournie par le client ou si le terminologue travaille dans le domaine depuis des années. Il faut dire que les terminologues du Secrétariat d'État se sont spécialisés au fil des ans, chacun étant responsable d'un ou de plusieurs domaines de recherche.

2.1.3. Choix du corpus

Le corpus documentaire est établi par le terminologue en collaboration avec son chef d'équipe et le bibliothécaire du service. Il y a interrogation des bases de données informatisées tant en français qu'en anglais, consultation de différents fichiers et répertoires manuels, d'ouvrages encyclopédiques et de certains périodiques récents et très spécialisés. Sont d'abord retenues les versions originales des ouvrages les plus récents, certains ouvrages de vulgarisation et certaines traductions particulièrement bien faites. Sont aussi consultés des documents émanant de l'Administration. Au besoin, le terminologue fera appel à un ou plusieurs spécialistes pour compléter la liste des monographies et des périodiques à dépouiller et obtenir, peut-être, certains documents inédits. Le prêt entre bibliothèques nous permet d'avoir accès à des ressources documentaires considérables.

2.1.4. Établissement de la nomenclature

La nomenclature est établie à partir des travaux de dépouillement effectués par le terminologue. Celui-ci fera également sortir de *Termium*, en tout ou en partie, le vocabulaire du domaine qui s'y trouve. Les travaux peuvent être menés parallèlement dans les deux langues officielles ou dans une langue d'abord et dans l'autre par la suite. Selon l'ampleur et la finalité du travail, le terminologue soumettra sa nomenclature à un ou plusieurs spécialistes. C'est toujours le cas lorsque la recherche entreprise débouche sur une publication. Les commentaires des spécialistes seront analysés, discutés et intégrés, le cas échéant, à la nomenclature.

2.1.5. Nature et collecte des données

Les données sont présentées en anglais et en français, avec ou sans définition selon la nature du travail. Les définitions sont parfois accompagnées ou remplacées par des contextes, des exemples d'utilisation, des notes ou des observations. Le ou les domaines couverts par les travaux sont mentionnés dans les pages liminaires de l'ouvrage. Ce renseignement n'est pas repris à chacune des entrées. Il va sans dire que les synonymes, variantes orthographiques, marques d'usage et autres données du genre accompagnent toujours le terme principal, le cas échéant. En plus du dépouillement et de l'apport de *Termium* et des spécialistes, la collecte des données peut se faire directement dans certains services de traduction de l'Administration. C'est le cas, par exemple, lorsqu'il faut produire un lexique ou un vocabulaire destiné à l'usage interne d'un ministère.

2.1.6. Traitement des données

Une fois que la nomenclature bilingue a été définitivement établie par le terminologue, celui-ci remet son travail au service du traitement des données qui se charge d'en produire une version finale au moyen d'appareils de traitement de texte. Le document est ensuite envoyé à la photocomposition et à l'impression. La DTSL entend se doter très bientôt d'un système d'édition, ce qui permettra de faire des économies de temps et d'argent.

2.1.7. Diffusion des résultats

La diffusion des résultats de la recherche terminologique se fait par divers moyens. D'abord, par les publications vendues par le Ministère des Approvisionnements et services (collections *Bulletins de terminologie*

et *Lexiques*). Plus de 30 000 exemplaires ont été écoulés l'an dernier. La diffusion se fait aussi par la banque de données linguistiques *Termium* qui dessert quelque 3000 usagers grâce à un vaste réseau de terminaux ainsi qu'à un nombre croissant de disques optiques compact. *Termium* est présent au Canada, aux États-unis et en Europe. Enfin, nos services de consultations téléphoniques jouent un rôle important dans la diffusion des résultats de la recherche terminologique faite au Secrétariat d'État.

2.2. Paramètres intrinsèques

2.2.1. Composition des équipes de recherche

En règle générale, l'équipe de recherche comprend un terminologue responsable des travaux, supervisé par un chef d'équipe. Les deux s'entendent sur les grandes étapes qui seront franchies, sur l'ampleur de la recherche et sur un échéancier précis. En cours de route, un ou plusieurs spécialistes seront consultés sur des points tels que l'établissement d'un arbre du domaine, l'exhaustivité du corpus documentaire et l'exactitude de la nomenclature. Il arrive assez fréquemment que le terminologue se fasse aider par un aide-terminologue ou par un stagiaire qui se trouve à prendre en charge certaines activités comme l'épuration et la vérification de données, le dépouillement, la consignment, etc. Lorsque le terminologue prépare un lexique ou un vocabulaire destiné spécialement à un ministère, il aura souvent à travailler avec un ou plusieurs traducteurs affectés à ce ministère. Dans le cas des travaux en comité, le terminologue est amené à travailler avec plusieurs experts du même domaine ainsi qu'avec des traducteurs spécialisés.

2.2.2. Profil des chercheurs

Le terminologue type du Secrétariat d'État a en moyenne 40 ans. Ce peut être aussi bien un homme qu'une femme. Il possède un diplôme universitaire en sciences humaines, principalement en traduction. Il a près d'une douzaine d'années d'expérience en recherche terminologique. Il est francophone huit fois sur dix et peut travailler aisément dans les deux langues officielles du pays.

2.2.3. Participation du milieu scientifique et technique

C'est le terminologue et son chef d'équipe qui décideront de faire intervenir ou non des spécialistes des milieux scientifiques ou techniques. Cela pourra se faire au moment de la constitution du corpus documentaire et de l'élaboration de l'arbre du domaine le cas échéant. Il pourra aussi y avoir consultation au moment où la nomenclature sera quasi définitive. Sauf pour les travaux en comité, les spécialistes sont mis à contribution de façon très ponctuelle et toujours à titre gracieux. Nous faisons appel aux spécialistes qui travaillent dans l'Administration, au sein des sociétés d'État et des universités et dans l'entreprise privée. Il n'est pas toujours facile d'obtenir la collaboration de ces personnes qui, en général, sont fort occupées.

2.2.4. Clientèle visée

Dans un pays bilingue comme le Canada, la clientèle visée est plutôt vaste: traducteurs de la fonction publique et du secteur privé, rédacteurs, réviseurs de textes, fonctionnaires, journalistes, chercheurs, étudiants, enseignants, infirmières et le grand public pour certaines terminologies de base. Les chiffres cités un peu plus haut sont

éloquentes: les travaux de terminologie se vendent bien au Canada.

2.2.5. Temps alloué en moyenne pour une recherche

Le temps consacré à la recherche varie selon les types de travaux. Une consultation téléphonique dure en moyenne cinq minutes. Une recherche ponctuelle un peu difficile prend environ 50 minutes. La préparation d'un lexique (300 notions) nécessite à peu près trois mois de travail. Celle d'un vocabulaire de 500 notions peut demander de neuf à douze mois selon le domaine étudié.

2.2.6. Utilisation d'équipement informatique

Les terminologues ont à leur disposition des terminaux avec imprimante et des micro-ordinateurs avec imprimante. Ils ont accès à des bases de données documentaires informatisées, au courrier

électronique et à la télécopie. Ils ont accès aux dictionnaires informatisés *Termium* et *BTQ*.

Voilà donc tracé à grands traits un portrait assez fidèle de la situation qui prévaut au sein du module canadien du Rint. La Direction de la terminologie et des services linguistiques fait partie d'une grande organisation qui s'appelle le Bureau de la traduction dont le mandat est de rayonner non seulement au Canada mais aussi à l'étranger. Le module canadien du Réseau international de néologie et de terminologie apporte sa modeste contribution dans l'atteinte de cet objectif. Si la DTSL est heureuse de partager son expérience au sein du Rint, elle apprécie encore plus de pouvoir bénéficier de la richesse de l'apport de ses partenaires. C'est essentiellement sur ce principe d'enrichissement mutuel que repose la participation du module canadien aux travaux du Rint.

*Pierre Goulet,
Coordonnateur du module canadien,
Secrétariat d'État du Canada.*

La terminologie traductionnelle

S'il est vrai qu'en terminologie, le contexte définitoire et le contexte fonctionnel sont parfois plus éclairant que la définition elle-même, en matière de linguistique, le contexte socio-politique est souvent de première importance pour comprendre le fonctionnement des systèmes. Pour cerner l'attitude adoptée dans la Communauté française de Belgique en terminologie, et plus largement en ce qui concerne la normalisation linguistique, il convient de replacer la question dans son contexte.

La Belgique, qui occupe une position géographique stratégique, au carrefour des axes culturels et économiques de l'Europe occidentale, a d'abord connu un régime unilingue francophone au 19^e siècle. Le bilinguisme français-flamand a été instauré en plusieurs étapes:

- 1898 (loi De Vriendt-Cooreman): bilinguisme pour les actes législatifs et les inscriptions publiques;
- 1921: bilinguisme à tous les échelons de l'administration;
- 1932: vote d'une loi importante pour la cohésion de la Communauté flamande (imposition de la langue de la région dans les rapports entre l'administration et les citoyens);

- 1962-1963: lois qui consacrent la dualité linguistique. Une frontière linguistique est tracée. La primauté du droit du sol sur le droit des populations se trouve affirmée.

Aujourd'hui, la Belgique (9 850 000 habitants) comporte 4 régions linguistiques: une région néerlandophone (Flandre), une région francophone (Wallonie), une région bilingue (Bruxelles: 19 communes) et une région germanophone (9 communes à l'est de la province de Liège). Cette situation se traduit dans l'organisation de la Belgique en 3 Régions économiques (Wallonie, Bruxelles-capitale, Flandre) et en 3 Communautés culturelles (francophone, flamande, germanophone). Ces Communautés et Régions possèdent leurs propres institutions, compétences et moyens.

La coexistence des Communautés a été la préoccupation dominante de tous les gouvernements depuis la révision de la Constitution (1968-1971) qui devait jeter les bases de l'autonomie culturelle. Les Conseils culturels, qui sont des parlements compétents en matière d'affaires culturelles, peuvent émettre des décrets ayant force de loi. Mais il faudra attendre 1980 pour qu'une nouvelle révision constitutionnelle permette d'étendre les compétences

des Communautés et pour que les Régions économiques puissent enfin fonctionner. En 1988, une dernière révision constitutionnelle a consacré la réalité du fédéralisme. Les moyens et les compétences des Communautés et des Régions sont accrus. La Région économique de Bruxelles-capitale est reconnue et dispose de son propre Conseil et de son propre Exécutif. Un délicat problème de terminologie se trouve ainsi posé. Le terme *fédéralisme* est devenu courant, mais la Constitution belge ne parle ni d'*État fédéral*, ni d'*États fédérés*. Dans la terminologie juridique, le *Royaume fédéral de Belgique* n'existe pas (comme il existe la *République fédérale d'Allemagne* composée d'*États fédérés*), alors que le mode d'organisation de la Belgique est bien de type fédéral. L'État central est en fait l'État fédéral, les Communautés et les Régions sont des États fédérés.

1. La normalisation linguistique officielle

Comment s'inscrit la normalisation linguistique officielle dans un tel contexte social et politique? Quelles sont ses particularités par rapport au Québec, autre communauté bilingue et conflictuelle?

Communauté française de
Belgique

1.1. La normalisation dans les communautés flamande et francophone

Il est indispensable de procéder ici à une démarche comparative. En Flandre, la normalisation (1) a été perçue, depuis les premières lois linguistiques, comme une action de première importance. La Flandre accusait en effet un retard de standardisation linguistique qui s'explique historiquement par la francisation de la Flandre au 19^e siècle et par son isolement linguistique par rapport aux Pays-Bas qui ne participaient pas du même développement économique. Il s'agissait de promouvoir l'unité de la langue pour arriver à un néerlandais standard. Dès lors, on assiste à la multiplication d'organismes de normalisation, qui vont de l'« Association pour la prononciation cultivée du néerlandais » (1913) devenue en 1977 la « Nederlands van nu » (Le néerlandais d'aujourd'hui) à la « Nederlandse Taalunie » (1980), qui permet l'élaboration d'un traité stipulant que les autorités des Pays-Bas et de Flandre assument « conjointement la responsabilité de la langue néerlandaise comme instrument de communication sociale et comme moyen d'expression de la science et des lettres ». On peut donc dire qu'ici comme au Québec, les sources de normalisation ont pris beaucoup d'importance.

Parmi les initiatives majeures, il convient de rappeler le décret de septembre 1973, par lequel le Conseil culturel flamand, qui a décidé d'appeler *néerlandais* la langue parlée par les Flamands, a voulu réglementer l'usage des langues dans les relations sociales entre employeurs et travailleurs ainsi que dans les actes et documents prescrits par la loi et émis par les entreprises situées en Flandre. Ce décret a été contesté juridiquement et n'a pas abouti à une politique de néerlandisation suivie semblable à la politique de

francisation des entreprises menée au Québec. Dans la Communauté française, la normalisation linguistique prend une autre dimension. Même si la défense et l'illustration de la langue française figurent en tête des matières culturelles qui sont de la compétence de la Communauté, le problème n'est pas perçu avec la même acuité, une des raisons majeures étant le confort linguistique et culturel qu'apporte le voisinage de la France.

Le seul acte officiel fut le décret Spaak qui a été voté en 1978, c'est-à-dire trois ans après que la France ait voté la deuxième loi linguistique de son histoire, la première datant de 1539. L'objet de ce décret était de prohiber tout recours à un vocable d'une autre langue lorsqu'il existe une expression ou un terme correspondant figurant sur l'une des listes homologuées par le Conseil international de la langue française et soumises pour approbation au Conseil culturel. Il s'agissait de remédier au laisser-aller linguistique et de réagir contre le recul du français par rapport à l'anglais en relayant ainsi des initiatives plus limitées telles que celle de la Maison de la Francité de Bruxelles qui, dès 1976, avait voulu sensibiliser aux problèmes de la qualité de la langue par la création d'ateliers de vocabulaire proposant des équivalents pour des termes anglais d'usage courant. Ce décret, qui prescrivait l'usage de la langue française dans une série de textes émanant du domaine public et du secteur privé, engendra une réaction négative. Légiférer en matière de langue fut perçu comme une atteinte à la liberté. L'éventail des sanctions qui avaient été prévues dans une première version fut éliminé. La répugnance vis-à-vis de l'intervention de l'État en cette matière s'est confirmée, puisque, depuis 11 ans, il n'a plus été question de tentatives de normalisation linguistique.

Il a fallu attendre le 25 février 1985 pour que deux organismes soient chargés de défendre et de promouvoir la langue française: le Conseil et le Service de la langue française.

Il apparaît donc que les différences entre Communauté flamande et Communauté française en matière de politique linguistique résident dans le fait que la Communauté flamande s'est trouvée confrontée avec des nécessités de standardisation marquée du reste par une oscillation entre le néerlandais de Belgique et celui des Pays-Bas, tandis que la Communauté française n'a éprouvé aucun « besoin » en la matière si ce n'est de traduire une certaine réaction contre l'anglais par un décret qui devait signifier l'échec d'une tentative de normalisation linguistique officielle.

1.2. Comparaison avec le Québec

Le Québec et la Belgique, à la différence de la France, sont des pays où la langue ne va pas de soi. Au-delà de ce point commun, on constatera que les différences sont importantes, tant il est vrai que les questions de langue et de société sont étroitement liées.

Le Québec, dont la majorité francophone est insérée dans un ensemble où toutes les instructions sont empreintes d'une autre culture et fonctionnent dans une autre langue, doit légiférer pour se protéger contre l'érosion linguistique due au contact avec l'anglais et contre une forme d'acculturation. Dès lors, la loi 101 et la Charte de la langue française ont

(1) Deprez, K. *Le néerlandais en Belgique*, in *Politique et aménagement linguistique*, Québec-Paris, Conseil de la langue française et le Robert, 1987, pp. 49-120.

représenté un élément déterminant pour la démarche normalisatrice, dont certaines tendances étaient déjà présentes dans la loi 22 sur la langue officielle. L'OLF, qui tient son mandat de la Charte, dispose ainsi d'une autorité morale pour son travail de gestion administrative de la Charte. Cette mobilisation ne suffit cependant pas toujours pour diffuser la norme linguistique.

Par rapport à la situation québécoise, nous retiendrons cinq facteurs qui caractérisent la Communauté française de Belgique:

1. La Communauté représente, comme le Québec, un avant-poste de la francophonie, au point que le président de l'Exécutif a pu déclarer à Dakar en mai 1989: «Si le français est en danger aujourd'hui à Bruxelles, il le sera demain à Paris»;
2. Des deux notions présentes dans la Charte québécoise (qualité de la langue, dirigisme linguistique), seule la première retient l'attention. L'hypothèse que l'usage linguistique des institutions pourrait modifier à la longue l'usage des individus n'est pas écartée dans certains milieux. Nous sommes sensibles à la défense de la langue française, mais nous sommes plus perméables aux anglicismes et le discours prescriptiviste est laissé aux individus isolés. Nous avons toutefois connu des crises de purisme, telles que la chasse aux belgicismes;
3. La situation de la langue française par rapport à la France fait que, pour des raisons historiques, nous éprouvons peu le besoin de défendre ou de promouvoir une langue standard;
4. La présence de quatre régions linguistiques dans un pays permet un pluralisme linguistique qui favorise une non-formulation de besoins; or, idéalement, la normalisation linguistique devrait tenir compte des besoins des usagers. Il s'ensuit que parmi les lieux de grande exigence linguistique figurent d'abord les instituts qui forment les traducteurs et les interprètes;

5. L'anglais devient une langue neutre sur les terrains de conflit linguistique.

On ne trouve donc pas d'équivalent chez nous d'une Charte québécoise qui introduirait la normalisation dans une structure plus vaste de normalisation officielle. La langue a un statut différent.

Une phrase telle que celle-ci (2) ne serait pas comprise par rapport aux réalités belges: «On doit permettre à tout observateur des faits politiques et sociaux de comprendre qu'au Québec le sort qu'on fait à la langue participe concrètement au bien-être ainsi qu'à l'épanouissement de l'individu et de la société». En aucun cas, gérer la langue ne sera perçu comme une contribution au bonheur social.

Dès lors, il existe chez nous une certaine conception de la norme qui paraît bien représentée par *Le bon usage* de Maurice Grevisse. Cet ouvrage est une bonne illustration d'un discours positif, non prescriptif, ou du moins d'un pluralisme moins directement normatif.

Dans *Le bon usage* - syntagme, dont on notera qu'il n'a pas été défini par l'auteur ni par André Goosse qui a revu la dernière édition (12^e) et qui préfère apporter des «préliminaires bien fournis» pour éclairer le concept, le fait est toujours préféré à la règle. Selon Alain Rey, «*Le bon usage*, admirablement titré, (...) sélectionne des discours, fait se rencontrer et s'opposer des usages, construit une norme souple qui laisse sans résolution autoritaire des observations contradictoires sur des points précis: normatif, il ne l'est certes pas, constructeur d'une norme (la «bonne»), oui» (3).

De même J. Hanse, dans la préface de son *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne*, déclare: «Jamais je n'ai perdu de vue que celui qui consulte un dictionnaire des difficultés veut y trouver une solution nette et tranchante: cela n'empêche pas de lui montrer, quand

il y a lieu, que l'usage est souvent plus variable ou plus instable que ne le prétendent la grammaire scolaire traditionnelle ou les puristes. (...) Je m'en tiens donc à l'attitude que je m'impose depuis 50 ans: une information scrupuleuse, une réflexion qui me laisse à distance des laxistes comme des puristes...» Cette conception de la norme, qui ne correspond pas à une normativité réglementaire et officielle mais plutôt à un état d'esprit se satisfaisant, pour reprendre les termes d'un juriste, d'une impérativité coutumière dominée par l'usage, sorte de droit assourdi autoproduit et dépourvu de sanctions contraignantes» (4). On notera encore que le rejet du dirigisme linguistique se manifeste également en littérature où, de De Coster à Verheggen en passant par Ghelderode et Michaux, nous sommes allés le plus loin dans la subversion de la norme.

2. La normalisation terminologique

On sait que la norme porte ici moins sur la langue générale que sur les langues de spécialité et qu'elle pourrait être plus présente que la normalisation officielle puisque le travail répond davantage à un souci de mise en ordre systématique de la

(2) Conseil de la langue française, *Les compétences linguistiques du Québec après l'accord du lac Meech*, Québec, 1988, p. 76.

(3) In *La norme linguistique*, Québec, Conseil de la langue française, 1983, p. 542.

(4) Ost, F. *Le code et le dictionnaire. Acceptabilité linguistique et validité juridique*, in *Sociologie et sociétés*, vol. XVIII, n° 1, avril 1986, pp. 59-75.

langue, plus précisément du lexique. Il existe un Institut belge de normalisation (IBN), organisme d'intérêt public financé en partie par l'État (équivalent du BNQ au Québec) où la normalisation signifie l'élaboration de prescriptions techniques relatives à la forme, à la composition, aux dimensions, aux propriétés physiques et chimiques, à la qualité des produits. On y traite aussi la terminologie, selon les normes Iso. Une commission vient de mettre au point une traduction française de termes anglais, accompagnée de conseils en matière de syntaxe, sous le titre: *Misses en garde et listes lexicales pour la technique et le commerce*.

Mais il faut savoir qu'une norme belge ne revêt au départ aucun caractère obligatoire. Si on la respecte, «l'on satisfait à l'obligation d'appliquer les règles du savoir-faire». Il apparaît donc que, même dans ce cas, l'aspect essentiel de la normalisation, qui est l'implantation des décisions, n'est pas réglé.

Si la France nous invite à participer aux Commissions de terminologie, les résultats de ces travaux publiés dans le *Journal officiel* français ne sont pas l'objet d'une édition propre chez nous et ne sont diffusés que dans des milieux restreints.

Une banque de données terminologiques, *Belgoterm*, est en voie de constitution au ministère des Affaires économiques. Il s'agit d'un fichier technique et plurilingue correspondant à un dictionnaire explicatif et traductif qui rassemble les terminologies existant dans les différents ministères en langues française, néerlandaise, anglaise, allemande (on peut aller jusqu'à 13 langues). Le terme y est défini par la séquence: terme, matière, définition ou contexte, source, compilateur, réviseur, fiabilité, remarques, synonymes, antonymes, termes plus larges ou plus étroits, restrictions géographiques ou temporelles,

formule, graphique, termes connexes, abréviation, date de compilation, date de révision.

Évidemment dans une initiative comme celle-ci, on pourrait trouver une démarche coercitive dans la mesure où l'usage à l'intérieur de certains secteurs est orienté par la proposition de la banque. Il s'agit toutefois d'une démarche plus descriptive que prescriptive.

Si les efforts de standardisation sont importants pour le développement des technologies, on peut dire que la normalisation technique, qui, au Canada, passe par la région industrielle de l'Ontario et par l'anglais, passe aussi chez nous par l'anglais. La normalisation serait donc plutôt comprise dans le sens d'une tension vers l'unicité, issue des exigences du marché.

Les discussions méthodologiques au sein du Rint ne doivent pas porter sur des points isolés ou sur des méthodes globales, ce qui multiplie trop vite les antagonismes. On doit prendre en considération les principes qui guident une action. De là cette longue explication comparative de la norme telle qu'elle est perçue dans la Communauté française de Belgique. Les points de vue socio-linguistique, culturel, politique et historique sont déterminants pour la compréhension de la normalisation et de ses effets.

3. La terminologie et les instituts universitaires de traducteurs

On aura compris pourquoi, dans notre situation, la terminologie, perçue hors des décisions institutionnelles, dans son aspect descriptif plutôt que prescriptif, coupée de tout aspect répressif, se trouve pratiquée dans des lieux de haute exigence linguistique, tels les Instituts de traducteurs et d'interprètes. C'est dire que les caractéristiques obligées que prendra

la terminologie seront les suivantes:

1. Elle sera soumise à une activité linguistique, à l'écart des projets politiques qui dépassent la nature linguistique mais sans être coupée pour autant de sa fonction sociale (relations étudiants-entreprises). Elle aura d'abord une fonction cognitive et classificatrice, plutôt que socio-linguistique;
2. Elle sera traductionnelle;
3. Elle sera formative;
4. Elle se pratiquera selon des méthodologies caractérisées d'abord par leur souplesse.

Selon que la terminologie est pratiquée par rapport à la langue française, à la langue anglaise et à la langue allemande ou par rapport à la recherche, trois types de démarches complémentaires sont développés.

3.1. Terminologie et langue française

L'option est de former les candidats traducteurs-interprètes à l'analyse linguistique dans leur langue maternelle avant toute chose. Travailler à partir de la langue maternelle est le seul point de vue pertinent pour appréhender la norme, voire pour la dépasser, puisque celle-ci est perçue intuitivement dans la multiplicité de ses applications ou de ses illustrations (selon les paramètres que sont le temps, l'espace ou les registres de langue), et non pas simplement, comme dans le cas des langues étrangères, à partir du métalangage développé par un observateur grammairien ou linguiste ou à partir de réalités linguistiques personnelles forcément partielles.

Cet avantage est évidemment contrebalancé par la difficulté qu'il y a à objectiver sa propre langue, à dépasser — cela doit être possible au niveau universitaire — les images réductrices auxquelles les prescriptions de l'enseignement élémentaire et secondaire ont habitué, à dépasser l'attitude normative

construite par l'institution pédagogique. Il s'agit en somme de permettre d'échapper aux inconvénients de ce que l'on a parfois appelé *la langue de traduction*.

La langue maternelle est analysée dans les principes de son organisation, dans ce qu'elle est plutôt que dans ce qu'elle doit être, c'est-à-dire que la norme est relativisée, dans la mesure où elle prend place dans une typologie des formes et des discours, en relation avec les situations d'échange et les conditions d'énonciation.

L'analyse du système lexical vient ainsi compléter l'analyse de la morpho-syntaxe. La terminologie et la néologie sont ainsi convoquées sur la base de la connaissance de la démarche linguistique et de l'aptitude à théoriser un problème.

Les traducteurs doivent être avant tout des artisans de la langue-image qui est en contradiction voulue avec les conditions futures de leur travail (tout dans l'urgence), mais qui est d'autant plus nécessaire que moins de 10% des étudiants ont suivi un cours de latin pendant plus de deux ans. En tant qu'artisans de la langue et uniquement à cette condition, ils pourront comprendre la langue des dictionnaires en tant que simple reflet d'une description sélective des usages, déterminer les conditions de la recherche d'un équivalent, maîtriser les moyens de création d'un néologisme ou les facteurs qui président au choix terminologique, percevoir le fonctionnement des langues de spécialité dans leurs structures de dénomination mais aussi dans leur syntaxe.

Des méthodes, qui allient souplesse et rigueur, permettent d'aller de la consultation traditionnelle du dictionnaire aux lectures et recherches nouvelles impliquées par l'utilisation des Doc (disques optiques compact). Partant d'une bonne description linguistique et notionnelle des termes, d'autant plus nécessaire que l'on doit aboutir

au bilinguisme ou au multi-linguisme, travaillant à partir de domaines particuliers bien balisés, comme nous le verrons dans la recherche, on peut, dans une perspective formative, établir une fiche terminologique valable.

La fiche terminologique comportera, outre les données de gestion, l'entrée, l'information linguistique (langue, données grammaticales), les synonymes éventuels, l'abréviation, le domaine d'emploi, la définition et surtout les contextes définitoire, fonctionnel, langagier particulièrement important en terminologie traductionnelle, les notes et les sources.

3.2. Terminologie et langues anglaise et allemande

Le travail de type terminologique effectué en anglais ou en allemand répond à des choix complémentaires (5).

En anglais, la priorité est donnée aux recherches portant sur les contextes. Le terme ou le syntagme sont appréhendés par une recherche dans les dictionnaires, revues ou journaux. On découpe les contextes et on les isole sur fiches. On les traduit et on s'applique à proposer des équivalents pour les termes ou syntagmes choisis. La démarche peut déboucher sur la proposition d'une définition. Le but est de permettre au traducteur, qui doit traiter un domaine spécifique, de se familiariser avec différents termes propres à ce domaine et surtout avec la syntaxe dans laquelle ces derniers s'intègrent.

Le mémoire de fin d'études propose, sur la base de traductions de textes spécialisés, des glossaires bâtis sur des fiches du type suivant :

Terme anglais	Terme français	Proposition de l'auteur (PROP) (6) ou proposition d'un expert (EXP) (6)	Page du mémoire où le terme est traité
Synonymes éventuels			
Inferred from			
Terme X	Contexte langagier	Références des dictionnaires ou de tout autre ouvrage sélectionné dans le corpus	
(and from			
Terme Y	Contexte langagier)		

(5) Goffin, R. *Le mémoire de terminologie: une forme de rapprochement entre théorie et pratique de la terminologie*, in *Actes du colloque sur l'enseignement de la terminologie (Université Laval, Québec, 28-30 août 1978)*, OLF, 1981, pp. 307-318.

(6) À préciser.

En langue allemande, la méthode adoptée est davantage lexicographique. Elle consiste à actualiser le dictionnaire Sachs-Villate par rapport aux néologismes recherchés dans différents corpus soigneusement délimités. Plusieurs cas sont envisagés: si l'entrée est déjà présente dans le dictionnaire, on **complète ou corrige la traduction** du dictionnaire, éventuellement par un exemple ou une citation; si l'entrée n'est pas dans le dictionnaire, on peut selon les cas fournir une traduction sans exemple ou proposer une traduction adéquate en l'étayant par la citation d'un contexte.

Il apparaît donc que, pour les langues étrangères, les fiches sont restreintes aux données essentielles. Les glossaires sont stockés dans une banque de données propre à l'Institut (IBM/*Stairs*), où l'on trouve uniquement les mots et leurs équivalents (Istimemo).

3.3. La recherche

La recherche, dont une synthèse est présentée en annexe, est entreprise à des fins didactiques et scientifiques. Elle vise à l'établissement de micro-glossaires (français, anglais, allemand) sur support informatique, qui doivent amener les traducteurs à une bonne gestion par micro-informatique de leurs glossaires personnels, mais elle est surtout orientée vers une terminologie cognitive, c'est-à-dire vers les concepts davantage tournés vers les découvertes.

Partant de l'idée qu'il ne s'agit pas d'arriver à une exhaustivité, que ne pouvaient d'ailleurs pas réaliser les grandes banques, et que la terminologie institutionnelle est

restée un peu en marge des activités créatrices de la science, on a choisi quatre domaines de haute technologie considérés comme prioritaires dans les programmations scientifiques et comme étant, selon l'enquête menée à l'Université de Liège par Yves Winkin (7), les plus importants pourvoyeurs de traduction: génie génétique, informatique, chimie-pétrochimie, télécommunication-télématique. Le travail est mené dans ces quatre domaines avec quatre laboratoires universitaires, ce qui permet de mettre immédiatement en relation les spécialistes d'une discipline et les traducteurs. Le corpus est constitué de rapports de recherche, qui appartiennent selon la même enquête citée plus haut, au type de documents les plus traduits. La délimitation des sous-domaines se fait avec les spécialistes. L'étude des notions dans leur interdépendance doit permettre de progresser dans la typologie de la structure des unités de terminologie, mais l'analyse de ces documents doit nous permettre aussi de progresser dans la connaissance de la syntaxe des langues de spécialité, qui fait elle aussi partie de la terminologie et qui est aujourd'hui négligée.

4. Conclusion

La terminologie, telle qu'elle est pratiquée dans la formation de niveau universitaire (4 ans) des traducteurs-interprètes, est donc une terminologie comparative, où prédomine le descriptif. Elle s'inscrit dans le cadre plus large d'un pays à géométrie linguistique variable, où, du moins dans la partie francophone — et ce à

la différence du Québec — on ne doit pas répondre à des « besoins de normalisation ».

Elle est conçue, à l'écart des impératifs de rentabilité des grandes banques de terminologie, comme une discipline néologique centrée sur le domaine scientifique et technique et pas seulement comme une lexicographie bilingue ou multilingue. La recherche, qui s'appuie sur une réelle connaissance linguistique, porte sur des corpus restreints et se fixe des objectifs qui dépassent la nomenclature puisqu'elle vise à l'étude de la structure interne d'un vocabulaire (pour une typologie qui reste à faire) et de la syntaxe d'une langue de spécialité, en fonction d'études menées depuis longtemps dans notre institut sur les définitions contextuelles.

Méthodologiquement, et à partir de l'étude de la langue française, la pratique d'activités terminologiques permet de développer des exigences de rigueur mais aussi tout un travail qui permet d'échapper à la langue des traducteurs. Par la recherche, elle met directement le futur traducteur en contact avec les experts des laboratoires universitaires. Surtout, elle le met en condition de gérer sa propre recherche terminologique, telle qu'il pourrait la convoquer dans la TAO, qui est étudiée plus particulièrement à l'Isti par un de nos professeurs, chargé de recherches dans le cadre du projet Eurotra.

*Daniel Blampain,
Professeur de linguistique française,
Institut supérieur de l'État des
traducteurs et interprètes,
Bruxelles.*

(7) Winkin Y., *Enquêtes sur les besoins et les ressources en terminologie et néologie des langues de spécialité en Communauté française*, Université de Liège, 1988, p. 104.

5. Paramètres intrinsèques

5.1. Choix du sujet

Le choix des secteurs de recherche n'est pas programmé par une politique linguistique particulière. Travaillant dans le cadre d'un institut universitaire qui forme des traducteurs et des interprètes, nous veillons à favoriser les domaines qui fournissent de nombreux travaux de traduction. Une enquête récemment réalisée pour la Communauté française (1) a montré que ces besoins se situaient dans des secteurs d'avenir tels le génie génétique, l'informatique-bureautique, la chimie-pétrochimie et les télécommunications-télématique. Au sein de l'institution, divers enseignants possèdent des compétences particulières dans certaines spécialités et invitent les étudiants à y consacrer leur mémoire de licence (2). Un étudiant peut lui-même proposer une matière qu'il maîtrise sérieusement.

5.2. Délimitation du champ de travail

Jusqu'à présent, nos travaux n'ont pas cherché à établir des nomenclatures de grande ampleur. Encore une fois, les nécessités de l'enseignement nous incitent à adapter le champ aux besoins du traducteur. On privilégie donc une centaine de termes qui, dans un secteur précis, soulèvent des problèmes de traduction. L'idée est de réaliser un produit dont la lecture aide le traducteur appelé à travailler sur ce domaine. Ce faisant, on

contribue aussi à l'étude de la structure notionnelle d'un vocabulaire et de la syntaxe régie par les langues de spécialité.

5.3. Choix du corpus

Le plus souvent, ces termes sont identifiés à l'occasion de la traduction, vers le français, d'un texte de haute spécialisation technique ou scientifique. Un projet de recherche commencé en 89-90, s'attache à remonter à la source des terminologies dans les secteurs de pointe déjà cités. Pour ce faire, on dépouille des documents de travail récents et fondamentaux produits dans les centres universitaires de recherche. Les utilisateurs de ces documents sont questionnés sur les termes qui leur posent problème.

5.4. La nomenclature

Dans la mesure où nous ne produisons pas de terminologie systématique, nous ne nous attachons pas à établir la nomenclature exhaustive d'un domaine. Les termes traités sont toujours des termes rencontrés. Le projet évoqué ci-dessus est lui-même fondé sur cette approche phénoménologique (sémasiologique) de la terminologie en langue française, observant les termes dans leur usage réel et consignait ces observations de manière accessible. Un outil de dépouillement informatique (concordance, lemmatisation, recherche des cooccurrences) est utilisé à cet effet.

5.5. Nature et collecte des données

Dans le cadre d'un mémoire, la collecte des données est conçue de manière artisanale sur des fiches dont la présentation peut varier selon les habitudes du promoteur de la

recherche ou les besoins traductionnels pressentis (contexte bilingue). En règle générale, on mentionne les catégories syntaxiques, les indicatifs de grammaire, la prononciation, les équivalents, les quasi-synonymes, les abréviations. Si tel est l'objectif du travail, on fournit également des renseignements de natures sémantique, contextuelle, référentielle, etc.

Le projet évoqué tente d'établir une fiche terminologique de synthèse qui puisse reprendre l'acquis des recherches menées dans les différentes langues et qui font l'objet de mémoires. Les orientations traditionnellement adoptées dans notre institution se retrouvent dans cette fiche informatisée: démarche descriptive, aide à la traduction, etc.

5.6. Traitement des données

La recherche du meilleur équivalent et l'aspect syntagmatique (comment utiliser le mot en contexte?) constituent sans doute les principales préoccupations des traducteurs. Jusqu'à présent, ceux-ci ne semblent pas se soucier prioritairement d'une analyse strictement lexicale des données terminologiques.

Le projet d'observation terminologique devrait sans aucun doute se soucier davantage d'une approche linguistique des technolécetes considérés, notamment d'un point de vue néologique. On pense à l'étude des affixes, à la recherche des collocations lexicales (composés en voie de figement), aux rigidités syntaxiques, aux descripteurs notionnels, etc.

(1) Winkin Y., *op.cit.*

(2) En Belgique, la licence universitaire requiert quatre années d'études et la présentation d'un mémoire, soit l'équivalent de la maîtrise française.

5.7. Diffusion des résultats

Les mémoires de licence, même s'ils peuvent atteindre une réelle qualité scientifique, ne font pas l'objet d'une véritable diffusion. L'acquis terminologique profite donc essentiellement à l'institut et aux étudiants qui peuvent consulter les fiches réalisées. Même lorsqu'un enseignant privilégie une terminologie particulière, la succession des mémoires sur plusieurs années et l'évolution technique marquent d'obsolescence les premières recherches.

Les progrès informatiques, les projets de bases de données et l'idée d'une unification de la fiche terminologique devraient amener une meilleure connaissance extérieure de la qualité de nos travaux. L'orientation pratique de nos recherches devraient conduire logiquement à la réalisation de microlexiques adaptés aux canons des bases de données terminologiques.

6. Paramètres extrinsèques

6.1. Composition des équipes de recherche

Nous ne possédons pas d'équipes de recherche constituées dans le seul but d'une recherche terminologique. Chaque enseignant a été désigné en fonction de critères scientifiques ou professionnels qui garantissent son activité dans ce domaine.

6.2. Profil du ou des chercheurs

Il n'y a pas de profil type puisque la terminologie n'est pas, en Belgique, une discipline reconnue par un diplôme officiel. Le chercheur en terminologie est donc un universitaire diplômé en traduction, en philologie ou en linguistique qui s'est initié au domaine.

6.3. Participation des experts

Aucune démarche de consultation des experts n'est institutionnalisée, mais elle est fondamentalement recommandée et le plus souvent réalisée. Ainsi, un jury de mémoire peut faire appel à un spécialiste venu de l'extérieur.

Comme on l'a expliqué, le projet de description terminologique est en grande partie fondé sur le recours à des personnes-ressources.

6.4. Clientèles visées

Institution d'enseignement universitaire, l'Isti (Institut supérieur des traducteurs et interprètes) n'a pas d'objectifs commerciaux. Sa véritable « clientèle » est constituée par le très grand nombre de jeunes à la recherche d'une formation de qualité. Un enseignement de haut niveau ne peut pas faire l'économie de la recherche. Celle-ci se doit de prendre en compte l'évolution de la société, aussi les mémoires comme les projets de recherche sont-ils réalisés en étroite liaison avec le monde extérieur.

6.5. Temps alloué en moyenne à une recherche

L'étudiant conçoit un projet de mémoire dès la première licence et y travaille jusqu'à la fin de sa deuxième licence, soit une période de deux années. Le projet de recherche évoqué est prévu pour une période indéterminée. Sa première année de fonctionnement sera consacrée aux contacts avec les laboratoires de recherche et à l'établissement d'un système de dépouillement.

6.6. Utilisation d'équipement informatique

L'Isti mise prioritairement sur le développement de sa capacité informatique. Notre équipement actuel se compose de 28 ordinateurs IBM PS 2, dont 10 AT 286 (disque de 20 mégaoctets), 15 AT 386sx (60 mégaoctets) et 3 AT 386 (300 mégaoctets). Ce matériel est établi en réseau et réparti entre un centre de cours, un laboratoire de recherche et la bibliothèque de l'institution. Un système de consultation des Doc (disques optiques compact) permet, dès à présent, la consultation de diverses encyclopédies, du *Grand Robert* et de *Termium*.

*Marc Van Campenhoudt,
Institut supérieur des traducteurs
et interprètes,
Bruxelles.*

Besoins et ressources belges en terminologie

1. Éléments du contexte linguistique

1.1. La traduction en Belgique

La Belgique est surtout bilingue: elle compte 55% de néerlandophones et 45% de francophones et une minorité y parle allemand (cantons rédimés); l'anglais a le statut d'arbitre (1) et de langue de prestige (2). Le bilinguisme s'inverse (ce sont à présent les francophones qui apprennent en masse le néerlandais).

Les traducteurs, nombreux, sont dispersés et discrets; ils sous-estiment donc leur rôle de diffuseurs pour les néologismes, et passent parfois d'un extrême à l'autre, sous-estimant ou surévaluant leurs fichiers individuels de termes (3). Les documentalistes traduisent souvent des thésaurus en néerlandais et depuis l'anglais.

Le traducteur belge spécialisé fait plutôt du thème français que de la version anglaise (il connaît mieux le vocabulaire anglais que les termes français).

L'année 1992 verra sans doute un accroissement important du volume des traductions faites en Belgique.

Les spécialistes manifestaient peu d'intérêt pour les questions linguistiques jusqu'à l'informatisation de leurs activités, qui comportent souvent la création de dictionnaires «multi-cibles, multi-usages» (Ch. Boîte) (4).

Les besoins belges en néologie française peuvent être définis comme suit: besoins en consignation de termes récents, soit de dictionnaires

et de mises à jour de dictionnaires existants; besoins en bibliographies de terminologie; besoins de traduction de néologismes anglais (et peut-être, néerlandais, allemands).

Une liste des domaines prioritaires, en Belgique, pour la recension des néologismes a été élaborée par le Centre de terminologie de Bruxelles (5) (critères: domaines dans lesquels la Belgique dispose d'un savoir-faire, édite des ouvrages et traduit beaucoup).

1.2. La politique linguistique

Pas d'investissement affectif du français par les locuteurs francophones (pas d'identification de la culture à la langue, comme c'est le cas en Flandres et au Québec), décentralisation croissante de la politique (fédéralisation du pays en voie d'achèvement) et partant, cantonnement de la politique du français à la défense du statut de la langue. Accessoirement, des indications d'intervention sur le corpus sont faites mais elles se limitent au corpus de la langue courante (chasse aux belgicisms, championnats et dictionnaires d'orthographe, etc.).

Les néologismes spécialisés recommandés en France et adoptés par le Parlement belge réactivent l'ambivalence des Belges à l'égard du français de France: ils sont perçus par les ingénieurs comme de nouveaux régionalismes de France.

La *Taalunie* (l'équivalent du Rint pour la langue néerlandaise) est bien structurée et la Belgique néerlandophone y est active depuis plusieurs années mais la banque de

terminologie du ministère des Affaires économiques sera également au service du Rint.

2. Conséquences pour les travaux du Rint

Les traducteurs spécialisés indépendants ou employés par des entreprises privées espèrent surtout du Rint l'organisation d'échanges «bilatéraux» de vocabulaires (pour respecter la confidentialité de leur capital terminologique).

(1) Les séminaires inter-universitaires de troisième cycle et les grandes revues scientifiques sont, par exemple, souvent en anglais.

(2) Les publicités d'IBM provenant de France sont anglicisées avant leur diffusion en Belgique.

(3) Les traducteurs de Siemens n'ont pas obtenu le raccordement à Team.

(4) Les ingénieurs du Centre scientifique et technique pour la construction édifient un gros thésaurus destiné à servir de clé d'accès aux bases de données (bases bibliographiques, catalogue de produits, liste de pathologies du bâtiment, cours de planification de chantier et de comptabilité analytique, etc.) qui mettront à la disposition du public la totalité de l'expertise du CSTC et ce thésaurus sera également une banque de termes.

(5) *Special issue on the Benelux countries, Termnet News*, n° 15, Infoterm, Vienne, 1988.

Le Conseil et le Service de la langue française de l'Exécutif de la Communauté française, responsables de l'antenne belge du Rint, ont adopté une attitude d'incitation: pas de francisation en bonne et due forme (assortie de diverses stratégies de séduction et de pénalisation) mais une politique encourageant la **promotion et la qualité du français**.

Les terminographies élaborées en Belgique pour le Rint comporteront sans doute les deux autres langues «belges».

La remise des traductions faites dans les pays francophones au WTI (World Trans Index) de Delft ne devrait-elle pas être encouragée? Elle accroîtrait, en effet, le corpus de textes multilingues de cette base, que peuvent exploiter les logiciels d'indexation et de dépouillement terminologiques (notamment celui qui est actuellement programmé par l'Uquam pour l'OLF).

Une récolte des travaux terminographiques «indirects» (thésaurus multilingues) serait peut-être utile à l'alimentation des dictionnaires électroniques multifonctions de l'antenne belge; une collaboration avec les centres de recherche et les associations professionnelles (habités au travail en commission, disposant de bibliothèques, de documentalistes, d'assistantes d'ingénieurs, de dactylographes multilingues et d'une vue générale sur le vocabulaire) serait profitable à cet égard.

Un ou plusieurs format(s) de fiches sur ordinateur (*Micromater* ou format de l'ACCT, pour les fichiers provenant de micro-ordinateurs?) pourraient être définis par le Rint pour l'éditeur (ou les co-éditeurs) de sa collection de vocabulaires.

Peut-être faudrait-il élaborer un métalangage linguistique, notamment pour la rédaction des définitions et choisir un thésaurus ou une autre nomenclature unifiée des domaines (celui de *Termium*, de la BTQ, de l'Afnor, d'Eurodicautom?)

3. Terminographie descriptive et multilingue

L'objectif du Centre de terminologie de Bruxelles est uniquement l'amélioration de la communication scientifico-technique.

D'où pas d'activité néologique (traduction d'emprunts lexicalisés et création de néonymes) sauf dans des gloses (l'équivalent des *notes*, dans la terminologie de la lexicographie), pas d'articles (ou de *données de la fiche*, dans la terminologie de la terminologie) ni non plus d'activité normalisatrice ou de recommandation.

Vocabulaires bilingues définitionnels réciproques: avec entrée (c'est-à-dire *vedette*, pour les terminologues); définition et exemple (*contexte*) en français ainsi que dans une autre langue (néerlandais, anglais, allemand, espagnol, italien et/ou russe); éventuellement équivalent du terme en une ou plusieurs autres langues encore.

Démarche sémasiologique.

4. Compilation des vocabulaires

4.1. Adoption des normes terminographiques et lexicographiques

Choix des domaines sur la base des classifications du savoir de Kocourek et de Wüster ainsi que des typologies de dictionnaires et d'utilisateurs de dictionnaires de Rey-Debove et Boulanger.

Choix du type de vocabulaire sur la base de la typologie de Kocourek, Rey-Debove.

Constitution du corpus par échantillonnage, sur la base des typologies documentaires de Sager, d'Auger & Rousseau et de Galisson et

de critères propres pour l'évaluation de la qualité linguistique des documents retenus. Excursion des dictionnaires du corpus.

Indexation des documents par double lecture et indication à la dactylographe des définitions ou des contextes provisoires accompagnant les termes.

Compilation en parallèle pour les différentes langues.

Fiche descriptive des sources propre au Centre (codant le niveau de technicité et les caractéristiques linguistiques du document).

Choix des termes:

- Critères de lexicalisation des syntagmes: Kocourek et Goffin;
- Critères socio-linguistiques d'élection d'une variante en vedette en cas de synonymie vraie et de présence de variantes dont la fréquence d'usage est équivalente: Kocourek, Lurquin, Rey;
- Règles de la création néologique: Lurquin, Kocourek et Vansteelandt;
- Établissement de la liste des notions et élimination du vocabulaire connexe sur la base de la typologie aristotélicienne des classes de concepts et de la représentation graphique de la structure notionnelle (numérotation américaine et retraits successifs de paragraphes puis graphe circulaire fléché ou poly-hiérarchie, dont les noms de nœuds et d'arcs sont choisis selon la typologie des liens notionnels de Wüster et de Sowa);
- Choix des variantes orthographiques: règles de Rey-Debove.

Définitions rédigées sur la base de la typologie des caractères de Wüster et des règles de Wüster, Auger & Rousseau, Dubuc et Rey-Debove.

Contextes: choisis sur la base de la typologie et des règles d'Auger & Rousseau, Dubuc, Bédard ou contextes forgés selon les règles de Rey-Debove (pour faire apparaître la phraséologie associée au terme).

Fusion des dossiers de chaque

langue: selon les règles d'Auger & Rousseau, Dubuc, Kocourek.

Présentation des vocabulaires:

- Organisation de la micro-structure (article, ou *données notionnelles et linguistiques*, pour les terminologues) selon les principes de Rey-Debove;
- Métalangage typographique des lexicographes, selon les règles de Rey-Debove, de l'OLF ou des options du Centre;
- Classement orthographique des entrées selon les principes de Wüster et d'Auger & Rousseau;
- Codes de langues et de pays de Wüster;
- Indicatifs de rubriques, codes des marques grammaticales, d'abréviation, d'usage et de registres socio-linguistiques propres au Centre;
- Notes: texte libre (pas de marqueurs socio-linguistiques);
- Codes-sources à 6 lettres de type Cilf;
- Libellé *ad hoc* de domaine (pas de thésaurus de codes-matières);
- Présentation de la bibliographie selon les règles de l'Université catholique de Louvain et de Wüster;
- Disposition de la fiche propre au Centre mais de type OLF. Ordre des rubriques: vedette, définition, contexte, notes, synonymes, variantes orthographiques ou régionales, références des définitions, références des contextes, domaine;
- Illustrations: selon les règles du dessin technique.

4.2. Terminographie assistée

- Dossiers simplifiés par rapport à ceux de l'OLF, Iso, Dubuc, etc.;
- Pas de fiche de dépouillement complète à cases vides, qui se remplit petit à petit mais fiche électronique à laquelle s'ajoutent des champs et des renseignements et dont on garde plusieurs versions successives;
 - Certains renseignements et renvois sont dans la structure même des fichiers ou l'étiquetage des disquettes (nom du terminographe, codes-sources);

- Pas de fiche de renseignement sur l'état du dossier d'une notion (générable par programme) ni de fiches de discussion ou d'impression (listages générables à la demande);
- Fiches indexées sur une des langues donc pas d'index alphabétique pour cette dernière;
- Fichier de décodage des sources trié par ordre de codes.

Nombreux listages sélectifs au cours de la constitution et de l'examen du dossier de chaque notion.

5. Priorités

Le Centre essaye de respecter, pour autant que ce soit possible et notamment pour les cas litigieux, deux grands principes:

5.1. Adaptation au marché

Le vocabulaire est un produit construit et négocié socialement (A. Hermans). Le Centre s'adapte donc au public-cible de ses vocabulaires, qui change: utilisateurs d'une banque de termes, utilisateurs de dictionnaires de vulgarisation ou de dictionnaires spécialisés. Ce principe sert de fil conducteur pour:

- Le choix et la délimitation des domaines (termes d'un métier ou d'une discipline? Inclusion du vocabulaire périphérique ou uniquement celui du cœur du domaine?);
- La solution du problème «de la vache» (6), donc pour choisir le niveau de technicité du vocabulaire et des définitions (types de communication scientifique de Beaugrande: CSS, CIS, CSP et de Kocourek: communication standard, standard soutenue...);
- L'inclusion des termes des différents registres stylistiques de langue (selon le type de documents: typologie de Bédard);
- Le choix des caractères à reprendre

dans les définitions par inclusion.

5.2 Respect de l'usage

Pas de pétrification ni de simplification abusive en présence de sens imprécis, de double-sens, de flottements (surtout pour les néologismes).

Attention aux faux synonymes (points de vue différents, différences de registre, nuances) et, à l'inverse, aux homonymes cachés (différence de signification d'une notion dans plusieurs disciplines proches) ainsi qu'aux synonymies partielles et aux pseudo-notions (concepts provisoires, hypothétiques, caractérisant une étape de la recherche scientifique).

Pas d'adoption des dénominations normalisées si elles veulent corriger un usage fixé ou fixer un usage encore flottant ou si des normalisations divergent.

Pas de consignation des faux termes (notamment au départ de l'anglais) pour éviter les surtraductions.

Respect du contexte pour l'équivalence des dénominations d'une langue à l'autre et respect de l'allomorphisme entre les langues (terme dans l'une, périphrase dans une autre).

Respect des particularités que présente le vocabulaire des différentes disciplines (sciences hypothético-déductives, sciences expérimentales, naturelles, sciences humaines et techniques): inclusion de la terminologie commerciale des techniques, par exemple, consignation éventuelle d'une terminologie par sous-école de sociologie, s'il le faut...

*Caroline de Schaetzen
Centre de terminologie de Bruxelles,
Institut libre Marie Haps,
Bruxelles.*

(6) Expression utilisée par le Bureau de terminologie de la Commission de la CEE (faut-il inclure le mot *vache* dans une terminologie laitière)?

Démarche en matière de recherche terminologique.

Point de vue français

Conformément au plan prévu pour permettre des présentations parallèles, cet exposé distingue dans un premier temps les paramètres intrinsèques, dans un second, les extrinsèques. Mais avant d'aborder la première partie, il convient de procéder à un rappel et à une précision. Le rappel est celui de la situation générale de l'activité terminologique dans le contexte français. La précision est une restriction importante: le panorama qui suit est limité aux terminologies scientifiques, car en France, la terminologie technique est du ressort de l'Afnor si elle est interentreprises, et des entreprises elles-mêmes dans le cas contraire, qu'elles développent des activités internes dans ce secteur ou qu'elles les fassent sous-traiter par des sociétés de services françaises ou européennes. Une enquête demandée par le Ministère de la Recherche et de la technologie est en cours au CTN (Centre de terminologie et de néologie); en attendant d'avoir accès à plus de données non confidentielles, la seule attitude rigoureuse consiste à utiliser les informations auxquelles le CTN a le plus naturellement accès par son statut de laboratoire du CNRS (Centre national de la recherche scientifique), et à ne pas généraliser abusivement à partir d'une expérience récente, même si

elle est significative structurellement et culturellement.

1. Les paramètres intrinsèques

1.1. Les domaines

Plusieurs universités françaises font des recherches partiellement ou totalement terminologiques dont le contenu est dépendant de facteurs plus ou moins conjoncturels. L'air du temps favorise les biotechnologies, à Rouen et à Angers. À Lyon, c'est la géographie qui explique l'existence de travaux concernant les domaines de l'hydrologie des eaux continentales et de la pharmacologie. À Rennes, l'économie bénéficie de commandes thématiques des Communautés européennes. Ainsi, actuellement, les travaux universitaires n'obéissent pas à une stratégie nationale mais à des initiatives locales.

Au CNRS, la situation est comparable. Le premier travail achevé au CTN, qui portait sur la robotique, résultait explicitement d'une participation aux recherches sur un sujet jugé prioritaire dans le Rint. Avec l'intelligence artificielle, le même stimulus prévaut, mais il faut aussi tenir compte du rôle pionnier de la France dans plusieurs spécialités de ce domaine, ainsi que de l'intérêt particulier pour ce dernier de la part

de Gabriel Otman, auteur d'un ouvrage sur l'EIAO. À la vérité, ce cas très significatif, d'autant plus que l'auteur est peut-être le seul Français travaillant à plein temps à une terminologie, illustre lui-même la pression des facteurs conjoncturels. Il en va de même pour le droit: c'est à cause des travaux de Sourieux et Lerat que la Cour de Justice européenne demande au CTN des définitions, et c'est du fait de la spécialité du premier que le sous-domaine privilégié est le droit civil.

1.2. Les sources

Avant tout, il s'agit de corpus de textes ad hoc: revues, ouvrages, manuels, sources primaires écrites. Les données orales sont liées essentiellement à des demandes ponctuelles complémentaires faites à des experts.

1.3. La nomenclature

Elle est généralement sélectionnée par les chercheurs eux-mêmes, sauf dans les cas de commandes (ex.: termes soulignés dans des demandes préjudicielles à Luxembourg).

1.4. Collecte

Le standard interne de fiche est le suivant:

France

Fiche terminologique
Définition des champs communs à toutes les bases
CTN, 11.07.89

1.	FRA	65	Vedette (en français)
2.	GRA	3	Classe grammaticale
3.	LEN	3	Code Lenoch (système de classification de la Commission des Communautés européennes)
4.	DOM	30	Domaine général de la base
5.	SDO	69	Sous-domaine
6.	DOA	69	Domaine d'application de la notion
7.	DEF	254	Définition
8.	CON	254	Contexte
9.	SOU	69	Source (du terme, de la définition, du contexte...)
10.	TYP	15	Type du document-source (ouvrage, quotidien, revue, rapport...)
11.	SYN	100	Synonyme(s)
12.	STA	100	Standard
13.	ENG	100	Équivalent(s) anglais
14.	NOT	254	Note (renseignements de type encyclopédique)
15.	COM	50	Combinaison syntaxique, collocation
16.	SOR	50	Sorte de (terme générique)
17.	PAR	50	Partie de (élément, composant de)
18.	PRE	65	Prédicat (action, ou propriété de la notion considérée)
19.	ARG	65	Argument (objet(s) connexe(s))
20.	BEM	3	Bureau émetteur (CTN)
21.	RED	10	Rédacteur de la fiche
22.	MAJ	8	Date de la dernière mise à jour, ou, par défaut, de la création de la fiche (se note: JJ. MM/AA)
23.	CFI	1	Code de fiabilité de la fiche (de 1 à 5)

Total 1 687

1.5. Analyse des données

Dans les domaines scientifiques, l'intérêt de réseaux notionnels est particulièrement important, que l'on songe à la documentation ou à l'enseignement. D'où les efforts du CTN pour ajouter aux champs habituels des critères logiques, notamment une exploitation des prédicats du premier ordre.

En revanche, du point de vue de la traduction, il ne fait pas de doute que l'attachement systématique à un autre paramètre, celui de la syntagmatique, est un « plus » apporté par l'analyse linguistique. Il demande plus de rigueur que l'exigence minimale de « contexte », qui est plus universelle, mais il paraît plus opératoire.

1.6. Diffusion des résultats

Beaucoup des travaux signalés ici débouchent sur la publication de dictionnaires spécialisés ou la visent à terme. En France, l'éditeur qui bénéficie de l'expérience la plus significative en la matière est le Conseil international de la langue française.

Il faut signaler aussi, que le Minitel favorise l'interrogation de banques de données, même si la technique est ici en avance sur la demande. La mise sur serveur du *Dictionnaire des industries* d'Hubert Joly, puis des néologismes officiels et, dernièrement, de *Normaterm*, rend crédible la politique du recours prévu à un serveur national, maintenant que les problèmes d'interface trouvent les

solutions attendues.

L'idée semble réalisable, au fur et à mesure que les productions commercialisables se multiplieront, moyennant deux propriétés indispensables: la modularité, qui laisse chaque équipe libre d'adapter son travail à ses moyens, à sa tradition intellectuelle et à ses intérêts, et l'évolutivité, qui exige que les données obsolètes puissent être reprises et actualisées autant que de besoin.

Il convient d'ajouter que *Normaterm*, base de données de l'Afnor, est consultable aussi sur le disque optique compact de Termdok.

2. Les paramètres extrinsèques

2.1. Les équipes

Peu nombreuses et dispersées, les équipes françaises ont peu de contacts entre elles. La puissance publique, qui les soutient financièrement, favorise les rencontres comme le colloque *Terminologie et Industries de la langue*, les échanges avec des collègues étrangers, et aussi la valorisation des travaux en France et à l'étranger.

2.2. Les profils

Tout naturellement, en matière scientifique, les profils universitaires s'imposent. Ils sont de trois sortes:

- Traducteurs (à Rennes II, Lyon II, dans les écoles d'interprètes et de traducteurs également);
- Experts;
- Linguistes (issus de la lexicologie, à Rouen et au CTN).

2.3. La participation des experts

La part des milieux où s'élaborent les termes est inégale. La

forme des concours l'est aussi: rarement sollicités au début des opérations, les experts soulèvent les difficultés classiques liées au bénévolat, au manque de disponibilité des plus productifs, au cloisonnement des activités, à une motivation globalement très moyenne du corps social.

2.4. Les clientèles visées

Le terme de *clientèle*, dans la situation française, risque de paraître hyperbolique ou métaphorique. Hyperbolique, si l'on pense à la modicité des commandes et des contrats, là où il en existe. Métaphorique, si l'on considère que les vrais enjeux ne sont jamais marchands, dans tous les cas connus: il s'agit d'abord pour ces équipes de devenir des centres d'expertise nationale et internationale, et aussi de former valablement à la traduction technique, à l'enseignement des langages de spécialité, à la lexicographie multilingue spécialisée, donc à des applications. En d'autres termes, le marché porteur est celui du travail, où les qualifications passant par la terminologie se développent avec les transferts de technologies et les échanges européens et mondiaux.

2.5. Le facteur temps

Échappant dans une large mesure, pour les raisons évoquées ci-dessus, aux contraintes du marché des produits terminologiques, les équipes considérées risquent d'être quantitativement peu compétitives, d'autant qu'elles ne comportent pas des effectifs suffisants pour permettre une division du travail qui soit très stricte, du fait du cumul des fonctions, le plus souvent. Le CTN est la seule structure qui se prête à la mesure: le rendement de terminologues bien motivés, en

bonne santé et déjà formés, y est de l'ordre de mille termes par an.

2.6. L'équipement informatique

Les premières recherches ont commencé dans la dernière décennie, sur mini-ordinateur (à Clermont-Ferrand) ou avec des perspectives d'utilisation de gros ordinateur. La micro-informatique correspond mieux aux besoins d'autonomie et de coûts limités: elle s'est imposée à Clermont même, et plus encore au CTN, qui est né au moment de la banalisation des 286.

Ce sont les logiciels qui font les vraies différences: *DBase III* avec ou sans développements, *MC4*, *Adimens* (à Rouen, du fait d'une convention avec l'Université de Hanovre), *Aquila*, *Term-PC*, *Termex* (expérimentés au CTN dans le cadre d'une évaluation demandée par le ministère de la Recherche).

En l'absence de structures ramifiées, il est probable que l'on passera directement, ici et là, d'un fonctionnement en interne à une exploitation télématique, grâce au programme décrit ci-dessus, à propos de la diffusion des résultats. Mais l'Université de Rennes II a en vue un réseau national interuniversitaire de terminologie qui pourrait favoriser grandement les échanges, soit par l'adoption d'un logiciel commun (*MC4*, par exemple), soit en utilisant le format *Micromater* mis au point par Alan Melby.

3. Conclusions

Le pays de Lavoisier est loin d'être le dernier à faire de la terminologie, mais celle-ci y est traditionnellement plus liée à l'épistémologie qu'à la traduction. Néanmoins, dans un contexte de formation universitaire à la traduction, puis en réponse à une

demande sociale francophone, et plus récemment par une prise de conscience des enjeux du plurilinguisme en Europe, la France a été amenée à partager des pratiques qui sont celles des terminologues (multilinguisme, recours aux experts, liens avec la documentation), à les conceptualiser (dans le cadre des sciences du langage) et à les optimiser (par des traitements informatiques). Cette terminologie orientée vers la traduction bénéficie des acquis de deux traditions: celle des Européens et celle des Canadiens. Les enseignements de langues étrangères appliquées, là où ils incluent de la terminologie, se réclament à la fois de l'apport doctrinal de Wüster et Felber et de celui de Dubuc et Corbeil. L'absence d'une tradition autochtone en la matière favorise l'adaptabilité, la souplesse et l'expérimentation sans préjugés.

Le pays des dictionnaires vient surtout à la terminologie par les langages de spécialité, ce qui favorise les approches unilingues, sémasiologiques, lexicographiques et linguistiques. Il ne s'agit pas d'opposer ici rhétoriquement Matoré, Guilbert et Quemada aux auteurs cités plus haut, mais il est certain qu'en France, le pôle de compétence correspondant à la tradition nationale est plutôt du côté de la néologie, traditionnellement. Les travaux de Sudla à Rouen, ceux du Gril à Paris VII, le nom du CTN, montrent cette spécificité, complémentaire de l'activité proprement terminologique.

Merci au Rint de nous donner l'occasion d'explicitier ici nos différences, qui sont des richesses, en même temps que nos convergences, qui sont une force.

*Pierre Lerat,
Centre de terminologie et de néologie,
Institut national de la langue française,
Centre national de la recherche
scientifique,
Paris.*

Problématique de la recherche terminologique en Haïti

Lors de sa troisième réunion (Bordeaux, juin 1989), le comité d'orientation du Rint a approuvé la demande d'admission d'Haïti au sein du Rint. Le comité d'orientation se réjouit de l'adhésion de ce nouveau module qui traduit concrètement l'ouverture du Rint aux pays du Sud.

1. Cadre socio-politique, économique et contexte éducatif

La compréhension de la problématique de la recherche terminologique passe par la prise en compte d'un certain nombre de paramètres:

- La prise du pouvoir par l'élite au lendemain de l'indépendance s'est traduite par la constitution dans un même pays de deux sociétés fonctionnant sur la base d'une très grande bi-polarisation. Celle-ci qui se manifeste sur le plan socio-culturel par l'existence de deux mondes fonctionnant sur des modes différents: ceux totalement dévalorisés de la paysannerie et ceux de l'élite urbaine axée sur le modèle occidental.

Le rôle de l'école a consisté à travers toute l'histoire du pays à garder intacte cette bi-polarisation si bien que le nombre d'alphabétisés

fonctionnels ou « réels » ne doit guère dépasser aujourd'hui plus de 20 % de la population.

Or, l'école est restée la seule voie permettant aux défavorisés de connaître une certaine ascension sociale, de passer d'un univers honni à un monde meilleur.

2. La situation de l'école

L'école traditionnelle présente les caractéristiques suivantes:

- Elle est solidaire du cadre socio-politique, économique, culturel dont elle est l'émanation;
- Elle est donc au départ extrêmement élitiste (accueil principalement réservé aux couches favorisées minoritaires);
- Elle présente des modes de fonctionnement adaptés aux objectifs et valeurs de cette élite:
 - Non adéquation entre l'école et un développement endogène du pays;
 - Non intégration de l'école au milieu haïtien;
 - Mise en place et maintien de structures mentales entraînant le rejet systématique de toutes les valeurs perçues comme haïtiennes au profit d'une valorisation outrancière de tout ce qui est étranger;
 - Utilisation du français à l'école et valorisation exclusive de cette langue qui se confond avec le savoir;
 - Connaissances livresques et pédagogie passive;

- Amour du verbe et de l'apparat au détriment d'un esprit pratique tourné vers le rationnel et l'efficacité.

Les mutations socio-démographiques au sein de la population ont entraîné une forte pression sur l'école en donnant accès à un nombre plus important d'enfants des couches défavorisées. Ainsi, l'école conçue au départ pour une petite élite s'est révélée totalement inadaptée. Ainsi s'est posé le problème de la nécessité d'une réforme éducative selon une nouvelle philosophie de l'homme haïtien et de la société haïtienne, de nouveaux objectifs, des méthodes pédagogiques et des contenus de formation adaptés.

3. La situation linguistique

Deux langues sont en présence en Haïti: le créole, l'unique langue de 85 % de la population et le français pratiqué, en plus du créole, par les 15 % de scolarisés bilingues. Le créole est donc la langue de tous les Haïtiens et le français, celle d'une minorité. Les 85 % d'analphabètes unilingues utilisent leur langue pour exprimer l'ensemble de leurs besoins dans toutes les situations de communication avec les limites qu'implique l'expression de ces besoins dans des contextes sociaux où s'impose le français (à l'écrit, en salles de classe, dans l'administration etc.).

Haïti

Le français est maîtrisé à des degrés divers par les 15% de scolarisés et est pratiqué par cette partie de la population dans les situations requises par le modèle social.

La pratique des langues (créole d'un côté, créole et/ou français de l'autre) obéit à une répartition sociale qui peut être schématisée de la manière suivante:

<i>créole:</i>	<i>français:</i>
contexte informel	contexte formel
situation non officielle	situation officielle
contact réel oral	contact artificiel écrit
non prestige valeur de communication	prestige valeur symbolique

Cependant, cette schématisation (parce que simplificatrice) ne traduit que les grandes tendances de fonctionnement et ne doit pas induire une conception rigide et exclusive de la pratique des deux langues et de leurs rapports.

Par ailleurs, le contexte politique effervescent de l'après-février 86 a entraîné une nouvelle évolution de la situation qui s'est traduite par une ascension significative du créole, signe-témoin d'une libération de la parole et d'une intense expression par les masses défavorisées de leurs revendications les plus fondamentales. Et, pour la première fois dans l'histoire du pays, le créole a acquis, par la constitution de 1987, le statut de langue officielle (à côté du français) en plus de celui de langue nationale qui lui avait été attribué en 1983. Cette courbe ascendante a imprimé néanmoins sa ligne de force essentiellement dans la pratique orale des mass media (radios) tandis que le contrôle de l'écrit par le français est resté presque intouché.

4. Le problème linguistique dans le cadre du système éducatif

4.1. Démocratisation et réforme de l'école

L'introduction du créole à l'école est l'un des aspects les plus importants de la réforme éducative. En effet, tant que l'école n'était conçue que pour la formation d'une petite élite vivant dans un bain français assuré par sa famille, l'utilisation du français comme langue d'enseignement ne posait pas de problèmes majeurs.

Les quelques franges d'enfants des milieux unilingues défavorisés qui avaient accès à l'école y restaient quelques années, le temps d'essayer un échec, et allaient rejoindre la masse d'analphabètes. Leur présence accrue rend aujourd'hui le taux d'échec d'autant plus important. Par ailleurs, il fallait une école plus productive et mieux adaptée. Ainsi donc, il fallait concevoir une réforme avec des approches pédagogiques valables dont, entre autres, l'introduction du créole à l'école comme instrument d'acquisition des connaissances dans les six premières années.

4.2. Instrumentalisation du créole et fonctionnalisation du français

L'introduction du créole à l'école pose d'emblée le problème de l'utilisation de cette langue. Il lui faut assumer la prise en charge d'un discours en situation didactique avec ses spécificités par rapport à celui de toutes les autres situations:

- Précision et/ou réduction de la polysémie;
- Expression de concepts et non pas seulement de termes.

En effet, la situation didactique doit déboucher non pas sur une mise en information de manière large; mais sur l'acquisition effective de connaissances.

Il faut également, pour cette langue, assurer l'expression de champs et de domaines dont elle a été jusqu'alors exclue.

Un autre écueil est la pratique des maîtres dans ses dimensions pédagogiques, linguistiques et socio-culturelle.

D'abord, l'introduction du créole est intégrée dans une démarche pédagogique globale absolument contraire à celle pratiquée jusqu'alors par les maîtres. Il faut passer d'une pratique pédagogique passive, reposante, confortable, unidirectionnelle et basée sur l'autorité à une nouvelle qui prend le contrepied de tous ces éléments.

La répétition représente, dans l'école traditionnelle, la base de la pratique du maître, ce qui ramène le discours didactique à sa valeur strictement symbolique.

Sur le plan linguistique, la langue française s'est révélée à la fois la base et l'alliée d'une telle pratique. En effet, l'utilisation d'une langue non comprise ne laisse aux maîtres et élèves que l'alternative de la répétition. Répétition qui elle-même rend inutile la compétence du maître de même qu'elle marque son incompetence. Ainsi, la langue française, arme à haute valeur sociale, symbole du savoir et du pouvoir, est devenue l'outil principal du maître pour assurer son prestige. On comprend dès lors l'importance que revêt le français pour le maître et la violence du refus qu'il oppose à l'utilisation du créole en salle de classe. Signalons que cette pratique ne nécessite évidemment pas de la part du maître une connaissance approfondie du français: celle-ci peut se ramener dans certains cas à la maîtrise du strict minimum pour assurer la discipline.

4.3. L'enseignement du français

Les résultats de l'enseignement du français en Haïti sont très peu concluants. Le faible taux de locuteurs (entre 15% et 20% ayant une connaissance du français) est imputable au système éducatif, lui-même intégré dans un cadre socio-politique. En effet, l'environnement linguistique haïtien (strictement créolophone pour les couches défavorisées) a fait de l'école le seul lieu possible où peut se réaliser l'apprentissage du français. Et l'école ayant été réservée à un faible pourcentage de la population, les couches défavorisées ont subi une double mise à l'écart: à la fois de l'école et de l'acquisition du français.

Mais à observer la pratique du français chez les 15 à 20% de scolarisés; on est amené à interroger celle de l'enseignement lui-même. En effet, la connaissance du français chez ce public de scolarisés varie du niveau zéro (qui ne dépasse pas la simple capacité d'articuler les voyelles arrondies) à la maîtrise parfaite. Aucune étude n'a été à notre connaissance entreprise pour déterminer de manière précise les résultats de l'enseignement du français à l'école mais certaines données peuvent nous éclaircir.

De l'ensemble des enfants ayant accès en 12^e, seulement 50% arrivent au certificat d'études primaires et 2% en terminale. Or, il s'avère qu'au moins 50% des étudiants de première année de faculté sont incapables de rédiger un texte quelconque. Au point que certaines facultés ont été obligées d'introduire dans leur programme des cours de français avec une insistance sur des cours de grammaire.

On peut signaler par ailleurs quelques traits saillants de la pratique du français parmi ces étudiants qui ont atteint un niveau « acceptable »: formules stéréotypées parfois utilisées tout à fait hors contexte, français livresque, incapacité d'exprimer un

vécu personnel, compétence de loin plus importante à l'écrit qu'à l'oral, transposition de l'écrit dans l'oral, etc.

En fait, il s'agit, à l'observation de la pratique, aux plans quantitatif et qualitatif, du français en Haïti, des conséquences d'une méthodologie tout à fait inadéquate mais qui répond aux structures socio-politiques et culturelles du pays. C'est en effet une méthodologie qui ne peut avoir quelques résultats que dans le contexte d'une petite élite pouvant offrir à ses enfants le bain linguistique français. Une diffusion de la pratique du français en Haïti nécessite la mise en place d'une méthodologie adaptée et l'existence des moyens nécessaires à son application. Mais cette démarche est elle-même tributaire d'autres transformations plus profondes: la prise de conscience du créole en tant que langue et du français comme langue non maternelle des Haïtiens, la volonté de promouvoir un système éducatif efficace et non élitiste, etc.

4.4. Rapports des deux langues dans leur pratique: francisation du créole et créolisation du français

L'omnipotence du français en Haïti ne pouvait que créer une poussée irrésistible — chez le locuteur se trouvant dans « l'orbite du monde urbain scolarisé » — du créolophone vers le français. Cette attitude atteint des degrés divers en fonction de la compétence de base du locuteur. Le pôle minimal ou degré zéro se retrouve chez l'unilingue créolophone non francophone mais ayant connu un degré de scolarisation ou de francisation de son milieu, ce qui lui permet juste d'articuler les voyelles « nobles » (les arrondies) qui existent en français mais pas dans le créole de la majorité de la population. Le pôle maximal apparaît chez le locuteur ayant atteint un niveau

important de scolarisation (qui peut être le niveau de fin d'études secondaires) mais qui, en français, ne peut avoir qu'une activité langagière de pure reproduction. La compétence se limite alors à la possibilité de réaliser des phrases plus ou moins stéréotypées, assez livresques, creuses, souvent hors contexte mais ne produisant pas forcément un sens articulé sur une réalité concrète et précise. L'une des raisons de ce phénomène est que ces locuteurs ont acquis le français essentiellement dans le contexte (pour ne pas dire hors contexte) de la salle de classe, basé sur la pratique didactique en vigueur: la mémorisation des règles de grammaire et des dissertations. L'ironie de la situation est que le français subit, si l'on peut dire, les conséquences d'une pratique didactique dont il est la principale source: la non connaissance du français, langue-outil d'acquisition en salle de classe de connaissance, est la principale cause de « l'apprentissage » par la seule voie de la mémorisation répétitive.

Cette poussée irrésistible provoquée par le poids social écrasant du français entraîne une tendance, permanente chez le locuteur « en orbite » ou situé dans la mouvance du monde urbain scolarisé, à la francisation du créole.

4.5. Atténuation des frontières Imbrication des deux langues, ambiguïté du discours et efficacité de la communication en situation didactique

Ce phénomène s'accompagne nécessairement de son contraire: la créolisation du français. Ici encore, le français subit, par ironie du sort, les conséquences d'un prestige par trop absolu. En effet l'attraction du locuteur vers le français « ou la fuite du créole » manifestée par la francisation à des degrés divers ne

devoir pas avoir pour conséquence obligée le mouvement inverse: la créolisation du français ou le retour vers le créole. Un tel phénomène s'explique par l'inexistence ou l'insuffisance de la perception de la différence entre les deux langues. Ce fait s'explique par plusieurs facteurs parmi lesquels on peut citer la compétence insuffisante en français, la difficulté d'exprimer certaines réalités «trop» particulières du milieu haïtien, liées à des structures mentales et à une vision du monde spécifiques, etc. Mais le phénomène découle surtout de la non-conscience de l'existence du créole en tant que langue. Ainsi, le locuteur haïtien fait consciemment et inconsciemment l'impasse totale sur le créole. Et certains faits sont, à cet égard, significatifs; des couches scolarisées n'ont jamais pu comprendre, malgré le caractère irréalisable d'un tel projet, la nécessité d'un code orthographique créole qui ne serait pas en tout point la photocopie du code français. Comme il ne leur a jamais paru évident qu'une approche de l'enseignement du français, valable pour les élèves français en France, doit être reconsidérée en Haïti.

4.6. Manifestation de cette imbrication

Ce phénomène est très perceptible aux niveaux phonétique et terminal.

- Niveau phonétique:

La «laideur» du créole atteint son paroxysme au niveau de ses voyelles rétractées, symbole de la «ruralité» ou de la «paysannerie» dont l'urbain scolarisé a horreur. Attitude de fuite par rapport à des éléments symbolisant tous les aspects de la culture de l'haïtien perçus par lui comme non occidentaux ou africains et qu'il rejette. Ainsi les voyelles [i][e][ɛ] existent en français mais elles ne sont pas acceptables dans les mots créoles où ces voyelles sont

remplaçables par les arrondies correspondantes; il faut dire par exemple [duyi][ə] (le riz) et non [diyi][ə].

La créolisation du français peut être observée dans la réalisation du [ə] au lieu du [w] devant les voyelles arrondies [wobɛɣ] au lieu de [ɣobɛɣ] (Robert). On a aussi le cas du [a] qui est réalisé par [o] devant [ɣ] lui-même réalisé par [w]

Exemple: [powte] au lieu de [payte] (partez!)

Mais à ce niveau, l'imbrication ne pose pratiquement pas de problèmes pour l'efficacité de la communication.

- Niveau lexical:

À ce niveau, le degré de perturbation de l'efficacité de la communication est relatif. Il dépend de tous les paramètres de l'acte communicatif: contexte, situation, objectif, champ, etc.

• Francisation du créole:

[mezo] au lieu de [kaɣ] (maison)
[pejizɑ] au lieu de [abitɑ] (paysan)

• Créolisation du français:

je suis engagé au lieu de *je suis en situation difficile*.

Au niveau lexical, le problème peut devenir de plus en plus complexe: soit qu'on passe du contexte général de discours au contexte didactique, soit qu'on passe d'une réalité concrète à un concept plus abstrait, soit que ce concept ne s'appuie dans son expression sur une aucune référence connue par l'interlocuteur, etc.

- Niveau phrastique:

On relève certains cas où tous les éléments de l'énoncé sont créoles alors que la saisie du sens nécessite la référence à une structure française. Exemple: *yo pa wè sa ak yon bon je = eux pas voir cela avec un bon œil.*

Cette phrase créole est incompréhensible, et pour les unilingues créolophones, et pour les bilingues si ces derniers n'ont pas un contact étroit avec le français de France.

Dans le sens inverse (la créolisation du français), un énoncé comme celui-ci *je vais faire passer un balai* (je vais consulter un devin (1)) est totalement incompréhensible pour tout francophone étranger à la culture haïtienne.

Il s'agit donc, dans la pratique des scolarisés, d'un véritable continuum où les points de repère par rapport à l'une ou l'autre des deux langues s'avèrent difficiles à saisir. L'imbrication chez le locuteur atteint parfois un tel degré de saturation que se situer — dans son acte de communication — dans le cadre d'une langue au lieu d'une autre devient un acte strictement symbolique. Mais la situation peut évoluer au point où le locuteur ne se situe pas du tout. Et, fait plus grave, il peut fonctionner dans une totale inconscience à la fois de la nature inextricable et du non positionnement symbolique (par rapport à l'une des deux langues) de son discours.

Or, si une telle pratique linguistique ne se manifeste que chez les scolarisés «en orbite», elle est moins imputable aux facteurs linguistiques propres (degré de maîtrise, etc.) qu'aux mécanismes sociaux qui la commandent. Sous la pression d'une survalorisation sociale du français, le scolarisé vit la pratique du créole dans un état permanent de poussée irrésistible vers le français qui se double en retour (dans sa pratique) d'une pénétration inconsciente du créole. De cette situation linguistique imbriquée dans le cadre global que nous connaissons (aux niveaux socio-politique, économique, culturel et éducatif) émergent un certain nombre de faits majeurs:

(1) Le devin utilise un balai

- L'acte de communication dans une telle situation recèle des effets de bruitage inhérente à cette même situation;
 - Cet acte n'est réalisable que dans le cadre (et de manière interne) des scolarisés bilingues;
 - Un tel mode de communication ne peut concerner le cadre éducatif (formel et non formel) où le discours, parce que didactique, doit s'imposer des critères d'objectivité, de précision, de rigueur et d'efficacité dans la réception du message;
 - Ce discours didactique vise l'éducation formelle (salles de classe) et non formelle (émissions éducatives radio et télévisées) d'une population d'unilingues créolophones.
- Or le processus éducatif formel et informel est monopolisé par les scolarisés (les enseignants, les animateurs de radio et de télévision...) qui ne disposent ni de la compétence pour une gestion efficace des deux langues, ni de la volonté (pressés de manière consciente ou inconsciente par une puissante idéologie et des intérêts sociaux) d'abandonner une pratique francisante valorisante;
- Enfin, l'introduction du créole — à travers les écoles et les médias — dans de nouveaux créneaux de communication étant récente, on ne dispose pas encore d'une logistique adéquate (recherches terminologiques, formation, diffusion, etc.) permettant une instrumentalisation de cette langue et une pratique fonctionnelle du français.

5. Recherches terminologiques

Les recherches terminologiques s'intègrent dans le cadre d'un ensemble cohérent de démarches participant d'un système éducatif articulé à la fois sur les réalités haïtiennes et l'universel dans la

perspective d'un projet de développement endogène.

Elles privilégient donc, entre autres modalités, la créativité lexicale dans une exploitation équilibrée des mécanismes de fonctionnement de la langue (comme expression des réalités haïtiennes) et de l'apport extérieur.

5.1. Cadre théorique

Les recherches partent des prémisses suivantes:

- L'étude et la conservation des faits de culture constituent une nécessité dont on ne peut faire l'économie dans une stratégie de développement;
- Au niveau plus spécifique du système éducatif, l'acquisition des connaissances est d'autant mieux assurée qu'elle s'appuie sur le vécu de la population. Cette démarche rend également possible l'adaptation des connaissances aux problèmes du milieu;
- L'appréhension du vécu s'avère nécessaire et préalable à une politique de mise en regard des données endogènes et exogènes et à une définition des modalités d'intervention;
- L'intervention sur une pratique, un fait du vécu de la population — réalisée à partir d'une mise en regard et dans une perspective éducationnelle — ne se situe pas uniquement au niveau manifeste. L'action doit porter sur les schèmes, les mécanismes logiques explicatifs et sous-jacents à cette pratique. L'activité manifeste (gestes, mouvements, outils et techniques utilisés) renvoie à des structures mentales profondes (relations logiques, ...) qu'il est indispensable de comprendre;
- Sur le plan linguistique, ce sont ces structures qui doivent servir de base à l'intégration de nouveaux concepts et à l'utilisation, pour les exprimer, de processus harmonieux de créativité lexicale.

Ainsi, l'expression de ces concepts ne se réalise pas sur un modèle arbitraire unidirectionnel du «savant» vers «l'ignorance». Si la communication doit passer de manière dialectique entre deux pôles — celui des scolarisés détenteurs d'une culture et d'un savoir extérieur et/ou «universel» d'un côté et celui des non-scolarisés de l'autre —, il doit y avoir, au niveau des concepts et de leur expression (aspect linguistique), une intégration harmonieuse, c'est-à-dire une adaptation mutuelle des deux pôles, mouvement de rencontre de l'un vers l'autre.

5.2. Démarches méthodologiques

Les descriptions ethnographiques de différentes pratiques de la population, dans leur aspects manifestes et dans leurs relations logiques explicatives sous-jacentes, s'accompagnent d'analyses engagées sous différents angles: psychologique, anthropologique, linguistique, économique, etc.

Au niveau linguistique, l'introduction d'une terminologie se réalise en relation avec les possibilités d'expression de la population et privilégie, parmi toutes les modalités, la créativité lexicale.

Un exemple de recherches terminologiques est le champ sémantique du corps humain. Le corps humain constitue par excellence le lieu de convergence et de synthèse de tous les faits de l'existence. Il s'agit en fait de l'«ÊTRE». Il est la source et le point de renvoi des relations qui, de manière dialectique, définissent les mécanismes d'organisation et de conception du monde extérieur. Aussi constitue-t-il l'un des champs les plus importants pour l'étude de la créativité lexicale.

La formation des scolarisés et la terminologie en situation didactique

exigent que l'on tende en permanence à une très grande efficacité dans la communication. Or, ce créneau est monopolisé par les scolarisés dont le discours fonctionne sur la base de mécanismes contraires et nuisibles à un tel objectif. La non-conscience de l'existence de deux langues, la francisation du créole et la créolisation du français réalisées en dehors de tout paramètre, l'attitude inconsciente qui consiste à considérer tout Haïtien comme francophone, l'inexistence d'infrastructures logistiques en matière de terminologie etc., autant d'obstacles qui rendent difficile une pratique du discours adaptée en contexte didactique.

Des phénomènes d'ambiguïté sont liés à des mécanismes phonétiques. La nasalisation étant perçue comme un fait du créole, l'enseignant haïtien, conscient du phénomène, selon qu'il se situe en français ou en créole, peut soit nasaliser un terme français soit dénasaliser un terme créole. Évidemment, de tels procédés ne peuvent qu'entraîner l'ambiguïté du discours.

Ainsi le terme *colonne vertébrale* n'est pas plus compris par l'enfant haïtien créolophone quand il est nasalisé [kolõn vetebyal]. En effet, le terme créole [kolõn] ne signifie pas: «colonne» mais soit «un groupe de», soit «beaucoup».

Exemples: [jõ kolõn kabyit] : un groupe de chèvres

[jõ kolõn mun] : une foule (de personnes)

Pourtant, cette partie du corps humain est bien désignée en créole par la composition: [zo ye] do]. Cependant, cette désignation relevant de la pratique des linguistes analphabètes est perçue comme dévalorisante.

Dans le sens inverse, la créolisation au plan phonétique ne débouche pas sur de meilleurs résultats. En effet, la rétraction des lèvres dans le cas de certaines voyelles

est perçue comme un fait de créole et l'arrondissement, comme propre au français. Il en est de même de la présence du [ɣ] en fin de syllabe, perçue comme propre au français et de son absence, comme fait créole. Ainsi, l'enseignant pense pouvoir mieux se faire comprendre par l'unilingue haïtien en recourant à une prononciation «adaptée»: *vésicule biliaire* sera prononcé à la manière créole [vesikil bilje]. Or, cet élément a une désignation spécifique en créole: [sak fje].

La polysémie peut être à la source d'absences de précision et d'ambiguïtés. Comme dans tous les autres domaines d'expression de la réalité en créole, on relève dans certains cas une polysémie qui pose problème en situation didactique. Ainsi les termes [bõnãz], [nãm], [lide] [loz] renvoient tous au concept [lespyi] (l'esprit). Les termes [pwatyin], [potaj], [gagõn], [kolet], [fal], [kosaj] renvoient tous à un espace: [lestomak] (l'estomac), etc.

Comme modèle de créativité on citera le processus de métaphorisation. Les problèmes soulevés plus haut indiquent clairement que des recherches doivent être entreprises pour la mise en place d'une logistique en terminologie. Par ailleurs, une mise en regard de la terminologie scientifique dans le domaine du corps humain et de l'inventaire disponible en créole montre l'existence en cette langue de zones lacunaires. Il s'agit donc de les combler. Le relevé et l'analyse des procédés permettent de constater que certains procédés comme les mécanismes phonétiques ne sont pas d'un grand secours. Par contre, la dérivation s'avère d'une très grande utilité.

La composition demeure le procédé le plus efficace, le plus puissant et le plus productif. Mais à travers ces procédés, c'est dans les mécanismes qui lui sont sous-jacents, le processus de métaphorisation, que l'on trouve la matrice de la créativité.

Il ne s'agit pas d'une simple composition superficielle par la jonction de deux termes créoles ou français.

D'abord, la créativité lexicale s'intègre dans une démarche éducative plus large: l'intégration à l'école du milieu haïtien et donc la prise en compte et la valorisation, de manière critique, de la culture haïtienne dans toutes ses dimensions. Ensuite, la communication didactique vise, de par son objectif, le pôle maximal de compréhension. Aussi la désignation d'un nouveau concept doit se réaliser de façon transparente, c'est-à-dire à partir des schèmes de pensée existant dans la culture des apprenants. En d'autres termes, le support linguistique proposé doit receler en lui-même les sèmes explicatifs du concept. Par exemple, le concept [mwel] (moelle) en créole correspond aux sèmes: «énergie», «essence», «ressort». [tèt] (tête) correspond à «centre d'intelligence» et décision, etc.

Le processus de métaphorisation se constate très bien dans beaucoup de cas de composition en créole. Les exemples suivants pris au domaine du corps humain le montrent bien:

Exemples:

[tãde] (écouter), [zo ye] (oreille),

[tãdezo ye] = *tympa*

[zuda] (curieux), [dwet] (doigt)

[dwetzuda] = *index*

Il convient d'exploiter ce modèle pour l'introduction de termes dans tous les domaines. Toutefois, à travers cette démarche, on procède non plus seulement à une mise en regard de deux langues, mais à une confrontation entre deux cultures basées, par endroits, sur deux modes différents de perception du monde, et intégrées dans des contextes économiques, technologiques différents.

6. Conclusion

La recherche terminologique en Haïti a ceci de spécifique qu'elle a été initiée dans la mouvance particulière du processus éducatif (pris au sens large: scolarisation formelle en salles de classe, informelle, utilisation des mass media) engagé dans un contexte social bipolarisé; d'un côté, une élite urbaine scolarisée, de l'autre, des couches défavorisées, analphabètes constituées de la paysannerie et d'un lumpen prolétariat grandissant. Elle s'intègre donc dans la poursuite d'un objectif plus global de bilinguisme équilibré à travers un certain nombre de démarches.

Le travail de délimitation des deux langues dans la perspective d'une plus grande efficacité communicative se traduit concrètement au niveau du français par:

- La circonscription du français d'Haïti permettant d'exprimer des réalités spécifiques au milieu;
- La mise en regard par rapport au

français «standard»;

- La mise en place d'une méthodologie adaptée du français en Haïti et la démocratisation de la pratique de cette langue.

En ce qui concerne le créole, il s'agit de l'instrumentaliser à travers l'un des procédés majeurs: la créativité lexicale. Mais cette démarche n'est que le pendant linguistique d'une autre, plus large, du système éducatif haïtien: l'intégration de l'école au milieu et la prise en compte des réalités haïtiennes. Elle s'articule donc sur les schèmes de pensée et les réalités culturelles de la population haïtienne et s'actualise principalement à travers les processus de métaphorisation. Elle se vit donc, à l'instar de l'éducation, comme lieu conflictuel de la rencontre entre deux mondes.

*Pierre Vernet,
Centre de linguistique appliquée.
Université d'Etat de Haïti,
Laboratoire 3-121 du CNRS (Paris).*

La pratique québécoise de la terminologie

L' exposé qui va suivre vise d'abord à mieux situer la démarche terminologique préconisée par l'Office de la langue française dans l'environnement linguistique et sociolinguistique qui caractérise la société québécoise.

Nous dresserons dans un premier temps un bref tableau du paysage linguistique avant de décrire sommairement les dispositions qui ont été prises en matière d'aménagement linguistique et, plus particulièrement, en matière de terminologie. Il sera ensuite question du marché linguistique, de l'évolution des professions langagières. Finalement, nous situerons la démarche terminologique de l'Office dans l'ensemble des pratiques que l'on peut observer dans le monde de la terminologie.

1. L'environnement linguistique

La situation linguistique du Québec, telle qu'on pouvait l'observer jusqu'à tout récemment, trouve son origine dans l'histoire de cette société. Ancienne colonie française, le Québec est passé sous domination britannique au XVIII^e siècle et c'est sous cette influence que

se sont faites l'industrialisation et l'urbanisation aux XIX^e et XX^e siècles. Ces transformations économiques et sociales se sont accompagnées sans cesse de contacts accrus entre le français et l'anglais — le plus souvent en sens unique d'ailleurs.

Les technologies se sont propagées en anglais et c'est cette langue qui a longtemps dominé dans le monde du travail, du commerce et des affaires. Même lorsque la langue du travail était le français, il était courant de constater un usage massif de terminologies anglaises dans de très nombreux secteurs d'activités.

Ce rapport de force entre le français et l'anglais est devenu de plus en plus gênant avec la montée des francophones qui, depuis la fin des années cinquante, ont assuré progressivement la prise en charge de tous les secteurs de la société et plus particulièrement dans l'économie.

2. La Charte de la langue française et l'aménagement linguistique

Ces données historiques, économiques et sociolinguistiques ont conduit le gouvernement à vouloir rétablir le statut de la langue française au Québec. La mise en œuvre de plusieurs lois à caractère linguistique a conduit à l'adoption de la Charte de la langue française qui est

l'aboutissement d'une longue réflexion sur l'aménagement linguistique et de la conduite de diverses expériences en cette matière.

L'Office de la langue française, dans sa forme actuelle, a donc été créé en 1977 par la Charte de la langue française qui lui confie un double mandat :

1. Définir et conduire la politique québécoise en matière de recherche linguistique et de terminologie;
2. Veiller à ce que le français devienne, le plus tôt possible, la langue des communications, du travail, du commerce et des affaires dans l'Administration et dans les entreprises.

Ces objectifs se développent en cinq axes principaux qui définissent les programmes de l'Office :

1. Implantation du français et généralisation de son utilisation dans les entreprises et dans l'Administration;
2. Établissement de supports linguistiques et terminologiques nécessaires à l'application de la Charte;
3. Établissement des programmes de recherche et d'évaluation nécessaires à l'application de la Charte;
4. Établissement d'une politique de subvention en matière de recherche linguistique et terminologique;
5. Établissement de la réglementation afférente à la Charte.

Il s'agit, comme on le voit, d'un vaste programme qui implique l'intervention de l'État quant au

Québec

statut de la langue française au Québec et quant au corpus de la langue elle-même.

La démarche terminologique de l'Office, que décrira Mme Cayer, s'insère donc, comme on vient de le constater, dans un ensemble plus grand de programme d'aménagement.

3. Les moyens mis en œuvre

L'importance des moyens mis en œuvre sur le plan des activités terminologiques correspond à l'ampleur des besoins et à l'importance des attentes du public québécois à l'égard de l'Office.

Les travaux terminologiques, issus d'abord des besoins de la traduction, puis des besoins de communication en français, se sont multipliés, tant dans les entreprises que dans divers organismes publics afin de répondre aux besoins qui se manifestaient dans tous les secteurs de l'activité économique et sociale. Les travaux ont donc touché de nombreux domaines et on dispose aujourd'hui d'un ensemble important de données terminologiques. Pour sa part, l'Office de la langue française a mis au point et publié plusieurs centaines de documents linguistiques et terminologiques portant parfois sur des domaines spécialisés et parfois sur des domaines généraux, ces ouvrages ayant une fonction de support pour la francisation — ou la re francisation — des différents secteurs de la société québécoise.

Au cours de ces mêmes années, l'Office a mis sur pied une banque de terminologie dans le but de centraliser et de diffuser les données terminologiques existantes. Cette banque comporte à l'heure actuelle près d'un million de fiches terminologiques et répertorie plus de 30 000 références bibliographiques se rapportant à des ouvrages terminologiques. Ces données sont

diffusées soit en direct par la voie de terminaux, soit en différé par la voie de l'imprimé ou des consultations téléphoniques (1).

Parallèlement à ces travaux terminographiques, la profession de terminologue s'est constituée, grâce à l'expérience collective des artisans, grâce aussi aux réflexions d'ordre théorique et méthodologique suscitées par la pratique (2).

Alors que, vers la fin des années soixante, les terminologues en herbe devaient improviser, apprendre leur métier « sur le tas », procéder par essai et par erreur, il existe aujourd'hui une abondante documentation sur la pratique de la terminologie. La plupart des universités québécoises donnent des cours de terminologie et le Québec dispose à présent d'un bon nombre de terminologues chevronnés pour répondre aux besoins suscités par la mise en œuvre des politiques linguistiques.

Les travaux dont il vient d'être question avaient surtout pour but de rendre disponibles les ressources terminologiques existantes, mais non répertoriées. Il s'agissait en quelque sorte de travaux terminologiques de rattrapage.

3.1 Le mandat terminologique actuel

On aurait pu penser que l'importance des efforts consentis en matière de terminologie allait contribuer à faire diminuer la demande. Or, il n'en est rien. Même si les besoins premiers ont été en grande partie satisfaits, surtout dans les secteurs plus traditionnels, il s'en est ajouté d'autres qui viennent constituer un nouveau défi terminologique. Le tableau actuel peut se résumer ainsi :

1. Il faut poursuivre les travaux de rattrapage terminologique dans certains domaines qui avaient été jugés moins prioritaires au départ;

2. L'emprunt massif s'est déplacé vers les terminologies nouvelles qui accompagnent le renouvellement des technologies. L'hypertechnicité du monde contemporain entraîne un besoin dénominationnel considérable, dont les proportions évoluent constamment. Ces technologies sont pour la plupart importées et la terminologie qui les accompagne nous arrive en anglais;

3. Au Québec, il nous faut, comme par le passé, continuer à nommer en français les réalités nord-américaines, surtout dans des domaines tels que le droit, les institutions, la vie sociale mais aussi dans certains domaines techniques, de même que dans les sciences naturelles;

4. De façon générale, il nous faut contribuer à la modernisation de la terminologie française, et ce dans tous les domaines;

5. À la nécessité de rendre la terminologie française disponible vient s'ajouter le besoin de la normalisation, qu'il s'agisse de la régulation ou de la normalisation dans son sens juridique. Ce souci de normalisation s'inscrit dans un mouvement général : tous les organismes de normalisation constatent l'augmentation de la demande en matière de normalisation terminologique. Cette augmentation du marché de la normalisation est la conséquence de la croissance exponentielle du nombre de notions à désigner, de la multiplication des communications en langue de spécialité, et du développement des technologies informatiques liées au traitement des connaissances. À cela

(1) L'Office répond chaque année à plus de 100 000 questions dont une bonne partie porte sur la terminologie.

(2) Depuis 1972, il s'est tenu au Québec au moins 12 colloques sur la terminologie. Par ailleurs, de nombreux ouvrages et articles relatifs à la théorie et à la pratique de la terminologie ont été publiés.

s'ajoute pour le Québec le fait que, compte tenu de sa démographie et de sa situation de changement linguistique, la question de l'efficacité de la communication se pose de façon particulière et il faut se garder du danger de babélisation des terminologies;

6. Enfin, autre défi de taille, il nous faut organiser la gestion prévisionnelle des besoins. Nous avons souvent constaté par le passé que l'intervention terminologique se faisait en retard par rapport à la création des usages terminologiques. L'intervention était — et est encore — trop souvent corrective. Il faudra faire en sorte de devancer l'usage en prévoyant les besoins et faire en sorte que la diffusion de la terminologie nouvelle arrive à point nommé. Par ailleurs, il faudra sans doute rapprocher la création terminologique des lieux de création technologique.

Voilà pour les défis terminologiques. Mais le marché linguistique, qu'il s'agisse des besoins langagiers ou des besoins de formation, s'élargit.

La demande, initialement concentrée en traduction, puis, dans le contexte de l'aménagement linguistique, en terminologie, s'est ensuite élargie vers l'ensemble de l'écrit: aux domaines déjà cités est venue s'ajouter la rédaction, en relation notamment avec la publicité. L'interprétation et la rédaction spécialisée ont suivi peu après, complétant la gamme des activités langagières. Cette évolution confirme une tendance déjà remarquée: la pratique de l'écrit devient une spécialité. On pourrait discuter longtemps sur la signification et sur les conséquences sociologiques et sociolinguistiques d'une telle évolution: est-il normal que nos sociétés s'en remettent aux spécialistes de la langue pour la plus grande partie de la communication écrite?

Quoi qu'il en soit, une chose demeure: la transformation du marché linguistique. L'aménagement linguistique se transforme en aménagement des communications où les technologies de la langue prennent une place considérable.

Les conséquences de cette évolution sont très visibles dans l'organisation des activités professionnelles langagières. Les données du marché, l'évolution vers la communication ont modifié les pratiques: à la diminution des effectifs des services linguistiques des entreprises et des administrations a correspondu la hausse de la pratique indépendante du métier. On a vu ainsi augmenter considérablement le nombre de pigistes, souvent regroupés en petits cabinets. La plupart (ils sont des centaines) sont maintenant généralistes, allant d'un domaine à l'autre et d'une facette de la profession à l'autre (rédaction, traduction, terminologie, édition). Puis, on assiste depuis peu à la création de super-cabinets de langagiers, suivant la pression d'un marché de plus en plus exigeant. Le fait qu'il soit de plus en plus difficile d'être vraiment polyvalent et la nécessité de se doter d'un équipement sophistiqué et coûteux, seul capable de satisfaire à la demande, expliquent cette évolution d'une partie importante de la profession.

L'évolution du marché amènera sans doute des changements dans la formation des professionnels et dans les moyens qui sont mis à leur disposition.

La multiplicité et la diversité des programmes de formation universitaire en terminologie et en traduction semblent donner satisfaction. Jusqu'à présent, il semble que les responsables de ces programmes aient su les adapter aux attentes du marché, notamment en donnant plus d'ampleur aux aspects pratiques, par l'introduction de stages obligatoires, qui constituent une

forme intéressante d'initiation au marché du travail et qui permettent aux étudiants de connaître leur potentiel d'intégration à ce marché. Cette initiation est d'autant plus nécessaire que, l'évolution de la profession favorisant la pratique indépendante, les nouveaux langagiers qui se lancent à la pige n'auront plus l'encadrement professionnel pourtant si important dans les premières années de pratique et qui seul permettait l'acquisition d'une certaine compétence. Le rôle d'encadrement devra se répartir entre les écoles et les associations professionnelles, à moins que cela ne se fasse dans les cabinets de langagiers, comme c'est le cas pour les notaires, les avocats et d'autres professions.

4. Méthodologie du travail terminologique à l'Office de la langue française

Les différentes pratiques de la terminologie que l'on peut observer à travers le monde sont le reflet des besoins qu'elles visent à satisfaire.

Il y a d'abord les pratiques que l'on retrouve auprès des organismes de normalisation technique, tels que l'Iso, l'Afnor, etc. Cette pratique est caractérisée par l'établissement de systèmes de notions et des systèmes terminologiques. Ce type de pratique a été organisé en théorie notamment par l'école soviétique et par Wüster, que l'on peut considérer comme le Saussure de la terminologie.

Viennent ensuite les pratiques issues de la traduction, qui s'appuient sur les travaux terminologiques interlinguistiques dans lesquels il s'agit d'établir des rapports d'équivalence entre des terminologies de langues différentes.

On remarque également des travaux descriptifs des terminologies qui s'appuient principalement sur la

linguistique. Les travaux portent principalement sur les modes de formation des termes, sur le mode de signification des unités terminologiques.

Enfin, on distingue les travaux de type «aménagiste», selon le mot de Pierre Auger, qui sont caractérisés par le fait que la pratique terminologique s'inscrit dans un projet de planification linguistique et même de développement social.

C'est à ce type d'interventionnisme qu'appartient la démarche québécoise, ce qui ne l'empêche pas de se réclamer du premier type déjà cité, la démarche systématique à portée normalisante. Dans cette perspective, les travaux terminologiques sont au service d'un processus d'implantation ou de diffusion sociale.

Dans cette démarche, la terminologie est traitée par l'analyse notionnelle et par l'approche systémique, mais elle est également traitée du point de vue de l'aménagement du discours (fonction langagière).

L'intervention terminologique est alors perçue comme :

1. Un moyen au service du changement linguistique planifié;
2. Un moyen au service de l'efficacité de la communication dans les milieux visés;
3. Un moyen de créer des consensus terminologiques, notamment quand l'usage est multiple et que l'on cherche une plus grande unité;
4. Un moyen de moderniser la terminologie en fonction des changements technologiques, administratifs ou culturels;
5. Un moyen parmi d'autres d'influencer l'usage général de la langue par le biais de la pratique langagière spécialisée;
6. Un moyen de diminuer l'insécurité linguistique causée par le processus de changement linguistique.

Il s'agit donc d'une méthode qui préconise l'orientation de l'usage en interaction avec les usagers.

*Louis-Jean Rousseau,
Office de la langue française,
Québec.*

Pour une meilleure compréhension de la méthode de recherche terminologique de l'Office de la langue française

Avant de vous entretenir de la méthode de travail de l'Office de la langue française, permettez-moi de souligner le caractère unique de cette rencontre qui nous donne l'occasion aujourd'hui d'avoir un panorama presque complet de la recherche terminologique au sein de la francophonie.

Le seul fait de replacer la terminologie dans cette perspective plus large nous amène à redécouvrir certains de ses aspects: son bien-fondé, sa portée et, par-dessus tout, l'interdépendance qui existe entre sa pratique et le contexte social dans lequel elle s'inscrit. L'importance que revêt ce dernier trait prouve que la terminologie peut être un excellent moyen de préserver les différences culturelles, tout en servant des objectifs de rapprochement entre les peuples. Il apparaît dès lors évident que notre désir d'harmonisation doit être axé sur l'acceptation de ces différences et non sur leur abolition et que, dans cette optique, la reconnaissance des particularités de chacune des communautés francophones représentées ici devient une condition sine qua non pour l'obtention du consensus que nous recherchons en matière de méthodologie. Plus encore, si le véritable enjeu dans l'entreprise que constitue le Réseau international de néologie et de terminologie est le maintien du français comme langue véhiculaire, l'avenir de celui-ci doit forcément passer par la reconnaissance du droit de tous les francophones de participer à l'évolution de cette langue, tout comme l'uniformisation

des terminologies naissantes ne pourra se réaliser que par l'éclosion, chez ces mêmes francophones, du sentiment d'être liés par une destinée commune.

Mais cela ne peut se faire du jour au lendemain et en attendant d'en arriver là, la création d'une collection internationale semble une manière adéquate de satisfaire les attentes les plus pressantes tout en faisant un premier pas vers le but ultime. Il va de soi que chaque participant a comme préoccupation immédiate de défendre les intérêts de la communauté qu'il représente et de fournir aux membres de celle-ci les outils terminologiques qui lui sont nécessaires. Le fait de favoriser une large diffusion des résultats des recherches terminologiques menées dans chacun des modules et par chacun des associés du Réseau devrait rejoindre cette préoccupation, car la circulation des produits nationaux sur le plan international permettra à chaque communauté de se faire connaître, tout en augmentant le volume des terminologies françaises disponibles. En outre, pour ceux qui ont déjà l'expérience de la recherche terminologique, cette ouverture devrait permettre d'atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés en matière de développement et de recherche, alors que pour ceux qui en sont à leurs premières armes, elle donnera l'occasion de profiter du savoir-faire acquis par les premiers, en adaptant ce dernier à leurs besoins propres.

Comme on peut le constater, tous devraient sortir gagnants de cet accord. Mais pour que la collection que nous souhaitons mettre sur pied remplisse bien le rôle que nous entendons lui faire jouer, il importe qu'elle présente les garanties nécessaires de fiabilité et

d'homogénéité que les lecteurs éventuels sont en droit d'exiger, et en même temps qu'elle soit adaptée à la réalité du marché. Dans ce sens, les exposés qui nous sont présentés ici devraient aider à cerner les points sur lesquels nos mandats respectifs se rejoignent et ceux sur lesquels ils divergent, de manière à identifier au bout du compte les concessions auxquelles il faudra consentir pour s'entendre sur le plan méthodologique.

Déjà on vous a dépeint le tableau de la situation sociopolitique du Québec et tracé les grandes lignes de ses implications sur la méthode de recherche terminologique systématique de l'Office. On vous a également remis un document-synthèse sur cette méthode. Il est donc inutile que je reprenne ici en détail chacun des sujets qui y ont déjà été traités. Je m'appliquerai plutôt à faire ressortir les points qui caractérisent celle-ci et je tenterai d'expliquer les motifs qui sont à l'origine des choix d'ordre méthodologique, en insistant sur les orientations actuelles et futures. En même temps et afin de bien camper le cadre administratif dans lequel les terminologues de l'Office mènent les projets de recherche, je décrirai brièvement les moyens organisationnels et matériels qui sont mis à leur disposition et ceux que nous souhaiterions voir développer. En cela je ne suivrai peut-être pas fidèlement le plan qui avait été proposé aux communicateurs. Aussi je vous encourage fortement à poser les questions qui seraient restées sans réponse après la lecture du document-synthèse et à la suite de l'exposé.

1. Introduction

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens à rappeler quatre traits principaux de la recherche terminologique systématique à l'Office, car, au Québec, la définition elle-même de la terminologie comme l'«étude systémique de la dénomination des notions appartenant à des domaines spécialisés de l'expérience humaine et considérées dans leur fonctionnement social (1)» en découle, tout comme l'adoption par l'Office d'une démarche méthodologique qui tient davantage d'une approche onomasiologique que sémasiologique.

1.1. Francisation = terminologie comparée à sens unique, de l'anglais vers le français

Étant donné la situation de bilinguisme dans laquelle se trouve le Québec, la traduction y est omniprésente et la recherche terminologique essentiellement comparée. Toutefois, le but visé étant de franciser et non de maintenir le bilinguisme, elle a ceci de particulier: la langue de départ, en l'occurrence l'anglais, n'est utilisée que comme clef d'accès au français. Concrètement cela veut dire qu'il y a bel et bien une recherche effectuée dans un corpus anglais, mais qu'il n'y a pas forcément de jugement porté sur les termes anglais qui sont véhiculés au moment de la diffusion des résultats de la recherche, ceux-ci n'étant donnés que pour permettre aux usagers de connaître l'équivalent français correct du terme anglais qui les intéresse. On peut dire que la recherche terminologique est comparée mais s'effectue à sens unique, de l'anglais vers le français.

1.2. Uniformisation de la terminologie et modernisation de la langue = orientation de l'usage

En revanche, pour répondre au besoin d'harmonisation et d'uniformisation de la terminologie qu'ont suscité dix ans de francisation ainsi que pour veiller à la qualité et à la modernisation de la langue, dont l'urgence n'est plus à démontrer depuis le virage technologique des années 80, il est nécessaire de porter un jugement sur les unités terminologiques françaises repérées et, par ricochet, de tenir compte du système notionnel auquel les termes appartiennent. La recherche terminologique à l'Office n'est donc pas une activité d'observation et de consignation et par là de description de l'usage, mais une activité d'orientation de ce dernier, soit une activité interventionniste.

1.3. Implantation = participation du milieu à la recherche

Les usagers représentant à la fois l'origine des travaux de recherche et le point de chute principal du résultat de ces derniers, la participation du milieu à l'élaboration des terminologies est jugée essentielle non seulement pour garantir la fiabilité des recherches sur le plan scientifique et technique, mais aussi pour faciliter l'implantation des terminologies en question.

1.4. Langue du travail et langue des communications = clientèle et produits variés

Comme la langue du travail est la première visée mais n'est pas la seule, puisque la langue des communications joue aussi un rôle

primordial dans le processus de consécration de l'usage, il va de soi que les clients de l'Office sont nombreux et variés, allant des ouvriers en usine au grand public. Cela entraîne forcément une diversification des produits et une adaptation du mode de diffusion pour chaque catégorie.

Je pourrais ajouter une cinquième clef à la compréhension de la méthode, soit le respect du contexte nord-américain qui se trouve à l'arrière-plan de chacun des principes énoncés ci-dessus.

2. L'offre et la demande

2.1. La demande

Cela dit, comment la recherche terminologique systématique ou «thématique», si l'on préfère, s'organise-t-elle concrètement à l'Office? C'est à proprement parler la clientèle qui constitue le bien-fondé de la recherche et cela indépendamment du canal que peut emprunter l'identification des besoins de cette dernière. De la même manière que sur le plan économique, l'offre et la demande influent sur la production, la clientèle a un impact à la fois sur le choix du domaine, la délimitation du champ de travail, le produit visé, le mode de diffusion adopté, la composition des équipes de travail. Bref, elle joue ni plus ni moins que le rôle de moteur.

2.2. La clientèle: son évolution

D'ailleurs, on constate qu'après dix ans de francisation, c'est-à-dire de présence de l'Office dans les milieux de l'entreprise, la clientèle elle-même et le comportement de cette dernière

(1) Boutin-Quesnel R. *et alii*, 1985, *Vocabulaire systématique de la terminologie*, p. 17.

se sont modifiés. Davantage sensibilisés à l'action de l'État dans le dossier linguistique, certaines catégories de travailleurs québécois, jusque-là plus réticents devant une intervention extérieure dans l'aménagement de leurs terminologies, sont aujourd'hui non seulement plus ouverts à cela, mais **tendent même de plus en plus à réclamer d'eux-mêmes l'aide de l'organisme.**

Ce changement d'attitude peut s'expliquer en grande partie par le fait que la population du Québec, tout en étant partisane de l'adoption d'une politique linguistique et terminologique, n'avait pas nécessairement, à l'époque où ces mesures ont été votées, une idée précise de la manière dont se déroulerait le projet de francisation de la langue de travail, ni de ce que cela impliquerait concrètement pour eux. Entre la rationalisation d'un problème et l'intégration, sur le plan psychologique, de la solution envisagée, il y a un pas. Aucunement préparés à le franchir, les travailleurs avaient donc en premier lieu développé un mécanisme de défense qui se traduisait par une méfiance à l'égard de l'organisme pourtant désigné spécifiquement pour les assister dans la tâche qu'ils allaient entreprendre. Chez les non-langagiers, cette méfiance était accrue par la méconnaissance de ce qu'est la terminologie, méconnaissance alimentée de surcroît par les idées les plus répandues vis-à-vis des métiers dits *d'intellectuels*.

Ce n'est que progressivement que ce groupe de travailleurs a pu être convaincu des bonnes intentions de l'organisme et de l'efficacité de ses méthodes. Cet investissement en valait toutefois la peine puisque maintenant la clientèle est non seulement plus vaste, mais aussi mieux disposée et plus motivée. Cette évolution dans le comportement des usagers, conjuguée avec les orientations gouvernementales

nouvelles comme la valorisation des services à la clientèle et l'application des principes de gestion intégrale de la qualité, a même amené les responsables des productions terminologiques à réajuster le tir et à concevoir des produits d'«implantation» qui s'adressent davantage aux travailleurs en usine **qu'aux spécialistes de la langue (c'est-à-dire les traducteurs, rédacteurs techniques, réviseurs, etc.)**, qu'aux spécialistes identifiés comme agents de diffusion de la terminologie au sein des entreprises ou qu'aux communicateurs professionnels comme les enseignants, les journalistes, etc. Cela ne veut pas dire, toutefois, que ces derniers, longtemps considérés comme la clientèle privilégiée de l'Office, seront laissés pour compte à l'avenir. Ce serait faire preuve d'ingratitude à l'égard de ceux qui les premiers se sont montrés intéressés aux produits et aux services de l'Office. Non, il s'agit davantage d'un rééquilibrage des efforts consentis pour la francisation de la langue de travail, rééquilibrage qui d'ailleurs témoigne non pas d'une erreur d'aiguillage dans le passé, mais au contraire, d'une mutation positive de l'organisme pour suivre le cheminement de la population, dans le dossier linguistique.

2.3. La clientèle: les catégories actuelles de clients

Il faut donc retenir qu'à l'heure actuelle, il existe trois catégories distinctes de clients qui justifient la mise sur pied d'un chantier terminologique, c'est-à-dire la constitution d'une équipe de travail pour effectuer une recherche terminologique systématique dans un domaine donné: les communicateurs et les spécialistes de la langue, communément appelés au Québec *les langagiers*; les spécialistes du domaine, considérés comme agents de diffusion

de la terminologie dans leur milieu; les travailleurs de la base (qu'ils soient cols bleus ou cols blancs). Le grand public est, quant à lui, rejoint soit directement par l'existence des services de consultation, soit indirectement par l'élaboration d'une terminologie, comme celle de l'alimentation ou du vêtement, **appelée à connaître une diffusion très large, principalement par l'intermédiaire des langagiers.**

2.4. La gestion de la demande: le choix des domaines et les produits

Il va sans dire que l'ampleur de la tâche dépasse largement les ressources que l'organisme peut consacrer à la recherche. On comprend dès lors que la gestion de la demande, qui permet de déterminer les activités de l'Office et particulièrement de la Direction des services linguistiques en matière de recherche terminologique, soit une opération de plus en plus stratégique et appelle une étroite collaboration entre toutes les directions et tous les services engagés d'une manière ou d'une autre dans le processus de francisation.

Fondé maintenant davantage sur un principe de travail terminologique «à la carte», plutôt que sur un partage des responsabilités entre l'État et l'entreprise selon le caractère spécifique ou commun des terminologies, le choix des domaines traités est, par conséquent, effectué en fonction de la manifestation par la clientèle d'un désir de collaborer ou de prendre en charge elle-même la totalité ou une partie des étapes du travail, mais également en fonction des lacunes identifiées soit en raison de l'absence d'ouvrages pertinents de type terminologique, soit du caractère fortement néologique de l'ensemble de la terminologie du domaine. Un dernier critère, le nombre de travailleurs touchés par la diffusion

d'une terminologie peut également entrer en ligne de compte.

C'est ce virage qu'on pourrait qualifier de *sociopolitique* qui explique qu'aujourd'hui, rares sont les projets qui sont générés de l'intérieur, comme cela était le cas autrefois quand l'impulsion de la recherche devait partir de l'organisme, en l'absence d'une présence marquée de la clientèle. Cela explique également l'élargissement de la gamme des produits terminologiques offerts par l'Office, qu'il s'agisse des imprimés comme les vocabulaires, les lexiques, les micro-lexiques et les affiches, ou des produits informatisés comme les fichiers de la Banque de terminologie du Québec (BTQ).

3. La mise en marche du projet

3.1. Les équipes de travail: les différents types et leur composition

Une fois le domaine arrêté et selon le degré ou le mode de participation proposé ou consenti par le client, la constitution d'une équipe de travail peut prendre trois formes différentes: comité interentreprises, commission de terminologie ministérielle ou comité de terminologie. Comme il s'agit d'un cas très particulier, je n'inclus pas dans les possibilités l'accord de subventions à des chercheurs indépendants, bien que cette pratique représente une autre façon de prolonger pour l'Office son action à l'extérieur. L'adoption de l'une ou l'autre de ces trois formules n'influe en rien sur la méthode suivie pour l'élaboration d'une terminologie. Elle n'a de conséquences que sur le partage des tâches. Dans les deux premiers cas, un terminologue de l'Office joue un rôle conseil auprès

de spécialistes du milieu ou auprès d'autres terminologues rattachés à une entreprise ou à un ministère. Dans le troisième cas, il assume lui-même le travail de recherche en étant secondé par des spécialistes du domaine. Ce qu'il importe de préciser, c'est qu'une équipe de travail doit toujours présenter un profil multidisciplinaire qui garantisse la qualité du produit sur les plans technique et scientifique. Ainsi dans l'éventualité où la recherche est effectuée par un ou des terminologues, qu'ils soient rattachés à l'Office, à une entreprise ou à un ministère, il faut s'assurer que le concours de spécialistes du domaine est acquis et vice versa.

3.2. Le profil des chercheurs

Mais quel profil l'un et l'autre doivent-ils avoir? Comme la recherche terminologique au Québec est le plus souvent comparée, on exige des terminologues qu'ils possèdent une compétence linguistique en français et en anglais, à tout le moins en anglais écrit. C'est ce qui explique qu'en général, au Québec, les terminologues aient au départ une formation de base comme traducteurs ou linguistes, ayant acquis pour la plupart une formation en terminologie «sur le tas». Il est vrai que depuis quelques années, avec la mise en place de programmes de formation en terminologie au sein de quelques universités, le marché du travail commence à accueillir des terminologues de formation. Mais les études de ces derniers en terminologie demeurent toutefois liées, d'une manière ou d'une autre, à la traduction et à la linguistique. De plus, contrairement à d'autres pays qui possèdent une tradition lexicographique, on ne trouve pas au Québec de terminologues d'expérience qui viennent de maisons d'édition spécialisées dans la production d'ouvrages

lexicographiques. Néanmoins, il arrive que certains terminologues aient eu des contacts avec le monde de la lexicographie par l'intermédiaire de projets spécifiques comme l'élaboration du *Trésor de la langue française au Québec* qui est menée à l'Université Laval. Mais ceux-ci sont l'exception.

Si j'insiste sur ces caractéristiques du terminologue québécois, c'est que les deux éléments que représentent la formation «sur le tas» et l'absence de liens que j'appellerais *héréditaires* avec la lexicographie, sont de la plus grande importance, car ils renforcent le caractère autonome et foncièrement pratique de la terminologie au Québec, comme discipline «de terrain». Il m'apparaît impossible de bien comprendre toute la motivation des choix effectués à l'Office en ce qui a trait à la méthode, laquelle est d'ailleurs fondamentalement empirique, ainsi que le développement de la discipline qu'est la terminologie au Québec, sans considérer ces facteurs sous-jacents, qui sont pourtant trop souvent oubliés dans les tentatives de théorisation de la terminologie.

3.3. Le profil des spécialistes

Comme l'essentiel réside en bout de piste dans la réalisation d'un produit qui satisfasse le client par sa pertinence, son accessibilité et sa fiabilité, il convient non seulement de faire la jonction entre terminologues et spécialistes, mais encore faut-il que ces derniers, ou la consultation de ces derniers, soient le gage d'une certaine représentativité. En effet, le degré de crédibilité des spécialistes du point de vue de la compétence professionnelle et de la connaissance des langue d'arrivée et de départ ajoute son poids à la qualité de la recherche, tout comme l'importance du consensus obtenu favorise l'implantation éventuelle de la terminologie dans le milieu.

Le recrutement des informateurs, c'est-à-dire des spécialistes, est donc particulièrement délicat et doit être effectué d'une manière éclairée. Non seulement ceux-ci doivent-ils être sélectionnés en fonction des qualités qui viennent d'être énumérées, mais il importe qu'ils aient un intérêt marqué pour la question linguistique **en général et pour la terminologie en particulier.**

4. Le fonctionnement des équipes: le mode de consultation

Dans un projet de recherche mené par l'Office, la collaboration peut prendre deux formes:

- La mise sur pied d'un comité de terminologie, dont le profil idéal est celui qui réunit de cinq à six spécialistes issus des milieux professionnels, de la recherche, de l'enseignement professionnel, de la fonction publique et de l'entreprise;
- Le travail en tandem d'un terminologue et d'un spécialiste du milieu, accompagné de consultations ponctuelles d'autres spécialistes au besoin et suivi d'une consultation élargie, soit au moment de lire le manuscrit avant sa publication, soit par l'intermédiaire d'une publication provisoire avec appel de commentaires.

La consultation est étendue à l'étranger dans le cas d'une terminologie dont la diffusion est internationale.

4.1. L'importance de la participation du milieu

Le ou les terminologues sont donc garants, par leur formation ou leur expérience, de l'aspect «scientifique» du produit, c'est-à-dire de la rigueur scientifique avec laquelle est menée la recherche. La

participation des spécialistes du domaine à l'élaboration d'une terminologie apporte, elle, l'assurance que le produit répond aux besoins, et que sa fiabilité est éprouvée, c'est-à-dire qu'il ne contient pas d'inexactitudes sur le plan technique. Pour toutes ces raisons, on ne saurait concevoir à l'Office un projet de **recherche terminologique** qui ne ferait pas appel à la collaboration des gens du milieu, d'autant que ceux-ci entrent en scène dès le moment où le domaine a été déterminé et qu'ils sont appelés à jouer un rôle actif tout au long du travail de recherche comme nous allons le voir.

5. La préparation du travail terminologique

5.1. L'élaboration d'une hypothèse de travail

Lors de la délimitation du champ de travail, qui constitue la deuxième étape de la préparation du travail terminologique après le choix du domaine, le spécialiste guide le terminologue dans l'exploration de ce dernier, dans la représentation de sa structure ainsi que dans l'exploration du milieu de diffusion souhaitable, avant d'intervenir de plain-pied dans le travail terminologique proprement dit.

Pour sa part, le terminologue doit se familiariser, à partir de ces mêmes paramètres, avec le domaine qu'il s'apprête à aborder, car c'est son rôle d'évaluer l'état de la terminologie et de juger des écueils qui jalonnent la recherche pour, en fin de compte, proposer une hypothèse de travail. Pour arriver à développer adéquatement cette hypothèse de travail, cela nécessite qu'il connaisse la structure et la nature du domaine, c'est-à-dire si celui-ci est scientifique, technique ou non technique, traditionnel ou

néologique, de portée internationale ou régionale.

Il doit en effet cerner la partie du domaine à traiter en priorité, le volume de notions auquel il est judicieux de limiter la recherche s'il veut livrer un produit fiable dans un temps raisonnable, la clientèle visée et le produit souhaité. Il est de plus en **plus rare aujourd'hui** qu'on puisse se permettre de traiter de vastes ensembles, car ceux-ci exigent un trop grand investissement de ressources et implique des échéances trop lointaines. Par souci d'efficacité on tente plutôt de concentrer la recherche sur un noyau restreint de notions à l'intérieur d'un champ étroit, avec une clientèle de plus en plus ciblée et un produit défini en fonction d'une situation de communication bien précise. C'est d'ailleurs ce qui explique l'apparition de l'appellation *recherche terminologique thématique* en opposition à *recherche terminologique ponctuelle* pour désigner une recherche sur un ensemble fermé de notions, le qualificatif *systématique* faisant davantage référence à l'essence même de la recherche terminologique quelle que soit son étendue, puisque, à l'Office, comme on l'a vu, on définit cette dernière comme l'«étude systématique de la dénomination des notions appartenant à des domaines spécialisés de l'expérience humaine et considérées dans leur fonctionnement social (2)».

5.2. L'importance de la familiarisation avec le domaine

Cette prise de connaissance du domaine par le terminologue lui confère en outre la crédibilité et le sérieux nécessaires pour être considéré comme un interlocuteur valable par les spécialistes tant dans les échanges préliminaires qu'il a avec

(2) Boutin-Quesnel R., et alii, *ibid.*

eux qu'au moment d'animer les séances de travail et de défendre ses arguments. Trop souvent minimisée, cette période où l'on apprivoise le domaine est pourtant, selon moi, la clef de voûte de la dynamique qui prévaudra dans l'équipe de travail au même titre que la capacité du terminologue à instruire les spécialistes de ce qu'est la recherche terminologique et des attentes que l'on a envers eux.

Car il faut reconnaître que cette familiarisation, bien souvent négligée dans la hâte d'avoir en main un produit tangible, permet au terminologue de saisir les caractéristiques du domaine de manière à être capable d'en brosser un tableau clair et convaincant et de répondre des choix qu'il propose. Il ne faut surtout pas oublier que le risque le plus grand dans ces échanges avec les spécialistes est sans contredit qu'il s'établisse un rapport de force dans lequel l'une des parties prenne le pas sur l'autre. Or le succès du travail avec le milieu repose sur les aptitudes du terminologue à créer un climat de confiance propice à la collaboration de sorte que l'apport de chacun soit complémentaire mais aussi d'égale importance. Si le terminologue ne possède pas l'assurance voulue parce qu'il n'entend rien au fonctionnement du domaine, il y a de fortes probabilités que son rôle soit réduit à celui de scribe et que le produit terminologique, par conséquent, fasse piètre figure sur le plan scientifique. De la même manière, des spécialistes mal renseignés sur ce qu'est la recherche terminologique et sur ce que sont ses objectifs et sa méthode seront rapidement dépassés par les événements ou alors n'arriveront jamais à considérer leur spécialité dans la perspective désirée pour formuler des commentaires qui soient vraiment pertinents.

En résumé, cette première phase que représente la préparation du travail terminologique proprement

dit est celle où se mettent en place les structures et les fondements sur lesquels reposeront les étapes subséquentes. Par son tour d'horizon du milieu et du domaine, le terminologue est en mesure de savoir à quelle clientèle s'adresse le résultat de la recherche, quel produit il doit élaborer (affiche, vocabulaire, lexique, micro-lexique) et quel mode de diffusion est envisagé (informatique ou imprimé), quels sont les spécialistes sur qui il peut compter, quelle sera leur participation au projet, à quelle partie du domaine il doit s'attaquer et quelles sont les difficultés pressenties.

Cette phase, bien que souvent perçue comme celle qui peut être traversée rapidement et sans qu'on y consacre trop d'énergie, est en réalité beaucoup plus importante qu'elle ne le paraît. Elle constitue en fait l'assise du travail terminologique lui-même et mérite qu'on y prête une grande attention. Plus le terrain est bien préparé, moins les surprises sont nombreuses et désagréables et mieux le terminologue sait résoudre les problèmes qui se posent par la suite. Cela évite de devoir improviser des solutions et de faire perdre à la recherche le sérieux et la rigueur sur lesquels repose la crédibilité des résultats.

5.3. Les moyens mis à la disposition du terminologue

À l'Office, divers moyens s'offrent au terminologue pour réaliser cette exploration. Une étroite collaboration avec le personnel de la Direction de la francisation, qui est en contact direct avec le milieu, facilite la collecte de tous les renseignements utiles sur ce dernier, le recrutement des spécialistes et l'introduction du terminologue sur le terrain. Notamment dans les projets d'implantation, toujours plus nombreux de jour en jour, un lien étroit s'est créé avec un service en

particulier, celui des linguistes conseils chargés d'aller dans les entreprises dont ils ont la responsabilité évaluer les besoins de celles-ci sur le plan terminologique. Le service des bibliothèques et le fichier inventaire de la Banque de terminologie du Québec permet, d'autre part, d'obtenir les documents voulus et l'information nécessaire pour que le terminologue se familiarise avec le domaine. Cette étape, on le comprendra aisément, n'est nullement informatisée si ce n'est l'interrogation des bases de données documentaires qui donnent accès à la documentation existante. Cette interrogation sert d'ailleurs également au choix du corpus qui constitue la première étape du travail terminologique proprement dit que nous abordons à l'instant.

6. Le juste à temps passe par les points chauds et les raccourcis terminologiques

Le choix du corpus, tout comme l'établissement de la nomenclature et la participation du milieu dont il a été question précédemment, constitue selon moi un point chaud de la recherche terminologique à l'Office actuellement. J'entends ici par *points chauds* des étapes ou caractéristiques de la recherche terminologique qui offrent une latitude que les autres n'ont pas et qui sont, par conséquent, déterminantes. En effet, étant donné l'ampleur de la tâche et la nécessité d'agir rapidement, on l'a vu, il importe de réaliser les projets de recherche terminologique dans un temps de plus en plus court, si l'on désire livrer le produit à point nommé. Par cela on rejoint la gestion du «juste à temps».

Or, d'une part, à l'Office, les terminologues doivent veiller à l'entretien des fichiers de la BTQ, ce

qui a forcément un impact sur le temps de recherche. D'autre part, les conditions de réalisation sont souvent plus difficiles qu'auparavant, soit en raison de contraintes administratives qui font en sorte que les ressources sont moins grandes que celles dont on disposait autrefois, contraintes auxquelles nul organisme d'État n'échappe aujourd'hui, soit en raison de problèmes inhérents aux domaines abordés qui, dans le cas des domaines de pointe, par exemple, surgissent tant sur le plan documentaire que sur le plan de l'organisation des notions et de la sélection des unités. En outre, comme il importe de respecter le contexte d'aménagement linguistique dans lequel s'inscrivent les travaux de l'organisme, le traitement des données terminologiques doit se faire dans une perspective d'orientation de l'usage et non de description de l'usage avec tout ce que cela implique tant sur le plan scientifique qu'organisationnel (démarche «onomasiologique», respect du contexte nord-américain, sélection des unités, participation du milieu).

Si l'on excepte la possibilité de réduire le nombre de projets pour affecter plusieurs terminologies à une même recherche, ce qui présente l'avantage de pouvoir couvrir un champ plus large mais qui a comme inconvénient de ne servir que très peu de clients en même temps, la seule issue possible demeure l'emprunt de «raccourcis terminologiques», c'est-à-dire de couper au plus urgent et à l'essentiel en restreignant le plus possible le champ de travail et en ciblant davantage, comme on l'a vu, la clientèle.

Cela ne permet peut-être pas de mettre sur le marché des ouvrages terminologiques volumineux et exhaustifs, mais cela a au moins le bénéfice de parer au plus pressé tout en continuant de répondre aux attentes des usagers en leur offrant des produits auxquels ils ont collaborés et qui répondent aux

besoins qu'ils nous ont eux-mêmes exprimés, sans trahir pour autant le mandat d'uniformisation de la terminologie et de modernisation de la langue qu'est le nôtre. Cela suit d'ailleurs parfaitement la tendance actuelle qui fait que la conception d'affiches ou de supports iconographiques ainsi que l'élaboration de micro-lexiques connaissent une popularité grandissante auprès des clientèles nouvellement acquises.

6.1. Le corpus

Concrètement, l'emprunt de ces raccourcis terminologiques passe par la diminution du nombre d'ouvrages retenus dans le corpus d'analyse en même temps que la consolidation de la qualité et de la représentativité de ces mêmes ouvrages. Comme il est expliqué dans le document-synthèse dont il a été fait mention au début de cet exposé, les sources écrites constituent encore le fondement de la recherche terminologique à l'Office, même si le rôle que jouent les spécialistes consultés représente un heureux complément par rapport à ces sources.

Si cette manière de procéder a été privilégiée jusqu'ici, c'est en raison, d'une part, de la possibilité qui existe dans les langues comme l'anglais et le français de se procurer une documentation écrite valable et, d'autre part, de l'avantage que présentent les sources écrites par le fait qu'elles sont aisément vérifiables. En outre, la lourdeur, la complexité et le coût d'une enquête orale auprès des usagers et ce qu'elle exige de précision pour être représentative de l'usage réel et, par conséquent, crédible d'un point de vue scientifique, expliquent qu'encore aujourd'hui, la balance penche du côté du corpus écrit, en dépit de l'aspect moins dynamique que certains lui reprochent et qui se trouve compensé, à l'Office, par la

participation des spécialistes du milieu à toutes les étapes de l'élaboration des terminologies. Il en sera sans doute ainsi aussi longtemps que le choix sera permis, ce qui, il est bien évident, ne diminue en rien l'intérêt des ouvrages terminologiques issus de sources orales quand les circonstances se prêtent davantage à cette méthode.

Il est donc primordial que ces ouvrages soient triés sur le volet et soient soumis aux spécialistes engagés dans le projet. En attendant que l'informatique vienne au secours du terminologue, celui-ci doit prendre les moyens pour que le nombre de documents qu'il aura à dépouiller dans un temps donné soit réaliste sans que le sérieux de la recherche en souffre. En principe, il en va de même pour les ouvrages du corpus de référence, c'est-à-dire ceux auxquels on aura recours au besoin pour compléter l'information terminologique, même si la question de la représentativité ne se pose pas dans ce cas d'une façon aussi aiguë.

6.2 La nomenclature

Le deuxième élément sur lequel le terminologue a pris pour diminuer l'ampleur de la tâche est l'établissement de la nomenclature, entendons ici de la nomenclature provisoire, que représente la liste de termes «par hypothèse» qui correspondent aux notions à l'étude et qui est dressée avec le concours des spécialistes, soit:

- En compilant les termes qui figurent dans les ouvrages à caractère terminologique ou lexicographique du corpus d'analyse;
- En compilant seulement les termes qui figurent dans les fichiers d'une banque de données et qui sont indexés au domaine ou sous-domaine traité;
- En demandant aux spécialistes du comité de terminologie de s'inspirer du domaine tel qu'il a été structuré

pour fournir une liste de termes sur laquelle ils se seront concertés.

Il est, en effet, de plus en plus fréquent que la nomenclature soit arrêtée à la fois en fonction des limites du champ de travail mais également selon le produit visé et le mode de diffusion envisagé qui eux-mêmes découlent de l'identification des besoins inhérents au domaine et à la situation de communication des locuteurs. On observe trois tendances:

- Traitement d'un sous-domaine jugé prioritaire en raison des lacunes qu'il présente du point de vue soit terminologique (sous-domaine fortement néologique), soit documentaire (terminologie non répertoriée);
- Traitement de ce qu'on peut appeler *le noyau dur*, c'est-à-dire le groupe restreint de termes que l'on peut considérer comme propres au domaine et qui en constituent le coeur; ceux-ci se retrouvent la plupart du temps dans plusieurs sous-domaines, bien qu'il arrive également qu'ils soient davantage concentrés dans l'un d'eux. Dans ce cas-là, on rejoint la première tendance et il est possible d'élargir au besoin la nomenclature par poussées excentriques, c'est-à-dire en l'augmentant par l'ajout des notions techniques qui sont incluses dans les définitions des termes propres, mais qui n'appartiennent pas nécessairement aux sous-domaines retenus;
- Traitement des termes qui décrivent un produit concret en fonction du degré d'actualité de ce dernier (exemple de la terminologie de la caméra vidéo) ou de son aptitude à être diffusé selon un mode visuel (affiche).

Ainsi en robotique, la décision de traiter en priorité le système mécanique du robot, par exemple, conjuguée au souhait du client d'avoir en main des affiches à distribuer dans les usines met automatiquement en

relief les notions qui représentent des objets concrets et plus spécifiquement l'équipement le plus répandu, soit les différentes composantes du robot-manipulateur industriel. Toujours dans le domaine de la robotique, un raisonnement analogue mais différent peut être élaboré, si la clientèle ciblée est celle des spécialistes du domaine et que le produit souhaité est un vocabulaire. La nomenclature devra alors être arrêtée en fonction du noyau dur que constituent les notions propres au domaine et sur lesquelles viennent se greffer celles empruntées aux domaines mères, de manière à assurer à la clientèle l'essentiel des notions de base nécessaires à la compréhension du domaine et qui, sur le plan terminologique, renferme vraisemblablement une part importante de néologismes. Ou encore si les spécialistes de la langue sont visés en priorité, il conviendra de choisir la nomenclature en fonction du sous-domaine qui présente des lacunes soit du point de vue terminologique, soit du point de vue documentaire. Il faut bien entendu être conscient que cette démarche est d'un point de vue purement scientifique un pis-aller, car idéalement la recherche devrait pouvoir être menée de façon exhaustive. Mais l'avènement des industries de la langue, parmi lesquelles on compte la recherche terminologique, nous a amenés à constater que la langue, elle aussi, est soumise aux contraintes plus pragmatiques du marché et que les produits qu'elle génère doivent eux aussi satisfaire aux normes d'efficacité et de qualité que dictent la société de consommation et les principes de gestion intégrale de la qualité.

6.3. La consultation du milieu

La dernière carte que possède le terminologue pour alléger la méthode est reliée au mode de consultation des

spécialistes. Jusqu'à maintenant privilégié, en raison des garanties qu'il offre en ce qui a trait au consensus, le comité de terminologie a l'énorme inconvénient d'être très lourd à gérer pendant le temps que dure la recherche, surtout quand on s'attaque à un domaine de pointe dans lequel les spécialistes ont une disponibilité très réduite (la situation est totalement différente dans un comité interentreprises et dans une commission de terminologie ministérielle, au sein desquels l'Office n'est pas à proprement parler le «demandeur»). Le travail en tandem d'un spécialiste et d'un terminologue offre déjà beaucoup plus de souplesse, ne serait-ce qu'en ce qui a trait à l'organisation des séances de travail. Mais avec toute l'importance que revêt la participation du milieu aux travaux de l'Office, il n'est pas non plus possible de faire le sacrifice pur et simple d'un consensus. Une consultation élargie bien dirigée peut en fin de course équivaloir avantageusement aux réunions d'un comité de terminologie, d'autant plus que cette formule n'exclut en rien la possibilité de tenir, si cela s'avère nécessaire, une ou deux rencontres de concertation pour régler les cas litigieux. Mais il est bien évident que pour qu'elle soit valable, cette consultation doit, de façon claire, faire appel au sérieux des spécialistes et habilement les amener à répondre aux questions que se sont posées au cours de la recherche le terminologue et le spécialiste conseil. En fait, de la même manière qu'il est possible d'animer de façon dynamique un comité de terminologie et de créer entre les membres un véritable esprit d'équipe, il y a moyen de piquer la curiosité des principaux acteurs et de susciter leur intérêt. Au Québec, d'ailleurs, les spécialistes sont de plus en plus conscients du rôle qu'ils ont à jouer dans l'évolution de la terminologie de leur domaine et de la responsabilité qui leur incombe.

7. Pour une société distincte

Les autres étapes de la recherche terminologique, soit celles relatives au dépouillement et au traitement des données, ne peuvent, en revanche, subir de modifications. Il faudra donc tenter de diminuer l'investissement de temps par des moyens extérieurs à la méthode dont nous discuterons plus loin.

7.1. Le système notionnel : la pierre angulaire du chantier terminologique

En attendant, voyons comment ces étapes sont conduites actuellement à l'Office et ce qui les caractérise. Le développement de la terminologie au Québec dans une optique aménagiste de la langue de travail a, de toute évidence, marqué la définition même de cette discipline, comme il a été souligné plus haut. De langue de travail à langue de spécialité, de langue de spécialité à système organisé de notions, de système organisé de notions à étude systémique et d'étude systémique à démarche onomasiologique, le chemin était tracé à l'avance. Que l'on ajoute à cela les balises nécessaires à l'orientation de l'usage et le travail du terminologue a pris forme naturellement. On a précisé déjà que la nomenclature provisoire établie au début de la recherche témoigne en fait des notions à l'étude, « matérialisées » d'une certaine façon dans la liste des termes « par hypothèse ». La collecte des données terminologiques qui est effectuée lors du dépouillement vise donc à compiler tous les renseignements nécessaires à la description de l'usage, mais aussi tous les éléments essentiels à l'organisation logique des données entre elles en vue d'en faire l'analyse ultérieurement et d'être en mesure de

proposer des correctifs au besoin.

C'est pour cette raison que le terminologue de l'Office doit s'assurer non seulement qu'il a relevé les données de base mais que ces dernières se vérifient lorsqu'elles sont confrontées à l'expérience des spécialistes, à la logique qui sous-tend l'ensemble structuré que représente le domaine et à celle que véhicule le système linguistique de la langue d'arrivée. Dans ce sens, le dépouillement exige qu'une attention particulière soit portée à tout élément définitoire, que celui-ci se trouve ou non dans l'énoncé formel d'une définition, dans celui d'un contexte ou au hasard du discours scientifique ou technique. Seule cette reconstruction patiente du casse-tête organisationnel et un tissage régulier des liens qui unissent les notions entre elles peut permettre d'arriver à un tout cohérent et autoriser un jugement sur la valeur des dénominations en présence.

Sans vouloir relancer la polémique entre lexicographie et terminologie, il me semble important, avant d'expliquer plus en détail la manière dont on procède à l'Office pour effectuer le dépouillement terminologique et le traitement des données, de tenter d'analyser la différence fondamentale qui existe entre ces deux disciplines, liées par la ressemblance de leur clientèle et celle de leurs produits, mais combien éloignées par leurs objectifs dans un contexte d'aménagement linguistique comme celui du Québec. Qu'on ne se méprenne pas toutefois sur mes intentions qui ne sont nullement de les confronter pour perpétuer le vain affrontement qui résulte depuis longtemps de ce parallèle. Pour moi la preuve est faite que chacune a sa raison d'être et répond à un besoin différent, et que le conflit qui perdure est davantage imputable à ce qu'elles doivent bien souvent partager le même marché. Mais c'est là une toute autre question et par mon propos, je tiens surtout à jeter un éclairage neuf

sur la notion d'interventionnisme et de normalisation qui sous-tend le travail terminologique à l'Office, et, par la même occasion, à démystifier l'aménagement linguistique.

Selon moi, il faut bien distinguer l'activité descriptive de celui qui vise à fournir au locuteur un reflet fidèle de ses habitudes linguistiques et de ses propres jugements sur sa langue, de l'activité descriptive de celui qui, une fois le constat en main, doit en identifier les lacunes pour proposer des mesures correctives. Ainsi le lexicographe qui se défend bien de vouloir orienter l'usage et qui se refuse à le faire a, dans son optique, parfaitement raison puisqu'il conçoit son rôle comme celui d'un témoin de l'usage et que les indications qu'il fournit au lecteur, que celles-ci concernent le niveau de langue ou la datation, ne sont en fait pas directives mais explicatives. Le débat sans fin sur le bien-fondé du dictionnaire illustre bien la confusion qui règne depuis toujours entre normes et marques d'usage. C'est donc bien injustement qu'on reproche au lexicographe telle ou telle prise de position ou, au contraire, qu'on prend sa neutralité pour de la « lâcheté ». En réalité, le lexicographe donne à ses lecteurs les clefs dont ils ont besoin pour comprendre le discours qu'on leur tient.

La terminologie comme outil d'aménagement linguistique, elle, a pour vocation d'aller au-delà de la description objective. Elle doit à partir de cette dernière chercher à guider le locuteur vers plus de clarté et plus de cohérence par rapport au système linguistique et notionnel quand l'usage s'en est éloigné. Le terminologue procure ainsi à ses clients un outil de communication qui devrait leur permettre d'exprimer sans ambiguïté leur pensée. Dans cette perspective, la terminologie prescrit plutôt qu'elle n'ordonne et la norme, même si elle est foncièrement directive, peut être entendue comme un conseil plutôt qu'une obligation.

Curieusement à l'heure actuelle, et c'est là sans doute le paradoxe de l'être humain, on reproche aux lexicographes de ne pas être normatifs en même temps qu'on pousse des hauts cris dès qu'on entend que le terminologue doit l'être.

C'est qu'on n'a pas encore intégré l'idée que, dans un axe chronologique, la terminologie devrait idéalement précéder la lexicographie, tout comme la médecine préventive cherche non pas à remplacer la médecine curative mais à la devancer. Si l'on poursuit la comparaison, le caractère interventionniste de la terminologie fait davantage figure de mesure pédagogique et incitative que de mesure policière et répressive, tout comme un menu diététique peut-être un encouragement à une alimentation saine pour prévenir ou pour corriger un dysfonctionnement. Dans un cas comme dans l'autre, le client ou le patient est libre de suivre ou non les directives.

Là où il n'y a souvent pas de choix possible, c'est bien davantage dans la décision d'intervenir ou de ne pas intervenir, car à ce niveau les enjeux sont souvent plus importants et les risques plus graves. La question qui se pose est donc: doit-on, dans un contexte d'aménagement linguistique, élaborer des produits terminologiques ou lexicographiques?

Mais il y a également la manière d'intervenir qui compte et c'est la raison pour laquelle à l'Office, la participation du milieu à l'élaboration des terminologies est jugée essentielle et que des règles, qui garantissent la rigueur scientifique voulue, ont été instaurées. Je ne ferai qu'effleurer l'étape du dépouillement terminologique qui, mis à part l'aspect qui a été souligné tout à l'heure, à savoir la recherche des éléments définitoires, ne comporte pas de traits particuliers. Je rappellerai seulement que le terminologue est à l'affût de quatre catégories de données précises:

les unités terminologiques, leur catégorie grammaticale, leur indicatif de grammaire et, au besoin, leur indicatif de pays; les traits notionnels, c'est-à-dire les éléments d'ordre définitoire qui vont permettre de rapprocher et de distinguer les notions de manière à les situer les unes par rapport aux autres, dans le système que forme l'ensemble d'entre elles, bref de les cerner, de les organiser, puis de leur donner une forme concrète, c'est-à-dire de les définir; les renseignements encyclopédiques, métalinguistiques et techniques qui serviront, s'il y a lieu, à rédiger les notes terminologiques ou techniques ou encore à orienter le choix des unités ou la création lexicale; et enfin, les illustrations qui sont un complément indispensable des traits notionnels.

Le repérage des éléments de la première catégorie s'appuie sur des critères extra-linguistiques et des critères linguistiques. Mais avec le profil interdisciplinaire des domaines de pointe et le flottement que cela entraîne dans la démarcation des frontières tant en ce qui a trait aux unités elles-mêmes que par rapport aux notions qu'elles désignent, une attention spéciale doit être portée lors de la collecte de ces informations.

En attendant qu'une réflexion plus poussée permette de résoudre les problèmes engendrés par cette modification du profil des domaines, il est recommandé à cette étape-ci et en début de recherche d'élargir son optique au risque de retenir inutilement quelques notions et termes superflus. Pour les raisons données plus haut, il est également important de retenir que le repérage des traits notionnels ne peut se limiter au dépouillement de documents entièrement ou partiellement de type lexicographique, malgré l'intérêt que ces derniers présentent pour faciliter un premier contact avec une notion. Les données relevées dans ceux-ci doivent nécessairement être

contrevérifiées dans d'autres sources d'une catégorie différente. Quant aux renseignements encyclopédiques, métalinguistiques et techniques, même s'ils ne font pas partie des données de base en terminologie, la pratique a démontré leur grande utilité dans l'analyse notionnelle et linguistique ainsi que leur importance dans les phases ultérieures d'implantation des terminologies. Pour ce qui est des illustrations, elles sont perçues comme un complément parfois indispensable des traits notionnels.

Le traitement des données recueillies est sans aucun doute la phase critique du travail du terminologue et celle qui requiert le plus grand doigté. On le sait, à l'Office, la recherche est conduite la plupart du temps de l'anglais vers le français. Ce que le terminologue doit éviter à tout prix c'est de tomber dans le piège que peut constituer la comparaison des deux langues. Il doit donc, tout en naviguant de l'une à l'autre, puisqu'il y est forcé, étudier le découpage des notions et des termes dans la perspective propre à chaque système linguistique. Il doit faire de même au moment de la sélection des unités et dans les cas où il doit recourir à la création lexicale. En somme, il s'agit de cerner les notions et de les articuler entre elles à partir d'un examen comparatif des éléments définitoires, de juger de l'acceptabilité des unités terminologiques françaises qui les dénomment, puis de déterminer les équivalents anglais qui sont employés pour désigner les notions ainsi délimitées et qui serviront par le fait même de clefs d'accès aux termes français retenus.

Comme l'étude des dossiers terminologiques se fait par regroupement des notions apparentées de manière à pouvoir plus aisément les cerner et les articuler entre elles, on se rend vite compte que cela amène forcément le terminologue à élaborer des

définitions qui forment un tout cohérent et qui reflètent le système de notions ou la partie de ce dernier qui est à l'étude. En effet, il arrive fréquemment que les sources consultées donnent des renseignements partiels, qui appellent une synthèse, ou encore des renseignements contradictoires. Dans cette dernière éventualité, il faut d'abord s'assurer qu'il s'agit bien d'une opposition de fond réelle, auquel cas il convient d'opter soit pour l'école la plus implantée parmi la clientèle visée, tout en signalant en note l'existence de l'autre perspective, soit de «neutraliser» la notion en ne retenant que les traits communs aux deux écoles, traits qui existent forcément sinon il ne s'agirait pas de la même notion. Il se peut également que les définitions relevées équivalent davantage à une discussion ou à une réflexion sur la réalité qui correspond à la notion plutôt qu'à une définition de type conceptuel qui ne renferme que les éléments jugés inhérents à la notion. Toutes ces raisons s'ajoutent aux motifs qui jouent en faveur de l'élaboration d'une nouvelle définition-synthèse par le terminologue et les spécialistes pour assurer au résultat de la recherche plus de rigueur et plus d'unité.

En outre, des règles strictes d'écriture régissent l'élaboration de ces définitions qui sont en fait l'expression concrète et visible des notions. Chacune correspond à l'énoncé qui regroupe l'ensemble des traits notionnels caractéristiques d'une seule notion, c'est-à-dire qui en fait, une fois réunis, un tout indissociable et unique.

Sans cette étape, il serait scientifiquement impossible pour le terminologue de procéder à l'étude linguistique qui est à proprement parler l'établissement des liens qui existent entre un terme et une notion et entre les termes entre eux, ni à la sélection des unités sans que les conclusions qu'il en tirerait soient

faussées. En effet, en terminologie, tout repose sur le système de notions, le terme n'a d'importance que par rapport à la notion qu'il désigne et à sa capacité de s'intégrer au système. Cela est vrai, qu'on entende *terminologie* au sens strict, c'est-à-dire «ensemble des termes propres à une sphère d'activités», ou au sens «d'étude systémique de la dénomination des notions appartenant à des domaines spécialisés», puisque, dans un cas comme dans l'autre, on reconnaît, dans la définition qu'on en donne, le caractère essentiel d'«entité cohérente», soit par l'emploi du substantif *ensemble* ou du qualificatif *système*. Il est inutile de reprendre un à un les types de liens qui peuvent exister entre les termes, d'autant que pour l'adoption d'une terminologie uniforme à l'intérieur d'une éventuelle collection internationale, nous devrions être en mesure de préciser chacune de ces étiquettes, qu'il s'agisse de synonyme, d'abréviation, de forme abrégée ou de variante orthographique.

Il est beaucoup plus important d'insister sur l'étape de sélection des unités, à laquelle on détermine les termes à privilégier et ceux à éviter, et sur les critères d'acceptabilité qui guident le terminologue dans cette opération délicate. Ces critères d'acceptabilité se divisent en trois groupes distincts: les critères linguistiques, c'est-à-dire qui sont en rapport avec le fonctionnement du système linguistique en général; les critères terminologiques, en rapport avec le fonctionnement du système notionnel et dénominateur d'une langue de spécialité; puis les critères sociolinguistiques dits *critères d'implantabilité* qui, leur nom le dit, sont en rapport avec le contexte sociolinguistique global du locuteur.

Comme ceux-ci sont énumérés dans le document de référence que vous avez entre les mains, je n'entrerai pas dans le détail de chacun mais je vais plutôt tenter de mettre en

relief l'utilisation qu'en fait le terminologue. Il s'agit pour ce dernier de balises qui, lorsqu'il doit juger du terme à l'étude, lui servent d'appui pour bâtir une argumentation qui justifiera la décision qui sera arrêtée.

Pour la plupart, les critères d'acceptabilité peuvent être considérés individuellement. Certains toutefois fonctionnent en interrelation avec d'autres, alors que quelques-uns, comme la précision et l'économie, sont en opposition. Il est donc clair qu'un terme ne doit pas satisfaire à l'ensemble de ces critères pour être retenu.

Ceux-ci sont donc davantage des sortes de balises qui donnent au terminologue des points d'appui pour construire son argumentation. Par conséquent, si une unité terminologique remplit un très grand nombre de conditions, elle présente plus d'intérêt qu'une autre qui ne répondrait qu'à un ou deux critères.

En revanche, il faut bien se rendre compte qu'une unité terminologique qui a passé haut la main au travers de la grille des critères d'acceptabilité terminologiques et linguistiques peut échouer lamentablement une fois soumise à celle des critères sociolinguistiques. Les résultats obtenus dans les deux catégories doivent donc être eux-mêmes confrontés avant de décider du sort d'un terme. La réciproque n'est cependant pas aussi vraie, puisqu'un terme qui cadrerait parfaitement avec le contexte sociolinguistique, mais qui ne serait pas conforme au système linguistique, c'est-à-dire aux processus de dénomination des notions, ne pourrait être recommandé. À l'Office, il importe de garder présent à l'esprit les deux objectifs suivants: qualité et uniformisation. Mais il est également essentiel d'être conscient de la difficulté d'effectuer un changement dans les habitudes linguistiques. Aussi est-il sage de bien peser le pour et le contre avant

d'opter pour cette issue et de se rappeler qu'il vaut mieux n'avoir recours au rejet d'un terme qu'en situation extrême, c'est-à-dire quand celui-ci n'est vraiment pas conforme au système linguistique ou vient désorganiser le système notionnel d'une langue de spécialité, car la réussite d'un produit terminologique dans un contexte d'aménagement linguistique se calcule également au succès de son implantation. Malheureusement, dans un domaine en pleine évolution, il n'est pas rare de devoir adopter les mesures extrêmes en question. Comme on peut le constater, la façon la plus simple d'arriver à un tableau clair et de pouvoir ainsi tirer des conclusions est de procéder par pointage.

Le plus difficile pour le terminologue de l'Office est sans nul doute d'arriver à concilier le respect du contexte nord-américain et le système linguistique du français, tout en ménageant les habitudes linguistiques des usagers et en prenant en considération les objectifs d'aménagement de l'organisme. La gestion des emprunts externes, entre autres choses, pose souvent des problèmes majeurs et il faut être conscient alors qu'en dépit des règles, on ne peut traiter massivement ces derniers. Chaque cas doit être étudié et soupesé attentivement pour arriver à la solution la plus acceptable.

Le terminologue doit être d'autant plus prudent que plusieurs blâment la terminologie, notamment les linguistes, de n'être pas « scientifique », de ne pas appuyer son intervention sur des bases irréfutables. S'ils n'ont peut-être pas tout à fait tort, ils n'ont pas non plus entièrement raison, car ils oublient souvent que les choix qui sont effectués, s'ils ne sont pas irrécusables, ne sont pas non plus arbitraires et se fondent sur un raisonnement logique défendable, entériné par les locuteurs eux-mêmes en la personne des spécialistes consultés.

On voit dans quelle mesure la question des critères d'acceptabilité est vitale dans la démarche adoptée par l'Office et pour quelles raisons il est nécessaire également d'obtenir l'assentiment des locuteurs. Car, on l'a suffisamment démontré dans l'exposé du contexte sociolinguistique du Québec, la nécessité d'intervenir est bel et bien réelle et les solutions envisageables peu nombreuses. Vues sous cet angle, la condamnation sans appel de la terminologie et l'attitude passive préconisée par certains constituent souvent un frein à la francisation, ce qu'on ne peut manquer de déplorer.

Le dernier geste contestable que peut avoir à poser le terminologue est celui qui l'engage dans un processus de création lexicale. Mais je tiens à rassurer tout de suite ceux pour qui cela tiendrait du sacrilège. Contrairement à la croyance populaire, le terminologue se retrouve beaucoup plus rarement en position d'acteur que d'observateur et s'il est poussé à cette dernière extrémité, il a recours aux procédés de création propres au système linguistique de la langue d'arrivée, en l'occurrence le français, en prenant bien soin de retourner aux caractères notionnels pour éviter d'être obnubilé par la langue de départ et de tomber dans le piège de la traduction littérale.

En réalité, deux situations seulement justifient ce type d'intervention:

- Afin de pallier l'absence d'un terme français pour désigner une notion;
- Afin de remplacer une unité terminologique ne répondant pas aux critères d'acceptabilité terminologiques, linguistiques ou sociolinguistiques.

Dans un cas comme dans l'autre, il va de soi que le néologisme ainsi créé par le terminologue et les membres du comité consultatif doit lui-même satisfaire aux critères énumérés précédemment au même

titre que les néologismes et les autres termes repérés lors du dépouillement.

L'ultime péché à pardonner au terminologue de l'Office, toutefois: sa méfiance à l'égard des emprunts extérieurs, qu'ils soient formels, sémantiques ou de structure, et les libertés qu'il prend parfois à l'égard du français dit *international*. En effet, la situation du Québec et le contexte particulier nord-américain ont amené l'Office à adopter des énoncés de politique et d'orientation de l'usage sur les questions de l'emprunt, des régionalismes et de la féminisation des titres pour guider et les langagiers et les terminologues engagés dans le processus de francisation au Québec.

Pour clore le chapitre strictement méthodologique, il ne reste plus qu'à préciser que l'étape finale, la fusion des fichiers, consiste en réalité à déterminer les termes anglais qui désignent les notions telles qu'elles ont été délimitées et qui équivalent par conséquent aux termes français retenus, ces termes anglais devant servir de clefs d'accès aux solutions proposées.

Les équivalences partielles sont résolues par le recours au terme générique ou spécifique, selon le cas, avec mention de la non-coïncidence totale des deux langues en note ou autrement. Quant à l'absence complète d'un terme due au découpage différent ou à la réorganisation des notions, elle pose un problème plus délicat.

Néanmoins, elle peut être compensée:

- Par l'emploi du terme anglais utilisé avant la réorganisation des notions. Cela en fait souvent un terme polysémique ou crée une situation d'équivalence partielle. Par exemple, la notion d'« adaptabilité » qu'on croyait être la même que celle de « souplesse » s'en distingue finalement. Le dossier est donc scindé en deux, mais le terme anglais *versatility* utilisé pour désigner l'adaptabilité sera conservé pour désigner aussi la nouvelle notion issue de la première, soit celle de

«souplesse». En ce sens, il devient polysémique;

– Par la réduction de la périphrase anglaise utilisée dans ces cas-là, à sa forme la plus terminologique. À titre d'exemple, la phrase *most of these manipulators are operated automatically* devient *automatic manipulator*.

Une note explicative est de rigueur dans tous les cas.

Les activités beaucoup plus pragmatiques, comme la saisie des données sur support et la constitution des dossiers et des fichiers, sont trop accessoires selon moi pour qu'il soit nécessaire d'en parler, car la façon dont elles sont menées ne devrait pas influencer sur les principes méthodologiques fondamentaux que nous cherchons à identifier. Cependant, comme il a été question précédemment de la nécessité de trouver des moyens d'accélérer la recherche terminologique sans intervenir dans les étapes qui viennent d'être décrites, permettez-moi de dire encore quelques mots à ce sujet et de terminer sur certaines perspectives d'avenir.

8. Le sauf-conduit des industries de la langue

Il est assez clair que tout ce qui peut être fait pour alléger la méthode de recherche elle-même sans trahir le mandat qui est dévolu à l'organisme a été envisagé et est implanté au fur et à mesure que de nouveaux projets voient le jour. Nous avons examiné précédemment les étapes et les caractéristiques qui permettent un réaménagement ainsi que les orientations que nous entendons suivre à leur propos.

Mais il existe parallèlement plusieurs autres voies détournées qui méritent d'être considérées, car elles mènent au résultat désiré, pour autant qu'on les trace dans un axe convergent. Déjà nous avons

mentionné rapidement le mode de gestion de la demande à partir des besoins exprimés à la fois par les abonnés de la BTQ et les autres clients avec lesquels sont en contact les divers services et directions de l'Office. Les données recueillies par les uns et par les autres permettent, au fur et à mesure que le système s'affine, d'avoir un **tableau de plus en plus fidèle** de ce qu'on pourrait appeler *la carte terminologique du Québec*. Cet outil est, à n'en pas douter, fort précieux en matière de planification et permet à coup sûr de rejoindre les clients sans se tromper. Cependant, il est bien évident que pour résoudre les problèmes de chevauchement imputables au profil multidisciplinaire des domaines et à la formule de recherche terminologique «à la carte», la coordination des travaux exige davantage. Une réflexion plus poussée sur l'ordre dans lequel il est judicieux d'aborder les différents domaines identifiés s'impose. Par exemple, on peut supposer que le traitement en priorité des sous-domaines de l'informatique devrait permettre de préparer le terrain pour les projets de recherche qui portent sur des champs d'application de cette branche. Il y a donc intérêt à concevoir un système de planification d'ordre chronologique, c'est-à-dire qui détermine l'ordre dans lequel sont traités les domaines, qui soit jumelé avec un système de planification d'ordre synchronique, c'est-à-dire qui établit les liens entre les divers domaines traités pendant une même période. Cela donnera une idée de la tâche à abattre et fera ressortir les couplages à effectuer pour gagner en efficacité et pour épargner temps et argent.

La mise sur pied d'un tel système m'apparaît d'autant plus souhaitable que la deuxième mesure préconisée pour l'accélération de la production terminologique est bien entendu la multiplication des foyers de recherche à l'extérieur de l'organisme. Que l'on

songe seulement qu'ici, au sein du Rint, la mise sur pied d'une collection internationale va demander que l'on se penche sur la manière dont on entend effectuer le choix des domaines, que ce soit relativement à la nature ou au partage de ceux-ci.

D'un tout autre ordre, mais pas moins pertinente, vient ensuite la **batterie des mesures technologiques** et, au premier chef, l'informatisation des différentes étapes de collecte et de saisie des données: l'interrogation des différentes bases de données, documentaires et terminologiques; la constitution de fichiers de travail informatisés; l'installation de postes de travail individuels pour chaque terminologue; l'introduction dans le processus de production de logiciels de publication assistés par ordinateur, etc. La gamme est vaste des améliorations techniques et ergonomiques qui peuvent être envisagées pour accélérer la production. Certains projets pour le développement de prototypes sont présentement en cours, d'autres sont à l'étude. Mais à l'heure actuelle, il faut bien l'admettre, la recherche terminologique à l'Office est très peu informatisée et à l'exception de certaines étapes du travail, comme l'interrogation des fichiers informatisés de la BTQ et de *Termium* et le système de publication par ordinateur de la BTQ, le travail est effectué manuellement. Il ne faut pas se cacher non plus que, par essence, la recherche terminologique, tout comme n'importe quelle recherche d'ailleurs, implique un certain investissement de temps. La familiarisation du terminologue avec le domaine, les discussions avec les clients pour définir et cerner le projet, l'analyse notionnelle et l'analyse linguistique comme la sélection des unités, la consultation des spécialistes sont autant de phases qu'il ne sera jamais possible d'automatiser. Au mieux peut-on concevoir à certains moments une forme d'aide mécanique, comme le

logiciel de formation de néologismes qui avait été imaginé pour assister les spécialistes dans la création lexicale.

On est loin, on s'en rend compte, d'avoir épuisé tous les débouchés qu'il sera nécessaire d'exploiter pour continuer à remplir la mission qui nous a été confiée. Le Réseau des industries de la langue (Ril) comme le Rint ouvrent chacun à leur façon des portes au moment opportun. Le premier laisse entrevoir les transferts technologiques essentiels au développement d'outils chaque jour plus performants et sans lesquels la terminologie n'a qu'un avenir incertain. Le deuxième permet d'enclencher un processus de transferts, «terminologiques» cette fois-ci, également vitaux.

L'un ne va pas sans l'autre puisque le Rint est au Ril ce que la matière première est à l'industrie des produits finis. Sans le développement de la terminologie il n'y aura pas de systèmes experts dédiés à la représentation des connaissances et sans systèmes experts il n'y aura peut-être plus un jour de recherche

terminologique faute de moyens.

Mais pour réussir ces «transferts terminologiques» qui nous concernent directement aujourd'hui, il importe que l'outil, en l'occurrence la collection internationale souhaitée, soit bien structuré et offre les garanties nécessaires d'homogénéité et de fiabilité, en même temps qu'il soit bien adapté à nos besoins.

D'un point de vue strictement méthodologique, il sera donc de mise que l'on s'entende sur l'identification des données terminologiques, la nature, la représentativité et la fiabilité du corpus; la pertinence de la nomenclature en fonction du domaine choisi et des objectifs; dans le cas d'un vocabulaire, la conformité de la définition terminologique, et son originalité (entendons ici la question des droits d'auteur); la cohérence des données terminologiques entre elles; et enfin, la présence, la précision et l'exactitude des sources.

D'un point de vue extra-méthodologique, le consensus devra porter sur: le choix des domaines

(nature et partage); la nature des produits publiés dans la collection (vocabulaire, lexique, micro-lexique, etc.); la normalisation de la définition de ces produits; la publication du résultat de recherches comparées seulement ou de recherches unilingues; les garanties à obtenir sur les plans technique et scientifique (formation et expérience de l'auteur et des personnes-ressources); les données terminologiques à publier; la présentation des données terminologiques; la terminologie de la terminologie utilisée dans les rubriques, les énoncés et les pages liminaires.

Comme on peut le constater, la tâche est encore grande et il ne me reste plus qu'à espérer que les quelques précisions que j'ai pu apporter aujourd'hui auront contribué à poser un jalon de plus vers l'objectif que nous nous sommes fixé.

*Micheline Cayer,
Office de la langue française,
Québec.*

Les activités terminologiques de l'Administration fédérale suisse

Les efforts visant à organiser les **activités terminologiques** dans l'Administration fédérale suisse sont récents. Ils remontent à l'année 1982, date à laquelle le groupe de travail *Terminologie* de la Chancellerie fédérale, créé un an plus tôt, avait constaté l'absence totale de coordination en matière de terminologie au sein de l'Administration fédérale. Traducteurs et services de traduction tenaient bien des fichiers, mais chacun avait sa manière de faire, axée uniquement sur ses besoins ou relevant de critères purement individuels. On imagine dès lors ce qu'il en résulte pour une administration trilingue qui compte quelque deux cent cinquante traducteurs - quatre-vingts à temps partiel et plus du double à temps complet - disséminés dans toute l'administration: dispersion terminologique, manque de fiabilité des traductions, insécurité du droit, temps perdu en recherches terminologiques souvent concurrentes, pour ne citer que les effets les plus flagrants.

La première tâche de ce groupe de travail avait alors consisté à élaborer un format type de fiche terminologique, format que certains services utilisent du reste encore. Ce même groupe avait ensuite rendu

compte au Conseil fédéral (gouvernement fédéral suisse) qu'on ne viendrait à bout des difficultés rencontrées qu'en s'équipant de moyens techniques modernes; du même coup, il préconisait la création d'une banque de terminologie centrale automatisée.

1. La banque de terminologie *Termdat*

Ce faisant, les membres du groupe étaient parfaitement conscients que la mise sur pied d'une banque de terminologie nécessiterait d'importantes ressources en argent et en personnel et qu'on devrait attendre des années avant qu'elle ne soit opérationnelle, c'est-à-dire avant que son stock de données n'atteigne un volume donnant des taux de réponse satisfaisants. Ils en avaient conclu qu'il était préférable que l'Administration fédérale cherche à se raccorder à une banque ayant fait ses preuves et coopère avec elle plutôt qu'elle n'en crée une, elle-même, de toutes pièces. On remarquera qu'à quelques mois d'intervalle, la Conférence des services de traduction des États de l'Europe occidentale (groupant quatorze pays) incitait ses membres, alors réunis en séance plénière à Bonn, à agir de même.

Le groupe de travail examina les possibilités qui s'offraient alors et

proposa finalement au Conseil fédéral de demander le rattachement à la banque de terminologie de la Commission des Communautés européennes à Luxembourg, banque plus connue sous le nom d'*Eurodicautom*.

En plus d'un riche stock de données et d'un mode d'interrogation convivial, *Eurodicautom* offre en effet trois aspects essentiels qui ont fait le partage:

1. C'est une banque réellement plurilingue et nos langues officielles - l'allemand, le français et l'italien - y figurent parmi les mieux documentées;
2. La Commission des CE est une administration publique dont les domaines d'activité coïncident largement avec ceux de l'Administration fédérale suisse;
3. Le Bureau de terminologie de la Commission des CE coopère depuis des années avec d'autres banques. Il a donc acquis une riche expérience en matière de collaboration terminologique.

Conformément à l'accord de coopération qui fut conclu en novembre 1987 entre le Conseil fédéral suisse et la Commission des Communautés européennes, l'Administration fédérale installa à Berne programmes et données d'*Eurodicautom* sous le nom de *Termdat*.

Devenue banque centrale de terminologie de l'Administration

Suisse

fédérale suisse, *Termdat* renferme donc trois sortes de données, soit:

1. Les données d'*Eurodicautom*, base la plus vaste et qui lui sert de fondement, avec ses 440 000 entrées terminologiques (au total 2,2 millions de dénominations) et ses 125 000 abréviations, le tout dans les neuf langues des Communautés;
2. Les données figurant dans des fichiers terminologiques de l'Administration fédérale, données qu'il faudra nécessairement épurer et reformater avant de les reprendre;
3. Enfin, les données élaborées sous le nouveau régime par les offices de l'Administration fédérale, par le Service de terminologie de la Chancellerie fédérale et par les organes terminologiques d'autres institutions publiques.

Termdat n'est pas réservée à l'usage exclusif de l'Administration fédérale. D'autres organismes publics de Suisse, à commencer par l'Assemblée fédérale, le Tribunal fédéral, les autorités et les administrations cantonales et communales, mais aussi les universités, les écoles polytechniques et les instituts de recherche sont autorisés à l'interroger.

La banque *Termdat* a été ouverte en septembre 1988. Elle tourne, avec les programmes originaux d'*Eurodicautom*, sur un ordinateur *Siemens* dont c'est la seule application. Les utilisateurs la consultent soit par le biais du réseau local (Lan) du Palais fédéral, soit via *Télépac*, réseau public de transmission des données des PTT.

2. Organisation du travail terminologique

Dès le début du projet *Termdat*, il ne pouvait être question d'organiser l'activité terminologique de l'Administration fédérale que de

manière décentralisée, comme c'est le cas pour la traduction. C'est donc aux services de traduction et aux services spécialisés des départements (ministères) et des offices fédéraux qu'il reviendra en priorité de préparer leurs données sous forme de fiches terminologiques afin qu'elles soient consignées dans *Termdat* et ce, pour deux raisons:

1. Tout d'abord parce que, grâce à leurs services spécialisés, les offices fédéraux possèdent mieux que quiconque le «savoir de spécialité» indispensable pour mener à bien tout travail terminologique fiable et qu'ils disposent de surcroît, en la personne de leurs traducteurs, des spécialistes de la langue aptes à s'acquitter de cette tâche;
2. Et, corollairement, parce qu'aucun service central de terminologie, aussi doté fût-il en moyens et en personnel, ne disposera jamais des connaissances spécifiques nécessaires à la maîtrise des nombreux champs d'activité d'une administration publique.

Le travail terminologique décentralisé ne produira toutefois de résultats fiables - donc utilisables par tous - que si l'ensemble des intervenants adopte des méthodes de travail communes et des critères de qualité identiques. Voilà pourquoi la Chancellerie fédérale organise, depuis 1986, des cours intensifs de terminologie permettant aux linguistes, mais aussi aux spécialistes des domaines les plus divers, de se familiariser avec les méthodes propres à ce domaine.

3. Le Service de terminologie de la Chancellerie fédérale

Toute activité terminologique décentralisée exige certes une unité de doctrine, mais elle requiert aussi une coordination effective du travail si l'on veut éviter la dispersion des

efforts et le gaspillage de temps qui en résulte, tout en garantissant le respect de critères de qualité uniformes.

Cette tâche de coordination a été confiée, voici un an, au Service de terminologie, dernier-né des services de la Chancellerie fédérale. Ce service, qui compte actuellement quatre collaborateurs (deux de langue allemande, un de langue française et un de langue italienne), est chargé:

- De programmer et d'exécuter des projets terminologiques, en coopération avec les organes spécialisés et les services linguistiques de l'Administration fédérale, mais aussi d'autres organismes et institutions, qui tous sont parties prenantes à *Termdat*;
- D'administrer la banque *Termdat*, mais aussi d'instruire et d'assister ses utilisateurs;
- De gérer les fichiers auxiliaires, notamment les fichiers où figurent les sources, les références et la documentation;
- D'organiser la formation terminologique au sein de l'Administration fédérale;
- Enfin d'organiser la coopération avec les organismes externes et, en particulier, d'appliquer l'accord de coopération avec la Commission des Communautés européennes.

4. La coopération

Le projet *Termdat* consiste à saisir, dans les langues officielles de la Confédération, l'ensemble de la terminologie juridique et administrative suisse, ainsi que les autres terminologies propres au secteur public, en vue de les mettre à la disposition d'un vaste cercle d'usagers. Cet objectif est ambitieux; il dépasse les possibilités de l'Administration fédérale. Autant dire que le projet *Termdat* ne pourra réussir que dans le cadre d'une vaste collaboration, qui elle seule permettra

de rattraper le retard que nous enregistrons en matière de terminologie.

L'Administration fédérale entend donc collaborer dans le domaine terminologique avec d'autres institutions publiques, avec les administrations des cantons, les universités, avec des organismes spécialisés et des instituts de recherche. C'est ainsi qu'elle a déjà conclu un accord de coopération terminologique avec le canton de Berne lequel, bilingue, veut comme la Confédération, et pour les mêmes motifs qu'elle, développer rapidement ses propres activités terminologiques; il a déjà effectué d'importants travaux allant dans ce sens et s'est rattaché à *Termdat*. Des accords similaires avec d'autres institutions sont en préparation. La seule condition préalable au raccordement, outre le statut d'institution de droit public, est la volonté de participer à l'élaboration de la terminologie, autrement dit de contribuer au développement de la base de données *Termdat*.

L'Administration fédérale attend de surcroît beaucoup de la collaboration terminologique internationale, qui peut déjà se prévaloir de certains succès: citons les *Recommandations relatives à la terminologie*, oeuvre de la Conférence des services de traduction des États de l'Europe occidentale. Elle mise aussi sur une autre organisation pleine d'avenir: le Réseau international de néologie et de terminologie.

Enfin, l'étroite coopération entre l'Administration fédérale et le Bureau de terminologie de Luxembourg, telle qu'elle est réglée par l'accord de coopération entre le Conseil fédéral suisse et la Commission des Communautés européennes, est d'un intérêt tout particulier puisqu'elle prévoit que les parties prenantes mettront en commun leurs bases de données terminologiques, échangeront régulièrement leurs

nouvelles acquisitions, coordonneront leurs projets terminologiques et développeront ensemble le progiciel d'*Eurodicautom*. Cette coopération a débuté dans les meilleures conditions possibles grâce - nous tenons à le souligner - à l'ouverture d'esprit des services des Communautés européennes.

5. Situation linguistique et terminologique

1. Trois langues officielles (DE, FR, IT), quatre langues nationales (DE, FR, IT, RM) (1).
2. Buts des activités terminologiques de l'Administration fédérale: faciliter et encourager la communication entre les groupes linguistiques par:
 - Le repérage de la terminologie juridique et administrative et des terminologies des autres domaines relevant du secteur public;
 - L'harmonisation de ces terminologies;
 - La mise à disposition de ces terminologies aux auteurs, rédacteurs, traducteurs et lecteurs de textes spécialisés.
3. Législation restreinte:
 - Déclaration sur les langues nationales et officielles dans la Constitution fédérale;
 - Dispositions sur la liberté des langues disséminées dans la législation fédérale sur les procédures juridiques et administratives;
 - Dispositions analogues dans les législations des cantons, surtout des quatre cantons bi- ou plurilingues.
4. Activité normalisatrice très restreinte.
5. Structures et moyens:
 - Accord de coopération en matière de terminologie entre le Conseil fédéral suisse et la Commission des Communautés européennes (1987);
 - Banque de données terminologiques *Termdat* sur la base d'*Eurodicautom* à la Chancellerie fédérale (1988);

- Services de terminologie à la Chancellerie fédérale suisse à Berne et à la Chancellerie d'État du canton de Berne.
- Coopération terminologique entre institutions publiques intéressées (administrations publiques, universités, instituts de recherche, etc.).
- *Méthodologie d'Eurodicautom* (cf. extrait du *Manuel de l'alimentateur* d'*Eurodicautom*).

6. Démarche

- Les activités terminologiques de l'Administration fédérale sont orientées vers le travail systématique (thématique, par domaine);
- Travail terminologique prioritaire dans les trois langues officielles de la Confédération (DE, FR, IT), de plus, en partie en RM et en EN.

6.1. Paramètres intrinsèques

1. Choix du sujet: choix selon les besoins terminologiques des destinataires et le développement de la législation.
2. Champ de travail: travail sous forme de projets et de micro-projets axés sur les domaines et les sous-domaines.
3. Choix du corpus: sources principales:
 - Législation (droit national et international);
 - Commentaires et rapports sur la législation;
 - Autres textes spécialisés du domaine.
4. Nomenclature: établissement en coopération avec les spécialistes du domaine.

(1) NDLR: Abréviation pour les langues allemande, française, italienne et romanche. Plus loin, l'abréviation EN désigne la langue anglaise.

5. Nature des données:

- Termes juridiques, termes de spécialité, appellations (officielles), abréviations;
- Autres données selon la méthodologie d'*Eurodicautom*.

6. Traitement des données:

- Analyse notionnelle non systématique, indications (exceptionnellement): relations notionnelles, équivalence;
- Analyse linguistique usuelle, indications: synonymie, homonymie, usage régional, restrictions géographiques, spécificités grammaticales et syntagmatiques.

7. Diffusion:

- Moyens: banque de données *Termdat*, glossaires.

6.2 Paramètres extrinsèques

1. Composition des équipes: terminologues, terminographes, spécialistes, traducteurs spécialisés.

2. Formation:

- Terminologues: formation universitaire et formation sur le tas ou spécialisation en terminologie;
- Terminographes: traducteurs ou spécialistes initiés aux méthodes de la terminologie;
- Spécialistes: formation universitaire;
- Traducteurs: pour la plupart au bénéfice d'une formation universitaire ou diplômés d'une école de traduction.

3. Participation du milieu scientifique ou technique: considérée comme indispensable.

4. Clientèles visées:

- Auteurs, rédacteurs, traducteurs et lecteurs de textes spécialisés.

5. Temps alloué:

- Pas de règles ni de buts quantitatifs déterminés;
- Selon la complexité du domaine.

6. Équipement informatique:

- Ordinateur (*Siemens C 40-H*, BS 2000, 1.2 mips, 1.1 GByte) réservé à

la terminologie pour l'exploitation des fonds terminologiques et le tirage de glossaires;

- Micro-ordinateurs (*AT*, *Word 4.0*, programmes de communication) pour la préparation des fichiers et la consultation des banques de données terminologiques et documentaires.
- Lecteur CD-Rom pour la consultation de *Termium*.

*Rolf Moos,
Chancellerie de la Confédération suisse,
Service de terminologie,
Berne.*

Tableau comparatif des méthodes et textes explicatifs

Introduction

Le tableau comparatif qui suit a été établi par l'analyse des exposés présentés. Il a ensuite été validé par les représentants des différentes «écoles» au cours du deuxième volet du séminaire.

On trouve, à la suite du tableau, une série d'explications sur les rubriques du tableau comparatif et les définitions des données terminologiques qui figurent aux points 5.1. et 5.2 du tableau.

1. Tableau comparatif des méthodes

	Afrique	Belgique	Canada	France	Maroc	Québec	Suisse
1. Type de démarche							
1.1. Contexte global							
- Recherche, formation et développement							
- Communication multilingue (traduction)							
- Aménagement linguistique							
1.2. Objectifs							
- Observation de l'usage (description)							
- Orientation de l'usage (normalisation ou harmonisation)							
1.3. Type de recherche							
- Terminologie comparée							
- Terminologie unilingue							

Tableau

	Afrique	Belgique	Canada	France	Maroc	Québec	Suisse
2. Équipe de travail							
2.1. Composition							
- Spécialiste(s) du domaine							
- Spécialiste(s) de la langue							
- Équipe mixte							
2.2. Participation du milieu							
- existante							
- non existante							
- systématique							
- non systématique							
- en cours d'élaboration							
- à la fin des travaux							
- sur une base régulière							
- sur une base ponctuelle							
- en groupe (comité)							
- individuelle							
- lecture libre							

comparatif

Tableau comparatif

	Afrique	Belgique	Canada	France	Maroc	Québec	Suisse
3. Public cible							
3.1. Type							
- Grand public	████████	████████	████████	████████	████████	████████	████████
- Spécialistes du domaine	████████	████████	████████	████████	████████	████████	████████
▪ Spécialistes de la langue	████████	████████	████████	████████	████████	████████	████████
3.2. Milieu							
- Monde du travail	████████	████████	████████	████████	████████	████████	████████
- Monde de l'enseignement spécialisé et de la recherche	████████	████████	████████	████████	████████	████████	████████
4. Préparation du travail terminologique							
4.1. Familiarisation avec le domaine							
- Lecture	████████	████████	████████	████████	████████	████████	████████
- Immersion	████████	████████	████████	████████	████████	████████	████████
- Formation	████████	████████	████████	████████	████████	████████	████████
4.2. Structuration du domaine							
- facultative	████████	████████	████████	████████	████████	████████	████████
- habituelle	████████	████████	████████	████████	████████	████████	████████
- formelle	████████	████████	████████	████████	████████	████████	████████
- informelle	████████	████████	████████	████████	████████	████████	████████
4.3. Définition du projet							
- sans la participation du public visé	████████	████████	████████	████████	████████	████████	████████
- avec la participation du public visé	████████	████████	████████	████████	████████	████████	████████

Tableau comparatif

	Afrique	Belgique	Canada	France	Maroc	Québec	Suisse
4.4. Corpus							
4.4.1. Nature							
- Sources orales	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
- Sources écrites	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
* terminographiques et lexicographiques	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
* documentation « technique » (paraterminologique)	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
4.4.2. Choix du corpus							
- sans la participation des spécialistes du domaine	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
- avec la participation des spécialistes du domaine	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
- sans critères précis	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
- avec critères précis	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
4.4.3. Utilisation du corpus							
- Corpus d'analyse	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
- Corpus de référence	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
4.5. Établissement de la nomenclature							
- par dépouillement exhaustif	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
- préétablie	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____

Tableau comparatif

	Afrique	Belgique	Canada	France	Maroc	Québec	Suisse
6. Traitement des données							
6.1. Méthode							
- Compilation simple							
- Compilation sélective							
- Analyse terminologique							
6.2. Notions							
6.2.1. Étude des notions							
- Consignation (description)							
- Traitement indépendant							
- Traitement systémique							
6.2.2. Expression des notions							
- Définitions non systémiques							
- Définitions systémiques							
- Reproduction d'énoncés définitoires							
- Reproduction de définitions formelles							
- Élaboration de définitions							
* modèle pré-établi							
* libre							
- Utilisation d'illustrations							
- Non-utilisation d'illustrations							
6.3. Termes							
- Consignation							
- Évaluation							
- Sélection							
- Critères d'évaluation							
* linguistiques							
* terminologiques							
* sociolinguistiques							
- Absence de création lexicale							
- Recours à la création lexicale							

Tableau comparatif

	Afrique	Belgique	Canada	France	Maroc	Québec	Suisse
7. Produits							
- Dictionnaires terminologiques	■	■	■	■	■	■	■
- Normes terminologiques	■	■	■	■	■	■	■
- Fichiers informatisés	■	■	■	■	■	■	■
- Produits dérivés	■	■	■	■	■	■	■
8. Exploitation des produits							
- Diffusion par imprimés	■	■	■	■	■	■	■
- Diffusion orale	■	■	■	■	■	■	■
- Diffusion télématique	■	■	■	■	■	■	■
- Autre mode de diffusion informatique	■	■	■	■	■	■	■

2. Explications sur les rubriques du tableau comparatif des méthodes

2.1 Rubriques du tableau comparatif

Type de démarche:

Perspective dans laquelle s'inscrit l'activité terminologique et objectifs poursuivis par celle-ci.

Recherche, formation et développement:

Contexte académique ou contexte de la recherche et du développement dans lequel l'activité terminologique est utilisée à des fins de formation professionnelle ou de recherche fondamentale.

Communication multilingue (traduction):

Contexte social où cohabitent deux ou plusieurs langues et dans lequel l'activité terminologique répond à un besoin d'amélioration de l'efficacité des communications.

Aménagement linguistique (description):

Contexte social qui implique la promotion d'une ou de plusieurs langues qui sont en concurrence avec une ou plusieurs autres et dans lequel la conduite de l'activité terminologique est accompagnée de mesures visant l'implantation des terminologies sans intervention de fond de la part de l'équipe de travail.

N.B.: La consignation des données peut être accompagnée ou non d'indications sur le jugement porté par les locuteurs. Exclut jugement de valeur relatif au système notionnel et linguistique de la part de l'équipe de travail.

Orientation de l'usage (normalisation et harmonisation):

Évaluation de données terminologiques avec intervention de fond de la part de l'équipe de travail.

N.B.: La nature de l'intervention peut être du type sélection d'unités terminologiques et recours à la

création lexicale ou recours à la création lexicale seulement. Implique jugement de valeur relatif au système notionnel et linguistique par l'équipe de travail.

Terminologie comparée:

Recherche terminologique qui porte sur deux ou plusieurs langues étudiées en parallèle puis rapprochées.

Terminologie unilingue:

Recherche terminologique qui porte sur une seule langue.

Équipe de travail:

Personne ou groupe de personnes responsable de l'élaboration d'une terminologie.

Spécialiste(s) du domaine:

Équipe de travail chargée d'une recherche terminologique et composée uniquement d'un ou de plusieurs spécialistes du domaine.

Spécialiste(s) de la langue:

Équipe de travail chargée d'une recherche terminologique et composée

uniquement d'un ou de plusieurs linguistes, traducteurs ou terminologues.

Équipe mixte:

Équipe de travail qui se compose d'un ou de plusieurs spécialistes de la langue et d'un ou de plusieurs spécialistes du domaine.

Participation du milieu:

Dans le cadre de l'élaboration d'une terminologie, recours à des personnes directement intéressées par un projet de recherche terminologique à titre d'utilisateurs de la terminologie en question (locuteurs).

Existante:

Le milieu est associé à l'élaboration des terminologies.

Non existante:

Le milieu n'est pas associé.

Systematique:

La consultation est faite dans tous les projets de recherche terminologique thématique.

Non systematique:

La consultation n'est effectuée qu'au besoin.

En cours d'élaboration:

La consultation a lieu pendant le travail de recherche.

À la fin des travaux:

La consultation n'a eu lieu qu'après la recherche et porte sur le résultat de celle-ci.

Lecture libre:

La consultation qui a lieu à la fin des travaux consiste à demander aux spécialistes du domaine de prendre connaissance du résultat de la recherche et de faire des commentaires.

Public cible:

Personnes à qui s'adresse le résultat des travaux de recherche terminologique.

Grand public:

Population considérée dans son ensemble indépendamment du statut des individus qui la composent.

Spécialiste du domaine:

Personne qui a reçu une formation dans une science, une technique ou une discipline associée à une sphère de l'activité humaine (domaine en terminologie) et qui est reconnue comme telle dans le milieu professionnel relié à son champ de compétence.

Spécialiste de la langue:

Personne qui a reçu une formation en linguistique, en traduction, en terminologie ou dans une autre discipline associée au fonctionnement de la langue et qui est reconnue comme telle dans le milieu professionnel relié à son champ de compétence.

Monde du travail:

Dans une société, ensemble des personnes considérées dans l'exercice de leur fonction.

Monde de l'enseignement spécialisé (formation professionnelle) et de la recherche:

Ensemble formé par les professeurs, les étudiants et les chercheurs dans un domaine spécialisé du savoir (en situation d'apprentissage ou de transmission de connaissances).

Préparation du travail terminologique:

Ensemble des étapes d'un projet de recherche terminologique qui visent à réunir tous les renseignements nécessaires à la collecte éventuelle des données et au traitement de celles-ci.

Familiarisation avec le domaine:

Exploration du domaine et du milieu qui fait l'objet de la recherche, dans le but d'en connaître et d'en comprendre le fonctionnement.

Lecture:

Familiarisation par l'intermédiaire de la documentation écrite.

Immersion:

Familiarisation par contact direct avec le milieu (colloque, rencontre, visite, stage, etc.).

Formation:

Familiarisation par l'intermédiaire de cours d'initiation au domaine.

Structuration du domaine:

Classement logique des notions appartenant à un domaine.

Facultative:

Le classement des notions n'est pas jugé nécessaire au traitement ultérieur des données.

Habituelle:

Le classement des notions est jugé nécessaire au traitement ultérieur des données.

Formelle:

La structuration du domaine est représentée sous forme de graphique qu'on peut consulter.

Informelle:

La structuration du domaine est appréhendée intuitivement sans représentation graphique qu'on peut consulter.

Définition du projet:

Identification du contenu du projet et description de son déroulement.

Sans la participation du public visé:

À partir de la connaissance intuitive et théorique des locuteurs visés.

Avec la participation du public visé:

À partir de données recueillies directement auprès des locuteurs.

Corpus:

Ensemble des sources orales et écrites relatives au domaine étudié et qui sont utilisées dans un travail terminologique.

Sources orales:

Documents oraux d'où sont tirées des données terminologiques (d'après le *Vocabulaire systématique de la terminologie*).

Sources écrites:

Documents écrits d'où sont tirées des données terminologiques (d'après le *Vocabulaire systématique de la terminologie*).

Terminographiques et lexicographiques:

Documents écrits du type dictionnaire. Peuvent être partiellement ou entièrement terminologiques ou lexicographiques. Ainsi, les glossaires à la fin d'ouvrages spécialisés ou la publication dans une revue spécialisée d'articles terminologiques ou lexicographiques dans une rubrique réservée à cet effet sont considérés comme des sources terminologiques et lexicographiques.

Documentation technique (paraterminologique):

Ensemble des documents écrits spécialisés à l'exclusion des documents terminologiques et lexicographiques.

Choix du corpus:

Manière dont est établie la liste des documents utilisés dans une recherche terminologique.

Sans la participation des spécialistes du domaine:

Identification des documents par des personnes qui ne sont pas spécialisées dans le domaine traité et sans que la liste ainsi dressée soit soumise à des spécialistes.

Avec la participation des spécialistes du domaine:

Identification des documents par les responsables de la recherche terminologique assistés par les spécialistes du domaine ou par les spécialistes eux-mêmes.

Sans critères précis:

Identification des documents en fonction de leur disponibilité seulement.

Avec des critères précis:

Identification des documents fondée sur un ensemble de points de repère qui permettent de juger de la pertinence des documents en question en fonction des objectifs de la recherche.

Utilisation du corpus:

Type de consultation dont sont l'objet les documents du corpus.

Corpus d'analyse:

Ensemble des documents du corpus consultés lors de l'étape de collecte des données.

Corpus de référence:

Ensemble des documents du corpus consultés à l'occasion pour chercher des données terminologiques manquantes ou comme aide à la rédaction des énoncés terminologiques.

Établissement de la nomenclature:

Action de dresser la liste des notions (démarche onomasiologique) ou des termes (démarche sémasiologique) sur lesquels portera la recherche.

Par dépouillement exhaustif:

Liste des notions ou des termes dressée à partir des résultats du dépouillement du corpus d'analyse.

Préétablie:

Liste des notions ou des termes fournis par les spécialistes du domaine ou issus de la compilation des données extraites de documents à caractère terminologique ou lexicographique.

Traitement des données:

Étape de la recherche terminologique au cours de laquelle on aménage le matériel rassemblé lors du dépouillement.

Méthode:

Manière dont sont aménagées les données recueillies.

Compilation simple:

Traitement qui consiste à uniquement cumuler les données recueillies sur un terme ou une notion sans intervenir d'aucune manière.

Compilation sélective:

Traitement qui consiste à cumuler les données recueillies sur un terme ou une notion en effectuant un certain tri à partir de critères qui n'impliquent pas de jugements de valeur relatifs au système notionnel ou linguistique de la part du chercheur.

Analyse terminologique:

Traitement qui consiste à examiner les données recueillies sur les termes et les notions de manière à comprendre leurs liens, à les organiser conformément à la structure logique du domaine, à porter des jugements sur les plans linguistique, terminologique et sociolinguistique et à combler les lacunes repérées.

Étude notionnelle:

Travail effectué à partir des données recueillies sur les notions.

Consignation (description):

Reproduction fidèle et complète des données recueillies sur les différentes notions.

Traitement indépendant:

Traitement isolé des données recueillies sur chacune des notions sans référence au système notionnel.

Traitement systématique:

Traitement en interrelation des données recueillies sur les différentes notions avec référence au système notionnel et respect de la logique qui le sous-tend.

Expression de la notion:

Manière dont sont présentées concrètement les notions.

Définition non systématique:

Définition qui décrit une notion sans refléter le système notionnel.

Définition systématique:

Définition dont le contenu reflète le système notionnel.

Reproduction d'énoncés définitoires:

En l'absence de définitions formelles, citation fidèle de contextes définitoires ou de textes contenant des éléments définitoires.

Reproduction de définitions formelles:

Citation intégrale ou partiellement aménagée des énoncés définitoires repérés dans le corpus d'analyse et dont la structure est celle d'une définition.

Élaboration de définitions:

Rédaction de définitions formelles originales et synthétiques à partir de l'ensemble des renseignements définitoires recueillis.

Modèle préétabli:

Définition formelle dont la structure est conforme à des règles d'écriture précises.

Libre:

Définition formelle qui décrit une notion sans qu'elle soit formulée selon des règles d'écriture précises.

Utilisation d'illustrations:

Fait d'employer des illustrations en remplacement de la définition.

Non-utilisation d'illustrations:

Fait de ne pas employer d'illustrations en remplacement d'une définition.

N.B.: Des illustrations peuvent être utilisées comme compléments de la définition.

Consignation:

Reproduction des termes sans aucune indication quant à leur usage.

Évaluation:

Reproduction des termes avec indication sur leur usage d'après les jugements portés par les locuteurs (constat de l'usage).

Sélection:

Présentation des termes avec recommandations sur leur usage d'après l'évaluation faite par l'équipe de travail (orientation de l'usage).

Critères d'évaluation:

Points de repère dont on se sert pour juger les termes.

Critères linguistiques:

En rapport avec le fonctionnement du système linguistique en général.

Critères terminologiques:

En rapport avec le fonctionnement du système notionnel et dénominatif d'une langue de spécialité.

Critères sociolinguistiques:

En rapport avec le contexte social d'utilisation.

Absence de création lexicale:

Le chercheur ou l'équipe de travail ne propose pas de dénominations pour combler les lacunes ou remplacer des termes jugés inacceptables.

Recours à la création lexicale:

Le chercheur ou l'équipe de travail propose une dénomination pour combler une lacune ou remplacer un terme jugé inacceptable.

Produit:

Forme sous laquelle est diffusé le résultat de la recherche terminologique.

Dictionnaire terminologique:

Répertoire d'unités terminologiques qui contient des informations variées

d'ordre linguistique, terminologique ou sociolinguistique.

Norme terminologique:

Document faisant état d'une prise de position officielle d'un organisme autorisé relativement à la définition d'une notion et du choix d'un terme pour la désigner.

Fichier informatisé:

Fichier dont le contenu est conservé sur support magnétique.

Produit dérivé:

Support qui sert de véhicule au résultat d'une recherche terminologique sans que l'information soit présentée selon la structure d'un article terminologique.

Exploitation des produits:

Mode de diffusion des produits.

Diffusion par imprimés:

Diffusion à partir de publications.

Diffusion orale:

Diffusion par l'intermédiaire de services ou de moyens de communication orale.

Diffusion télématique:

Diffusion par des techniques qui combinent les moyens de l'informatique avec ceux des télécommunications.

Autre mode de diffusion informatique:

Diffusion télématique indirecte à partir de fichiers informatisés.

2.2 Définition de certaines données terminologiques qui figurent aux points 5.1 et 5.2 du tableau comparatif

N.B. : Les définitions sont tirées du *Vocabulaire systématique de la terminologie*, publié par l'OLF en 1985, à l'exception de celles suivies d'un astérisque.

Terme:

Unité signifiante constituée d'un mot (*terme simple*) ou de plusieurs mots (*terme complexe*) et qui désigne une notion de façon univoque à l'intérieur d'un domaine.

Note. — Aussi appelé *unité terminologique*.

Indicatif de grammaire:

Indicatif qui signale la *catégorie lexicale* (nom, verbe, adjectif, adverbe) ou la *catégorie grammaticale* (genre, nombre, mode) d'un terme.

Indicatif de pays:

Indicatif qui identifie le pays où un terme est en usage.

Note. — L'usage d'un terme restreint à un territoire donné est signalé par la mention *régionalisme*.

Indicatif de langue:

Indicatif qui identifie la langue à laquelle un terme appartient.

Variante orthographique:

Chacune des graphies existantes pour un terme.

Ex.: *clef* et *clé*; *pause-café* et *pause café*.

Terme abrégé:

Terme qui résulte de la suppression d'une ou de plusieurs parties d'un terme tout en désignant la même notion.

Ex.: le *cellulaire* de radiotéléphonie cellulaire (télécommunications); un *micro* de micro-ordinateur (informatique); un *fac-sim* de fac-similé (infographie).

Synonyme:

Chacun des termes d'une langue donnée qui désignent une même notion et qui se situent à un même niveau de langue ou à un même niveau de conceptualisation.

Ex.: *régime fin de carrière* et *régime derniers salaires* (rentes de retraite)

Note. — Les véritables synonymes sont interchangeable dans tous les énoncés relatifs à un même domaine.

Équivalent:

Chacun des termes de langues différentes qui désignent des notions correspondantes.

Abréviation:

Forme réduite d'un terme résultant du retranchement d'une partie des lettres de ce terme.

Ex.: *ct* (crédit); *dt* (débit).

Symbole:

Représentation littérale, numérale, pictographique ou autre d'une notion.

Ex.: *kW* (kilowatt); *H₂O* (symbole

chimique de l'eau); *UMa* (*Ursa major*, la Grande Ourse).

Statut:

Reconnaissance officielle d'un terme.*

Cooccurrent:

Unité linguistique ou terminologique qui figure invariablement dans le même contexte qu'une unité terminologique précise.*

Contexte langagier:

Énoncé dans lequel figure le terme étudié et qui illustre le fonctionnement d'un terme en discours.

Contexte métalinguistique:

Énoncé dans lequel figure le terme étudié et où le terme est utilisé de façon autonome, c'est-à-dire en tant que signe.

Locution:

Groupe de mots codé dont la forme syntaxique et le sens sont figés.

Ex.: *prélever un échantillon*; *délivrer un permis*.

Note. — Les locutions propres aux langues de spécialité pourraient être nommées *locutions terminologiques*.

Note:

Énoncé qui donne des informations de nature encyclopédique ou notionnelle, linguistique (flexion, mise en discours, etc.) ou terminologique (rapports terme-notion, rapports entre notions, marques d'usage, etc.) sur le terme étudié.

Source:

Document écrit ou oral d'où est tirée une donnée terminologique.

Domaine:

Sphère spécialisée de l'expérience humaine.

Définition:

Énoncé qui décrit une notion et qui permet de la différencier des autres notions à l'intérieur d'un système notionnel.

Explication:

Énoncé qui apporte des éclaircissements sur une notion (contexte définitoire ou "pseudo-contexte").*

Contexte définitoire:

Énoncé dans lequel figure le terme étudié et qui renseigne sur le contenu notionnel d'un terme sans avoir la rigueur formelle d'une définition.

Contexte encyclopédique:

Énoncé dans lequel figure le terme étudié et qui renseigne sur la nature, l'usage ou un autre aspect de l'objet désigné par un terme, sans le définir.

Contexte associatif:

Énoncé dans lequel figure le terme étudié et qui permet de rattacher un terme à un domaine particulier ou à un groupe de termes désignant des notions apparentées.

Exemple:

Contexte langagier rédigé par le chercheur lui-même ou l'équipe de travail.

Illustration:

Représentation picturale ou graphique de la notion désignée par un terme ou de l'objet correspondant.

« Pseudo-contexte »:

Énoncé qui contient des éléments définitoires mais dans lequel ne figure pas le terme traité.*

Principes directeurs du travail terminologique

Au terme du séminaire, un consensus s'est établi sur les principes directeurs du travail terminologique dont on trouvera l'énoncé dans les pages qui suivent.

La formulation de ces principes découle de l'identification des constantes méthodologiques mises en relief dans le tableau comparatif des méthodes.

Ces principes méthodologiques constituent les éléments d'une norme minimale susceptible de garantir la qualité des travaux terminologiques.

1. Équipes de travail

Les travaux terminologiques menés au sein du Rint sont conduits en interaction par des spécialistes de la langue (terminologues) et des spécialistes des domaines traités.

2. Milieux visés

Les milieux visés par les produits terminologiques sont consultés en cours d'élaboration du travail.

3. Systèmes de notions

L'élaboration d'un système de notions est indispensable au travail terminologique.

4. Corpus

La constitution du corpus de travail en terminologie se fait avec la participation des spécialistes et selon des critères précis.

5. Données terminologiques

Les travaux terminologiques menés au sein du Rint prennent en compte les données terminologiques suivantes. (Les données facultatives sont précédées d'un astérisque).

5.1 Sur le terme

- Terme
- *— Indicatif de grammaire
- *— Indicatif de pays
- Indicatif de langue
- *— Variante orthographique
- *— Variante dialectale
- *— Terme abrégé
- Synonyme
- Équivalent
- *— Abréviation
- *— Symbole
- *— Statut (normalisé ou non)
- *— Cooccurrent
- Contexte langagier
- Contexte métalinguistique
- *— Locutions
- *— Structure morphologique
- Note
- Source

Principes

5.2 Sur la notion

- Domaine
- Définition
- *— Explication
- *— Contexte définitoire
- *— Contexte encyclopédique
- *— Contexte associatif
- *— Exemple
- *— Illustration
- *— Note
- *— Pseudo-contexte
- *— Générique
- *— Partie de ...
- *— Propriété typique
- *— Objet connexe
- Source

6. Méthode

Les travaux terminologiques menés au sein du Rint peuvent relever de l'une ou l'autre des démarches suivantes:

- Consignation simple des données terminologiques extraites d'un corpus;
- Recherche terminologique basée sur l'établissement d'un système de notions et sur l'analyse terminologique; c'est-à-dire, l'étude des rapports entre termes et notions et entre termes;
- Recherche terminologique telle que décrite ci-dessus à laquelle s'ajoute le choix de termes à privilégier et, éventuellement, la création de termes nouveaux.

Quelle que soit la démarche adoptée, les objectifs poursuivis doivent être explicites et bien identifiés dans les produits correspondants.

7. Définition

À l'exception des travaux de consignation simple, les travaux terminologiques menés au sein du Rint proposent des définitions systémiques.

8. Termes

Dans les travaux du Rint, le traitement des termes se fait en fonction des critères suivants:

- Critères linguistiques (critères en rapport avec le fonctionnement du système linguistique);
- Critères terminologiques (critères en rapport avec le fonctionnement du système notionnel et dénomiatif d'une langue de spécialité);
- Critères sociolinguistiques.

Publications

Guide linguistique à l'intention des imprimeurs.

Ce guide intéressera les imprimeurs mais aussi toutes les personnes qui travaillent à la conception, à la rédaction et à la révision des imprimés administratifs. Le premier chapitre porte sur la présentation générale des imprimés: le texte de l'imprimé ainsi que son organisation et sa présentation graphique. Le deuxième chapitre présente une série de remarques générales d'ordre linguistique, terminologique et typographique touchant tous les types d'imprimés: écriture de la raison sociale, utilisation des formes féminines, de l'impératif et de l'infinitif, du singulier et du pluriel, emploi de la majuscule, de l'abréviation et de la ponctuation, construction de phrases, etc. Le troisième chapitre est consacré à la présentation d'imprimés types. Pour chacun des vingt et un imprimés choisis, on donne la définition et les éléments essentiels qui le composent. Dans le quatrième chapitre, les auteurs ont relevé les erreurs de vocabulaire les plus fréquentes que l'on retrouve dans la rédaction des imprimés administratifs. Ils y ont ajouté les anglicismes abusifs les plus courants relatifs aux appellations d'emploi. Le

cinquième et dernier chapitre présente une bibliographie **thématique des principaux ouvrages** de référence.

Ce guide a surtout été conçu pour être un instrument de travail pratique et facile à consulter. De nombreux exemples concrets viennent illustrer les exposés théoriques. Les auteurs espèrent qu'il rendra service à tous ceux qui sont appelés à concevoir, à rédiger ou à réviser des imprimés administratifs.

Le Guide linguistique à l'intention des imprimeurs est en vente dans les librairies des Publications du Québec, Case postale 1005, Québec (Québec), G1R 7B5.

Biron Monique, Cajolet-Laganière Hélène et Maillet Normand, 1989: *Guide linguistique à l'intention des imprimeurs*, Québec, Publications du Québec (Cahiers de l'Office de la langue française).

Vocabulaire des ustensiles de cuisson.

On retrouve, dans ce vocabulaire, plus de 80 notions décrivant les principaux ustensiles servant à cuire les aliments, soit à l'intérieur d'un four, soit sur une plaque de cuisson. On y explique notamment les distinctions entre les différents types de casseroles, de poêles et de moules à pâtisserie ne fonctionnant pas à l'électricité. Chaque ustensile est illustré, ce qui facilite la compréhension. Conçu en premier lieu à l'intention des personnes qui fabriquent ou vendent ce genre de produit, ce vocabulaire s'adresse néanmoins à tous les consommateurs...

Le Vocabulaire des ustensiles de cuisson est en vente dans les librairies des Publications du Québec, Case postale 1005, Québec (Québec), G1R 7B5.

Michel France, 1990: *Vocabulaire des ustensiles de cuisson, anglais-français*, Québec, Publications du Québec (Cahiers de l'Office de la langue française).

En bref

Congrès, colloques, séminaires

• *Semiotics Summer School*, Urbino (Italie), du 13 au 27 juillet 1990. Adresse: Christina Catani, Centro Intern. di Semiotica Linguistica, Piazza del Rinascimento 7, 61029 Urbino, Italie.

• *IV^e Congrès de l'Association des professeurs de français d'Afrique*, Lomé (Togo), du 16 au 21 juillet 1990. Ce colloque est organisé par l'Association des professeurs de français d'Afrique et la Fédération internationale des professeurs de français. Adresse: Fédération internationale des professeurs de français, Secrétariat général, 1, avenue Léon-Journault, 92311 Sèvres, France.

• *4th World Congress for Soviet and East European Studies*, Harrogate (Royaume-Uni), du 21 au 26 juillet 1990. Le thème de ce colloque: *Computer-Assisted Language Learning and the Use of Computers in the Humanities*. Adresse: Dr. J.I. Press, School of European Languages and Literature, Queen Mary College (University of London), Mile End Road, London E1 4NS, United Kingdom.

• *Congrès annuel de l'Association internationale des études françaises*, Collège de France, Paris, du 23 au 25 juillet 1990. Adresse: Association internationale des études françaises, 11, place Marcellin-Berthelot, 75005 Paris.

• *XII^e Congrès mondial de la Fédération internationale des traducteurs*, Belgrade (Yougoslavie), du 2 au 9 août 1990. Le thème du colloque sera: *La traduction, profession créative*.

Adresse: Secrétariat du Congrès FIT, Kicevska 9, 11000 Belgrade, Yougoslavie.

• *43^e Congrès annuel de l'Association canadienne d'éducation de langue française*, Moncton (Nouveau-Brunswick), du 8 au 11 août 1990. Adresse: Fernand Langlais, 268, rue Marie-de-l'Incarnation, Québec (Québec), G1N 3G4, tél. (418) 681-4661.

• *13^e Conférence internationale de linguistique informatique (Coling '90)*, Helsinki (Finlande), du 20 au 25 août 1990. Adresse: Hans Karlgren, KVAL, Skeppsbron 26, 111 30 Stockholm, Suède.

• *Euralex-Vox Congress*, Benalmádena (Espagne), du 28 août au 1^{er} septembre 1990. Ce quatrième congrès d'Euralex portera sur la lexicographie bilingue, la lexicographie informatique, la lexicographie espagnole et hispano-américaine. Organisateur du programme: Prof. Dr. Manuel Alvar Ezquerro, CELEX, Sancha de Lara n° 11 - 4° Derecha, 29015 Málaga, España. Secrétariat: Euralex-Vox, c/o Viajes Iberia Congressos, Avda. Diagonal, 523, 08029 Barcelona, España.

• *5th International Conference on the History of Linguistics*, Galway (Irlande), du 1^{er} au 6 septembre 1990. Adresse: Dr Anders Ahlqvist, 5. ICHoLS Organizer, University College, Galway, Ireland, tél.: + 353 91 24411/2499.

• *Entretiens européens de Cluny*, Cluny (France), du 11 au 13 septembre 1990. Organisé à la Maison de l'Europe par le Conseil international de la langue française et la Fondation postuniversitaire interculturelle. Consacré aux problèmes de langue, communication, traduction et terminologie en Europe. S'adresser à la Fondation postuniversitaire interculturelle, 103 rue de Lille, 75007 Paris, France téléphone: (1) 47 05 07 93, télécopie: (1) 45 55 41 16.

• *Les sciences du langage au service de l'Europe*, Nancy (France), du 13 au 15 septembre 1990. Organisé à l'université de Nancy II par l'Association des linguistes de l'enseignement supérieur. Les thèmes principaux sont les suivants:

- Le point de vue institutionnel;
- Quelle formation linguistique pour les jeunes européens;
- Planification linguistique;
- Vers une identité européenne à travers les langues de l'Europe.

S'adresser à Mme Huguette Fugier, Université des sciences humaines de Strasbourg, 22 rue Descartes, 67084 Strasbourg, France.

• *Electronic publishing '90*, Washington D.C., du 18 au 20 septembre 1990. Ce colloque est organisé par le National Institute for Standards and Technology (NIST). Adresse: Laurence A. Welsch/EP' 90, Building 225, Room B252, NIST, Gaithersburg, MD 20899, USA.

• *Computational Lexicography*, Balatonszabadi (Hongrie), du 8 au 11 septembre 1990. Adresse: Julia Pajzs, Hungarian Academy of

Sciences, Linguistics Institute,
Budapest Pf 19, Hongrie 1250.

- *Language and Computers*, Sheffield (Royaume-Uni), du 21 au 23 septembre 1990. Adresse: Moira Monteith, Sheffield City Polytechnic (English), 36 Collegiate Crescent, Sheffield S10 2BP, U.K.
- *2nd Part of Colloquium on Translation and Meaning*, Łódź, du 11 au 13 octobre 1990. Adresse: Barbara Lewandowska-Tomaszczyk, University of Łódź (English), Kosciuszki 65, PL-90514 Łódź, Poland.
- *2^e Congrès international sur la terminologie et l'ingénierie de la connaissance*, Trèves (RFA), du 2 au 4 octobre 1990. Ce colloque est organisé par l'Association for Terminology and Knowledge Transfer et l'International Information Centre for Terminology (Infoterm) avec le concours de l'Université de Trèves. Les principaux thèmes de cette rencontre seront:
 - 1) Terminologie et théorie de la connaissance, nouvelles applications en terminologie;
 - 2) Systèmes à base de connaissances;
 - 3) Traitement de la langue naturelle et ingénierie de la connaissance;
 - 4) Langages documentaires et organisation de la connaissance;
 - 5) Dictionnaires électroniques;
 - 6) Terminologie descriptive et ingénierie de la connaissance dans le domaine de la sociologie et des sciences humaines;
 - 7) Terminologie et ingénierie de la connaissance: nouveau profil professionnel;
 - 8) Assistance de l'ordinateur pour la rédaction technique;
 - 9) Outils de transfert des connaissances.
 Adresse: International Information Centre for Terminology (Infoterm),

P.O. Box 130,
A-1021 Vienna, Austria,
tél.: 0043-222-267535-309.

- *Colloque international sur les industries de la langue - Perspectives des années 1990*, Montréal, du 21 au 24 novembre 1990. Le colloque est organisé par l'Office de la langue française et la Société des traducteurs du Québec, en collaboration avec le Secrétariat d'État du Canada, le ministère des Communications du Québec, l'Agence de coopération culturelle et technique et les observatoires québécois, canadien, français et wallon des industries de la langue. Adresse: Édith Girard, Secrétariat du Colloque international sur les industries de la langue, Office de la langue française, case postale 316, tour de la Place-Victoria, Montréal (Québec), H4Z 1G8, téléphone: (514) 873-7370, télécopie: (514) 873-3488.
- *Colloque international sur la terminologie et l'enseignement des langues*, Cergy-Pontoise (France), les 31 janvier et 1^{er} février 1991. Organisé à l'École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications par l'Association européenne des linguistes et des professeurs de langue (AELPL). Les thèmes principaux sont les suivants:
 - Définition de la terminologie et de la terminographie;
 - Terminologie et politique nationale;
 - Comment la terminologie s'insère dans le contexte économique et social;
 - Rôle des linguistes et des professeurs de langues dans une conception internationale de la terminologie;
 - Nouveaux outils terminologiques;
 - Nouveaux métiers de la terminologie.

Renseignements: M. J.-P. Attal,
23 rue Cavendish,
75019 Paris, France
télécopie: (1) 30 73 66 67.
Ou M. J. Humbley, Centre de terminologie et de néologie,
27 rue Damesme,
75013 Paris, France
téléphone: (1) 45 89 71 99, télécopie: (1) 45 89 29 08.

- *16th Annual LAUD (Linguistic Agency University of Duisburg) Symposium*, Duisburg (République fédérale d'Allemagne), du 2 au 6 avril 1991. Le thème de ce colloque: *Multidisciplinary Research on Reference: History and Present State of the Art*, University of Duisburg. Adresse: Richard A. Geiger, Jenaer Str. 17, D-3400 Göttingen, République fédérale d'Allemagne.
- *International Conference New Departures in Contrastive Linguistics/Neue Ansätze in der kontrastiven Linguistik*, Innsbruck (Autriche), du 10 au 12 mai 1991. Adresse: Prof. Dr. Manfred Markus, Institut für Anglistik, Universität Innsbruck, Innrain 52/III, 6020 Innsbruck, Austria.
- *17^e Congrès de la Fédération internationale des professeurs de langues vivantes (FIPLV)*, Pécs (Hongrie), du 10 au 14 août 1991. Le thème de ce colloque: *Foreign Language Learning and lifelong Education*. Adresse: P. Basel, National Center for Foreign Language Teaching, XI, Bocskai ut 37, H-1113 Budapest, Hongrie.

Coordinatrice

Martine Garsou, Ministère de la
Communauté française de Belgique -
Service de la langue française.

Secrétaire de rédaction

Marc Van Campenhoudt,
Communauté française de Belgique -
Institut supérieur de l'État de
traducteurs et interprètes (Bruxelles).

Correspondants

AFRIQUE: Marcel Diki-Kidiri, Centre
national de la recherche scientifique,
Lacito.

CANADA: Sylvia Pavel, Secrétariat
d'État - Terminologie et services
linguistiques.

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE
BELGIQUE: Martine Garsou, Service
de la langue française.

FRANCE: John Humbley, Centre
national de la recherche scientifique.

HAÏTI: Pierre Vernet, Centre de
linguistique appliquée.

MAROC: Ahmed Lakhdar-Ghazal,
Institut d'études et de recherches pour
l'arabisation.

QUÉBEC: Christiane Loubier, Office
de la langue française.

SUISSE: Rolph Moos, Chancellerie de
la Confédération suisse - Section de
terminologie.

Terminologies Nouvelles est la revue du
Réseau international de néologie et de
terminologie (Rint). Deux numéros
paraissent chaque année, dont certains
sont consacrés à des thèmes précis. Le
numéro cinq, à paraître en juin 1991,
portera sur l'informatique et la
terminologie. Les articles, publiés sous
la responsabilité de leurs auteurs,
doivent être proposés au correspondant
du module concerné et suivre les
normes de présentation établies par le
comité de rédaction.

Je soussigné souhaite recevoir gratuitement la revue *Terminologies nouvelles*.

Nom: _____

Entreprise, organisme: _____

Fonction: _____

Adresse: _____

Ce bulletin d'abonnement est à
adresser au module dont vous relevez
(adresse p.4 couverture)

Ce numéro spécial de
Terminologies Nouvelles
contient les actes du
séminaire du Rint consacré
à l'harmonisation des
méthodes du travail
terminologique.

Ce séminaire s'est tenu à
Talence en juin 1989 et à
Hull en décembre 1989.

Les textes ont été
rassemblés par
Louis-Jean Rousseau
(OLF, Québec)
et édités par
Marc Van Campenhoudt
(ISTI, Communauté
française de Belgique).

Conception:
Junius, Alternatives théâtrales
Photocomposition et Impression:
Edition & Imprimerie

Edit. resp:
René Goffinet, Galerie Ravenstein 4,
1000 Bruxelles, Belgique.

Adresse des organismes membres du Rint

Afrique

Bénin: Centre national de linguistique appliquée.

Cameroun: Centre de recherches et d'études anthropologiques de l'Institut des sciences humaines.

Guinée: Institut de recherche linguistique appliquée.

Mali: Direction nationale de l'alphabétisation fonctionnelle et de linguistique appliquée.

Niger: Institut national de documentation de recherche et d'animation pédagogiques.

République centrafricaine: Institut de linguistique appliquée.

Zaïre: Centre de linguistique théorique et appliquée.

Coordination: Lacito
44, rue de l'Amiral Mouchez.
F-75014 Paris - France
tél.: 331 - 45 80 96 73

Canada

Secrétariat d'État du Canada
15, Rue Eddy
Hull (Québec)
K1A 0M5
Canada
tél.: 1-(819) 997-2709

Coédité par:
L'Agence de coopération culturelle et technique
et la Communauté française de Belgique
(Service de la langue française du
Ministère de la Communauté
française de Belgique
et Commissariat général aux relations
internationales)

Secrétariat du Rint:
Office de la langue française
700, Bd Saint-Cyrille Est,
Québec (Québec)
G1R 5G7 Canada



COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
DE BELGIQUE

Communauté française de Belgique

Ministère de la Communauté
française de Belgique
Service de la langue française
4, Galerie Ravenstein
B-1000 Bruxelles
tél.: 32 (2) 513 94 40

France

Délégation générale de la langue
française
1, rue de la Manutention
F-75016 Paris - France
tél.: 331-40 69 12 00

Haïti

Université d'État d'Haïti
Centre de linguistique appliquée
B.P. 688
Port-au-Prince

Maroc

Institut d'études et de recherches
pour l'arabisation
B.P. 430
Rabat
Maroc

Québec

Office de la langue française
700, Bd Saint-Cyrille Est
Québec (Québec)
G1R 5G7
tél.: 1-(418) 643-4144

Suisse

Chancellerie de la Confédération
Suisse
Section de terminologie
Palais Fédéral Ouest
CH 3003 Berne
Suisse
tél.: 41 31-613732